

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023**

Ma chère Collègue, Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au CHATEAU PEIXOTTO, salle des Délibérations, **le lundi 18 septembre 2023, à 18 H.**

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veuillez agréer, Ma chère Collègue, Mon cher Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Emmanuel SALLABERRY

ORDRE DU JOUR

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance publique du 3 juillet 2023
- 2 - Décisions municipales – Information du Conseil
- 3 - Subvention exceptionnelle en faveur des populations touchées par le séisme du 8 septembre 2023 au Maroc
- 4 - Délégations et représentations du Conseil Municipal – Organismes extérieurs - Commissions municipales – Groupes de travail - Modifications
- 5 - Convention de partenariat entre les villes de Talence et de Gradignan pour l'utilisation du stade nautique Henri Deschamps – Actualisation de la participation financière
- 6 - Construction d'une cuisine centrale – Commission d'appel d'offres - Concours de maîtrise d'œuvre – Jury et prime
- 7 - Appel à projet expérimentation « Territoire Zéro non-recours »
- 8 - Avenant à la Convention Territoriale Globale de services aux familles 2019-2022 (CTG) entre la CAF de la Gironde et la Ville de Talence – Prolongation - Autorisation

RAPPORTEUR Mme FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée aux Grands projets de la ville de demain

- 9 - Construction d'une salle polyvalente square Fehlmann

RAPPORTEUR Mme SALLET, Adjointe déléguée à la Citoyenneté, à l'Education

- 10 - Extension de l'espace cinéraire
- 11 - Avance de subvention à la coopérative de l'école Georges Lasserre pour l'organisation d'un projet pédagogique sur l'année scolaire 2023-2024

RAPPORTEUR M. JESTIN, Adjoint délégué aux Finances

- 12 - Amortissements – Budget principal - Complément

RAPPORTEUR Mme RONDEAU, Adjointe déléguée à la Participation citoyenne, à la Vie associative et aux salles municipales

13 - Convention de partenariat dans le cadre de la mise en place de la « bricothèque »

RAPPORTEUR M. BESNARD, Adjoint délégué à la Culture

14 - Programmation de spectacles vivants 2023, Scène partenaire 2023 : signature d'un avenant à la convention cadre de coopération publique avec l'IDDAC 2017-2020

15 - Convention globale « culture » entre l'Education Nationale et la Ville dans le cadre du Plan d'Education Artistique et Culturelle - convention-cadre 2023 / 2026

RAPPORTEUR M. GIRON, Adjoint délégué à l'Emploi et à l'Insertion professionnelle, à l'Economie Sociale et Solidaire

16 - Convention entre la ville de Talence et Pôle emploi Villenave d'Ornon

17 - Convention de partenariat entre la ville de Talence et l'association Unis-Cité pour l'année 2023/2024

RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail

18 - Modification de durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à l'École Municipale de Musique et de Danse (EMMD)

19 - Reconduction des activités de la pratique sportive libre le dimanche et les jours fériés

20 - Transformation d'emplois d'animateurs périscolaires non permanents en emplois permanents

21 - Transformation d'emplois non permanents en emplois permanents à l'Ecole municipale de musique et de danse (EMMD)

22 - Création de postes au tableau des effectifs 2023

23 - Recrutement d'un chargé de communication numérique – Community manager / Webmaster au sein du service communication

24 - Recrutement d'un agent d'entretien des équipements sportifs et d'accueil au pôle administratif et sportif de la direction Jeunesse, sports et vie étudiante

25 - Recrutement d'un gestionnaire de marchés publics à procédure formalisée – grands projets - Adjoint au responsable du service marchés publics

26 - Recrutement d'un adjoint du patrimoine en médiathèque à temps non complet de 70% au sein du service Médiathèques

27 - Recrutement de quatre agents d'entretien des bâtiments communaux au sein de la direction Enfance et vie éducative

28 - Recrutement d'un responsable du secteur entretien et technique au stade nautique Henri Deschamps

29 - Recrutement d'un régisseur technique au sein de la direction Culture

30 - Recrutement d'un plongeur – agent polyvalent au sein du service restauration municipale

31 - Recrutement de deux chefs d'équipe entretien et maintenance des bâtiments au sein du Centre Technique Municipal

32 - Recrutement d'un enseignant d'arts plastiques au sein du service Forum des arts et de la culture

33 - Mise à disposition d'un agent du Centre Communal d'Action Sociale auprès de la ville

RAPPORTEUR M. FARGUES, Adjoint délégué aux Sports

34 - Convention Comité Départemental Handisport de la Gironde

35 - Subvention exceptionnelle à l'association « APF France handicap » (association des paralyés de France)

RAPPORTEUR M. COLDEFY, Adjoint délégué à l'Economie, à l'Innovation et au développement économique intercommunal

36 - Approbation des nouveaux tarifs « Talence Pépinière »

37 - ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) – Partenariat avec la Ville de Talence – Convention pour l'année 2023

RAPPORTEUR Mme IRIART, Conseillère municipale déléguée à la Restauration municipale

38 - Construction d'une cuisine centrale à Talence - Approbation du programme

RAPPORTEUR M. HANOTIN, Conseiller municipal délégué au Patrimoine

39 - Sollicitation d'une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le projet de restauration de 7 ex-voto conservés à l'Eglise Notre-Dame de Talence

QUESTIONS ORALES

oOoOoOoOoOo

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 septembre 2023, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le 18 septembre 2023 à 18h, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

Étaient présents pour tout ou partie de la séance : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU (à partir de la question n° 2), M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT (à partir de la question n° 2), M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART (jusqu'à la question n° 17), M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND (à partir de la question n° 7), M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, M. ALOY (à partir de la question n° 2)

Absents excusés ayant donné délégation : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), Mme RONDEAU (procuration à M. JOYON pour la question n° 1), Mme CHADEBOST (procuration à Mme CHABBAT), Mme BALLIGAND (procuration à Mme LUDLOW de la question n° 1 à la question n° 6), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI), Mme LARTIGUES (procuration à Mme DESGUERS)

Absents : Mme THOMAS-PITOT (pour la question n° 1), Mme BONORON, Mme IRIART (à partir de la question n° 18), M. GARRIGUES, M. ALOY (pour la question n° 1)

M. JOYON a été désigné comme secrétaire de séance

oOoOoOoOoOo

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, je vous propose de débiter cette séance du Conseil municipal du 18 septembre, en vous souhaitant évidemment la bienvenue et, même si c'est un peu plus loin désormais, que vous avez toutes et tous passé d'excellentes vacances de fin d'année ; en saluant l'ensemble des personnes qui nous suivront en direct ou en différé sur les différents supports numériques de la Ville. Cette séance, dont le secrétaire sera M. Mathieu JOYON. Je voudrais, comme cela vous a été présenté, vous rappeler que la délibération 38, « construction d'une cuisine centrale à Talence – approbation du programme », de manière à avoir une lecture un peu plus facile, sera présentée par Mme IRIART avant l'examen de la délibération, pour la commission d'appel d'offres, nous permettant de regarder le programme et après de décider de la composition de la commission d'appel d'offres, entre les jurys et les primes, si cela vous convient. Je laisse la parole à M. le secrétaire pour la première délibération.

M. JOYON : Bonjour à tous. Mes chers collègues. Pour commencer, rapporteur M. le Maire, approbation du procès-verbal de la séance publique du 3 juillet 2023.

N° 1 – Approbation du procès-verbal de la séance publique du 3 juillet 2023

M. LE MAIRE : Est-ce que ce procès-verbal appelle des commentaires ou des remarques ?

M. JOLIOT : Bonsoir, M. le Maire. Je voudrais apporter deux petites corrections. Page 9 dans l'intervention que j'avais faite, je ne sais pas si c'est moi qui avais bafouillé à ce moment-là ou si la retranscription n'est pas totalement fidèle. À la troisième ligne de la page 9, faire enlever « le lit de » pour qu'on puisse lire « si effectivement la rivière retrouve son lit ». Ensuite, à la ligne 5, entre le premier et le deuxième mot, rajouter « ne » pour que la phrase ait un sens.

M. LE MAIRE : Alors, « le lit de la rivière retrouve son lit », très bien. En général, c'est ce que vous avez dit exactement, mais cela ne nous empêche pas de le changer. Et sur la cinquième ligne ?

M. JOLIOT : Pour que nous « ne » soyons pas reconfrontés.

M. LE MAIRE : D'accord, très bien. Pas de problème pour intégrer ces modifications. D'autres remarques ? Non. Le procès-verbal, moyennant ces modifications, est adopté. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 3 juillet 2023. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par

ADOPTÉ PAR 39 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 19/09/2023

N° 2 - Décisions municipales – Information du Conseil

M. LE MAIRE : Ces décisions appellent-elles des questions de votre part ?

Mme GRESLARD-NEDELEC : M le Maire, mes chers collègues. À propos de la décision n° 27, il s'agit de la signature d'un bail portant sur la location d'un local de 93 m², situé au rez-de-chaussée de la Résidence des Trois Nobels. Pourriez-vous nous indiquer quel est l'objet de cette location ?

M. LE MAIRE : Tout à fait. Ce local sera utilisé par la Ville, ça sera une Maison des Projets avec des espaces d'information et de dialogue sur l'ensemble des projets portés par la Ville, notamment les places, la cuisine centrale dont on va reparler, le Château des Arts. De manière aussi à créer un espace de dialogue avec les citoyens et donc un espace de projets. On rentrera dans les éléments précis dans quelques mois. Ce bail sera utilisé à cette fin principale.

Mme GRESLARD-NEDELEC : D'accord. Une seconde interrogation sur la n° 111. Il s'agit de la passation d'une convention en vue d'autoriser l'occupation privative d'un espace dédié dans le GAMMA. Le GAMMA, pour celles et ceux qui ne le visualisent pas, c'est le local sportif...

M. LE MAIRE : C'est le groupe d'arts martiaux, de musculation et d'athlétisme.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Voilà. Donc, un lieu de distribution de denrées et de boissons fraîches, est-ce qu'il s'agit de distributeurs ? Sachant que les distributeurs de denrées et boissons fraîches sont quelquefois de qualité alimentaire pas irréprochable, alors que nous nous sommes engagés dans des projets autour de l'alimentation, il sera tout à fait dommageable qu'il y ait des sucreries, des paquets de chips, des choses diverses et variées, même si c'est pour les sportifs, ils ont des aliments autres à prendre, mais pas forcément ces « cochonneries » tant sur le plan alimentaire que sur le plan pécuniaire.

M. LE MAIRE : Alors je note votre suggestion, c'est tout simplement quelque chose que l'on refait régulièrement, vous avez vu, vous avez participé avec nous à l'inauguration de la piscine, vous avez ce distributeur à côté. Il y a beaucoup de distributeurs, je pense aussi à ceux de la Métropole, qui proposent grosso modo tous à peu près la même chose. Effectivement il y a des sportifs, il y a aussi des non-sportifs qui vont y aller, on essayera de regarder. Je ne suis pas sûr que le cahier des charges que l'on a fait, mais ça ne nous empêche pas d'y réfléchir pour la suite, empêche les « cochonneries » pour reprendre votre terme, mais rien n'empêche d'y réfléchir.

Mme RAMI : Oui j'ai une demande de deux compléments d'information sur la n° 104 et la n° 108. La n° 104, c'est la création et la diffusion de parcours numériques visant la valorisation du patrimoine talençais. La question à approfondir c'est sous quel support vous voulez le diffuser ? Et surtout, quel sera le relais avec les associations qui sont en charge du patrimoine talençais ? Pour la 108, c'est le recours aux conseils juridiques d'un cabinet d'avocats pour trouver une solution juridique à une problématique relative à l'exécution d'un marché public de prestations, donc savoir quel est ce marché public de prestations, quelle est la nature du contentieux et quel est le montant financier en cours. Merci.

M. LE MAIRE : Je vous en prie. Pour la 104, il s'agit de l'application Explorama. Le support c'est une application que vous pouvez télécharger qui nous a permis, dans un premier temps, des « escape game » qui sont souvent proposés. Je rappelle que l'on avait demandé à intégrer le logiciel de la Région, mais il faut plusieurs années avant de pouvoir l'intégrer. Donc, on a fait appel à une solution en collaboration avec les équipes de Bordeaux Métropole pour la partie informatique, de manière à ce qu'on puisse créer ces jeux de piste. On devra avoir au total dix parcours avancés sur trois ans, l'idée étant de pouvoir renouveler les différents parcours sur cette démarche-là. Pour la 108, nous connaissons des difficultés d'exécution avec une société, sur notamment le contrat dit, je cite « exploitation des installations de chauffage, de climatisation, d'eau chaude sanitaire et de ventilation des bâtiments communaux ». Nous avons des échanges réguliers entre le comptable public et notre prestataire, donc nous sommes aujourd'hui en train d'essayer de trouver une solution pour essayer de régler un certain nombre de factures, trouver des éléments pour résoudre cette problématique. D'où le recours à notre conseil pour essayer de nous éclairer sur une procédure complexe.

M. CAZABONNE : Oui j'ai juste une petite question, après avoir entendu Denise GRESLARD. Je ne sais pas s'il s'agit de « cochonneries », mais je me demandais s'il ne manquait pas une délibération ou décision municipale, ou c'est pour la prochaine fois, qui amènerait le maire à faire en sorte, comme aujourd'hui, pour ceux qui sont à l'heure, qu'on soit accueilli avec des petits canelés ou mettre un distributeur pour ne pas grever le budget municipal.

M. LE MAIRE : Je vous propose, au prochain Conseil, d'augmenter la tarification du loyer payé par M. le Sénateur, ce qui nous permettra de rentrer là-dedans. Non c'est un réemploi d'impôts pour les services de la Ville, donc nous avons été dans le circuit court et nous avons réemployé.

M. BARDIN : Oui, chers collègues, M. le Maire, bonsoir. Concernant la n° 13, je crois qu'elle va se rapprocher de la délibération n° 9 qu'on aura tout à l'heure concernant la construction de la salle polyvalente sur le square Fehlmann. Je m'étonne de la procédure qui a été choisie. Je comprends qu'elle ait été choisie pour la rapidité, certes, l'accord-cadre attributaire sert à ça, mais compte tenu des montants on se retrouve avec ce type d'attribution de marché à choisir un architecte normand.

Une jeune agence de Normandie, qui va intervenir sur un tout petit projet, 380 000 € TTC de travaux, sur la commune de Talence, qui va sans doute poser des problèmes de proximité pour lui pour la gestion de chantier et dont le montant des honoraires est à rapprocher quand même du montant prévu par l'AMO – si j'en crois les montants que vous donnez d'indemnités – pour la cuisine centrale qui elle, est un projet autrement plus complexe. Donc, on se retrouve avec plus de 15,5 % de montant d'honoraires sur cette opération-là, alors qu'il me semble que nous aurions pu passer en gré à gré puisque le seuil est de 40 000 € ; que ce type d'opération se traite entre 8 et 10 %, 380 000 divisé par 10, ça fait 38 000 TTC d'honoraires, on rentrait dans le gré à gré et on aurait peut-être favorisé une jeune agence locale, de l'emploi local, du travail local et surtout de la réactivité en termes de proximité de chantier.

M. LE MAIRE : Mon cher collègue, je vais vous rappeler que quoi qu'on puisse en penser et quels qu'aient été les débats dans cette enceinte et partout ailleurs, le critère géographique ne peut et ne sera jamais un élément factuellement applicable aux marchés publics. L'idée étant que peut-être ce jeune architecte normand, le temps d'aujourd'hui nous permettant une relative passerelle entre le temps normand et le nôtre d'aujourd'hui, nous permettant aussi de donner la chance, nous les collectivités locales, à des architectes qui peut-être ne trouveraient pas de chantiers à proximité, nul doute qu'il y a plein de choses qui se passent en Normandie. Par ailleurs, le gré à gré, je voudrais juste rappeler que ce n'est pas le gré à gré en dessous d'un certain seuil, ce sont des procédures non formalisées. Je rappelle que la règle dans les marchés publics, c'est la mise en concurrence dès le premier euro, donc nous avons choisi... On peut effectivement le faire, mais la règle de base, c'est la mise en concurrence dès le premier euro. Vous avez parlé d'aller plus rapidement, certes, je voudrais aussi rappeler que les marchés publics, et vous nous accompagnez ainsi que certains de vos collègues avec les collègues de la majorité également sur un très grand nombre d'appels d'offres, plus ou moins formalisés. On parle souvent des grands projets, on va en reparler tout à l'heure, mais il y a aussi une multitude de projets plus récurrents sur lesquels nos services des marchés publics – c'est la raison pour laquelle cela a été mis en œuvre pour les collectivités locales – ont fait aussi gagner du temps humain à notre service des marchés publics quand on a plus d'une centaine de candidatures, je ne donnerai pas le chiffre exact. Sur le Château des Arts par exemple, c'est plus d'une centaine de candidatures à analyser, donc c'est aussi donner une certaine forme de ballon d'oxygène à notre service des marchés publics. Donc, on a fait ça en totale adéquation avec le service qui nous l'a proposé. On peut toujours effectivement se dire l'emploi local là-dessus, mais j'ai envie de dire que c'est plutôt l'exception qui confirme la règle. On a souvent eu ces éléments-là, mais le critère géographique ne pourra jamais rentrer en ligne de compte, quoi qu'on puisse penser, pour la planète et pour le suivi des chantiers il vaut mieux avoir des équipes sur place que de les avoir à plusieurs centaines de kilomètres, je suis d'accord avec ça.

M. BARDIN : Je suis d'accord avec vous, le critère ne peut pas rentrer en compte, mais le gré à gré permet de contourner un peu – c'est l'exception qui confirme la règle – ce système de marché public pour favoriser un emploi plus local.

M. LE MAIRE : Je rappelle que, dans ce que vous dites il y a une erreur, sur le marché public dans cette famille d'achats, il ne peut pas y avoir de gré à gré.

M. BARDIN : Si, si, je connais les textes. Sur les études de service, on peut...

M. LE MAIRE : Cette famille d'achats est donnée en mise en concurrence.

M. BARDIN : En plus, je l'ai fait personnellement sur la commune de Saint-Aubin-du-Médoc, donc je pense que c'est possible.

M. LE MAIRE : Mais peut-être que la famille d'achats sur Saint-Aubin-du-Médoc n'est pas forcément concernée par rapport à ça. Nous, sur cette famille d'achats, on doit mettre en concurrence. Je le rappelle encore, la mise en concurrence dès le premier euro, c'est la règle des marchés publics.

M. JESTIN : Pardon, chers collègues, mais c'est bien sur la totalité des frais de maîtrise d'œuvre que l'on a... S'il n'y avait qu'une seule opération qui était à ce montant-là, oui on pourrait passer en gré à gré, mais s'il y a d'autres opérations équivalentes, ça rentre dans la même famille d'achats et donc, dépasse les seuils. Donc, non, ce n'était pas possible.

M. LE MAIRE : D'autres questions ?

M. CAZABONNE : Juste un mot. Après, c'est une question de chance. Je vais vous raconter une anecdote, je ne donnerai pas le nom de la personne. Un jour je recevais un responsable d'une entreprise toulousaine qui a construit tout ce qui est à côté du CTM, je ne sais plus le nom de l'opération, qui me dit « je suis talençais », je lui explique que c'est le marché et là-dessus il sort de mon bureau. Cette dame rentre un peu furieuse, elle me dit « est-ce que vous connaissez un architecte ? » Je lui demande pourquoi et elle me dit « j'en ai un, j'en ai marre, il n'a pas compris que celui qui donne les ordres, c'est le maître d'œuvre, ce n'est pas lui ». Je lui ai dit : « Il y en a un qui sort de mon bureau, allez le voir. Il a fait la petite opération Saint-Lazare à côté de l'église ». Elle a été le voir et ils se sont entendus. Voilà, c'est le hasard qui fait parfois bien les choses.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Je vais donc passer à la troisième.

DÉLIBÉRATION

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 09/06/23	Passation d'une convention de prêt de matériel scénique pour une valeur de 22 669,32 € du 7 au 10/07/2023 dans le cadre du spectacle « DETER » joué le 8/07/2023 à l'occasion du festival En Plein Arts.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)
N° 2 14/06/23	Autorisation de dépôt d'un dossier de déclaration préalable pour la construction d'une buvette sur le site de Rock et Chanson au 181 rue François Boucher à Talence.	
N° 3 14/06/23	Signature d'une convention pour l'utilisation du parc Peixotto du 30/06 au 06/07/2023 dans le cadre de l'organisation de l'animation « Les petites symphonies sur l'herbe ».	ASSOCIATION DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE TALENCE – Talence (33)

N° 4 15/06/23	Autorisation de dépôt d'un dossier de déclaration préalable pour la construction d'une clôture afin de sécuriser l'accès à la toiture terrasse de la médiathèque Castagnéra.	
N° 5 15/06/23	Passation d'un contrat d'engagement pour l'organisation d'animations dans les arbres le 08/07/2023 dans le bois de Thouars à l'occasion du festival En Plein Arts. Montant de la prestation : 1 620,00 € TTC	ASSOCIATION ARBROSMOZ – Le Bouscat (33)
N° 6 16/06/23	Organisation d'un concert tout public à partir de 8 ans le 30/06/2023 dans la salle des animations de la Médiathèque Castagnéra. Montant de la prestation : 500,00 € TTC	EDMA COMPAGNIE DE LA MOISSON – Sigalens (33)
N° 7 20/06/23	Sollicitation d'un prêt à titre gracieux de deux bassons français de la marque Buffet Crampon du 01/07/2023 au 13/07/2024 afin de proposer une offre de formation diversifiée au sein de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse et constituer un nouveau parc instrumental.	CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL JACQUES THIBAUD – Bordeaux (33)
N° 8 21/06/23	Décision de confier les intérêts de la Ville dans le cadre de la procédure d'expulsion des occupants sans titre du bâtiment municipal sis 1 rue Aldona à Talence, cette occupation présentant des risques pour leur sécurité et salubrité, liés notamment à l'état de l'installation électrique.	Société d'avocats LE BAIL – Bordeaux (33)
N° 9 21/06/23	Signature d'une convention pour l'utilisation du parc et Château Peixotto le 14/07/2023 dans le cadre de l'organisation de la Fête Nationale.	ASSOCIATION TALENCE EVENEMENTS – Talence (33)
N° 10 21/06/23	Signature d'un second avenant afin de prolonger la convention initiale confiant la gestion de la « Bricothèque de Talence » jusqu'au 30/09/2023.	ASSOCIATION TALENSEL – Talence (33)
N° 11 22/06/23	Dépôt de plainte contre X avec constitution de partie civile au nom de la ville de Talence dans le cadre de tentatives d'hameçonnage informatique (phishing) par le biais de courriels frauduleux reçus par plusieurs agents du service des sports de la Ville durant les mois de mars et mai 2023, et délégation de signature, pour ce faire, accordée à M. Pierre-Etienne BROUTÉ.	
N° 12 26/06/23	Passation de commande d'études préliminaires, mission de maîtrise d'œuvre au sein du marché subséquent à bons de commande n° 23/95-9 de l'accord-cadre multi-attributaires n° 23, en vue de l'aménagement du parc du Grand Peixotto Margaut. Montant de la rémunération : 37 260,00 € TTC	ASSOCIATION CENTRALIS – Paris (75) Et SAS LAND'ACT (Urbaniste – Paysagiste) – Levallois-Perret (92)

<p>N° 13 26/06/23</p>	<p>Passation de commande d'une mission de maîtrise d'œuvre au sein du marché subséquent à bons de commande n° 23/149-9 de l'accord-cadre multi-attributaires n° 23, en vue de la construction d'un équipement mutualisé pour l'Ecole Municipale de Musique et de Danse et le Relais d'assistantes maternelles (RAM) dans le square Fehlmann.</p> <p>Montant du forfait provisoire de la rémunération : 59 640,00€ TTC</p>	<p>ASSOCIATION CENTRALIS – Paris (75)</p> <p>Et</p> <p>PARIS NORMANDE ARCHITECTE – Louvetot (76)</p>
<p>N° 14 27/06/23</p>	<p>Non reconduction de l'accord-cadre n° 22/04-5 « Impression, journaux et guides municipaux / années 2022/2024 – Guide de la jeunesse « Cité Môme » - impression et livraison » qui prendra ainsi fin au 31/12/2023.</p>	<p>SAS SODAL – Langon (33)</p>
<p>N° 15 29/06/23</p>	<p>Passation des avenants suivants dans le cadre des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du stade nautique :</p> <p>- Avenant n° 6 au marché n° 20/24-1 « VRD – Terrassements – Aménagements paysagers » pour prise en compte des modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification du revêtement sur zone d'espace vert : fourniture et mise en œuvre d'un gazon en placage et moins-value zone de pelouse pour un montant de + 15 492,00 € HT - Réalisation d'une tranchée pour le lot « CVC Plomberie » pour un montant de + 938,00 € HT - Evacuation des terres terrassées pour reprise étanchéité, apport, mise en œuvre et compactage par couche de matériaux de carrière pour un montant de + 9 845,00 € HT - Ajustements et reprise entre les espaces extérieurs existant et le chantier (relevé des niveaux et reprise de la zone local technique, raccordements EU cours de service, terrassements empierrement et réalisation d'un escalier pente à glisse, fourniture et pose massif de candélabres, reprise espaces périphériques parvis et façade Ouest) pour un montant de + 24 996,00 € HT <p>Soit un total de + 51 271,00 € HT soit + 61 525,20 € TTC.</p> <p>Sachant que le montant total des avenants engendre une plus-value supérieure à 5 % du montant initial du marché concerné, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 28/06/2023, a donné un avis favorable à sa passation.</p> <p>Montant initial du marché : 913 085,28 € TTC Rappel avenant n° 1 de transfert : sans incidence financière Rappel montant avenant n° 2 : + 5 842,00 € HT Rappel montant avenant n° 3 : + 14 536,00 € HT Rappel montant avenant n° 4 : + 25 769,83 € HT Rappel montant avenant n° 5 : + 43 462,76 € HT Montant de l'avenant n° 6 : + 51 271,00 € HT</p>	<p>SAS COLAS France – Mérignac (33)</p>

Nouveau montant du marché : 1 082 143,19 € TTC

- **Avenant n° 3 au marché n° 20/24-3 « Etanchéité »** pour prise en compte des modifications suivantes :

- Fourniture et pose de grilles périphériques (Zone Nord) permettant la visibilité des relevés périphériques du complexe d'étanchéité bitumineux au droit du mur rideau pour un montant de + 6 534,00 € HT
- Réalisation d'une protection contre les eaux de ruissellement sur les murs enterrés du local entretien et espace accompagnateurs surélevés pour un montant de + 1 585,50 € HT

Soit un total de + 8 119,50 € HT, soit + 9 743,40 € TTC

Montant initial du marché : 732 000,00 € TTC

Rappel montant avenant n° 1 : + 29 435,17 € HT

Rappel montant avenant n° 2 : - 10 447,76 € HT

Montant de l'avenant n° 3 : + 8 119,50 € HT

Nouveau montant du marché : 764 528,29 € TTC

ETANDEX SA –
Les Ulis (91)

- **Avenant n° 1 au marché n° 20/24-4 « Couverture membrane - ETFE »** pour prise en compte de travaux supplémentaires suivants : tourner les entrées et sorties d'air des coussins afin de pouvoir placer une toile tendue pour un montant de + 2 340,00 € HT, soit + 2 808,00 € TTC

SAS SEELE FRANCE –
Strasbourg (67)

Montant initial du marché : 399 840,00 € TTC

Montant de l'avenant n° 1 : + 2 340,00 € HT

Nouveau montant du marché : 402 648,00 € TTC

- **Avenant n° 3 au marché n° 20/24-9 « Traitement d'eau »** pour prise en compte de la fourniture et pose d'un réseau pvcp diamètre 32 d'alimentation pédiluves avec vannes et clapets depuis un piquage sur le réseau C3 50M à créer pour un montant total de + 3 367,41 € HT soit + 4 040,89 € TTC

SAS EAU AIR SYSTEME –
Villeneuve d'Ascq (59)

Montant initial du marché : 1 788 000,00 € TTC

Rappel montant avenant n° 1 : + 19 663,73 € HT

Rappel montant avenant n° 2 : + 6 340,96 € HT

Montant de l'avenant n° 3 : + 3 367,41 € HT

Nouveau montant du marché : 1 823 246,52 € TTC

- **Avenant n° 5 au marché n° 20/24-11 « Electricité CFO/CFA et contrôle d'accès »** pour prise en compte des modifications suivantes :

- Déplacement de la baie VDI infirmerie MNS pour un montant de + 1 270,40 € HT
- Vidéophone contrôle d'accès pour un montant de + 973,01 € HT
- Travaux de modification dans la cour anglaise 1, suite au remplacement du monte-charge par une potence murale pour un montant de + 989,55 € HT

SAS SANTERNE AQUITAINE
–
Bruges (33)

- Ajout d'une détection incendie dans le local de traitement d'air CTA au sous-sol, raccordée à la centrale SSI, conformément à la mise à jour du dossier de conception SSI pour un montant de

+ 4 959,00 € HT

Soit un total + 8 191,96 € HT soit + 9 830,35 € TTC

Sachant que le montant total des avenants engendre une plus-value supérieure à 5 % du montant initial du marché concerné, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 28/06/2023, a donné un avis favorable à sa passation.

Montant initial du marché : 824 225,34 € TTC

Rappel montant avenant n° 1 : + 3 587,18 € HT

Rappel montant avenant n° 2 : + 13 736,77 € HT

Rappel montant avenant n° 3 : + 5 315,40 € HT

Rappel montant avenant n° 4 : + 11 930,16 € HT

Montant de l'avenant n° 5 : + 8 191,96 € HT

Nouveau montant du marché : 875 539,10 € TTC

- Avenant n° 1 au marché n° 20/24-12 « Bardage aluminium » pour prise en compte de la dépose et repose de cassettes sur façade Sud afin de permettre la réalisation de travaux de VRD et d'étanchéité pour un montant de + 2 520,00 € HT soit + 3 024,00 € TTC

SARL PLEBAC –
Mérignac (33)

Montant initial du marché : 830 247,72 € TTC

Montant de l'avenant n° 1 : + 2 520,00 € HT

Nouveau montant du marché : 833 271,72 € TTC

- Avenant n° 1 au marché n° 20/24-16 « Menuiseries intérieures bois » pour prise en compte de la fourniture et pose de baquettes de type champlat au droit des huisseries métalliques de la zone vestiaires (soit 14 bloc portes) et la fourniture de pass complémentaires pour organigramme (soit 80 unités) pour un montant de + 5 850,28 € HT, soit + 7 020,34 € TTC

SARL ATELIER AND CO –
Pessac (33)

Montant initial du marché : 144 714,18 € TTC

Montant de l'avenant n° 1 : + 5 850,28 € HT

Nouveau montant du marché : 151 734,52 € TTC

- Avenant n° 1 au marché n° 20/24-19 « Toiles tendues » pour prise en compte de travaux supplémentaires liés au calepinage des toiles tendues murales de laize de 4 m au lieu des 5 m prévus initialement pour un montant de + 4 778,40 € HT, soit + 5 734,08 € TTC

SARL INTERLIGNES DECO
–
La Chevrolière (44)

Sachant que le montant total des avenants engendre une plus-value supérieure à 5 % du montant initial du marché concerné, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 28/06/2023, a donné un avis favorable à sa passation.

Montant initial du marché : 65 054,40 € TTC

Montant de l'avenant n° 1 : + 4 778,40 € HT

Nouveau montant du marché : 70 788,48 € TTC

	<p>- Avenant n° 1 au marché n° 20/24-22 « Cabines – Casiers vestiaires » pour prise en compte d'habillages complémentaires en stratifié compact de 10 mm d'une part des quatre nourrices d'alimentations des réseaux eau froide et eau chaude, afin de protéger et rendre facilement accessible ces éléments techniques des vestiaires collectifs et d'autre part, des deux descentes d'eaux pluviales d'un vestiaire individuel et de la zone casier. Compris transport et frais de déplacements pour un montant total de + 5 248,00 € HT, soit + 6 297,60 € TTC</p> <p>Montant initial du marché : 458 122,80 € TTC Montant de l'avenant : + 5248,00 € HT Nouveau montant du marché : 464 420,40 € TTC</p>	SASU NAVIC – Thones (74)
N° 16 03/07/23	<p>Passation d'un contrat de prestation pour l'animation d'un stand « Découverte des insectes » le 14/10/2023 au parc Peixotto dans le cadre de l'animation sur le thème de la biodiversité.</p> <p>Montant de la prestation : 429,00 € TTC</p>	FOURMIDABLES – Saint-Denis-de-Pile (33)
N° 17 03/07/23	<p>Passation d'un contrat de prestation pour l'animation d'un stand « Ferme itinérante » le 14/10/2023 au parc Peixotto dans le cadre de l'animation sur le thème de la biodiversité.</p> <p>Montant de la prestation : 690,00 € TTC</p>	ROULE MA POULE – Coimères (33)
N° 18 03/07/23	<p>Passation d'un contrat de prestation pour l'organisation d'une animation sous forme de déambulation musicale le 14/10/2023 au parc Peixotto dans le cadre de l'animation sur le thème de la biodiversité.</p> <p>Montant de la prestation : 800,00 € TTC</p>	ASSOCIATION SLOWFEST – Bègles (33)
N° 19 03/07/23	<p>Passation d'un contrat de prestation pour l'animation d'un stand de bar à dessins sur les espèces d'oiseaux et insectes de notre région le 14/10/2023 au parc Peixotto dans le cadre de l'animation sur le thème de la biodiversité.</p> <p>Montant de la prestation : 456,00 € TTC</p>	ENTREPRISE ADRIEN CLAIRET – Talence (33)
N° 20 04/07/23	<p>Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 07/06/2023, sur une parcelle de terrain du cimetière communal située 8^{ème} Division, 8^{ème} rang, n° 13 d'une superficie totale de 1,60 m² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).</p>	M. SEGURA – Talence (33)
N° 21 04/07/23	<p>Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 05/09/2020, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 6^{ème} Division, 3^{ème} rang, n° 8 d'une superficie totale de 1,60</p>	M. MILLAS – Bayas (33)

	m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 180,00 € (soit 120,00 € pour la Ville et 60,00 € pour le CCAS).	
N° 22 04/07/23	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 08/06/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 9 ^{ème} Division, 12 ^{ème} rang, n° 7 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	M. CHEVALIER – Saint Médard d'Eyrans (33)
N° 23 05/07/23	Passation d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux à « Talence Pépinière » pour l'utilisation d'un local plus grand afin d'accueillir ses collaborateurs qui prendra effet à compter de sa signature.	SNS SOLUTIONS TRENTE TROIS – Talence (33)
N° 24 06/07/23	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 26/09/2022, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 7 ^{ème} Division, 7 ^{ème} rang, n° 6 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 180,00 € (soit 120,00 € pour la Ville et 60,00 € pour le CCAS).	Mme PETIT – Gradignan (33)
N° 25 06/07/23	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 11/06/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 6 ^{ème} rang, n° 2 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	M. BASSO – Gradignan (33)
N° 26 06/07/23	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 05/05/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 1 ^{er} rang, n° 15 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 180,00 € (soit 120,00 € pour la Ville et 60,00 € pour le CCAS).	M. BEY - Cadaujac (33)
N° 27 06/07/23	Signature d'un bail portant sur la location d'un local d'une surface de 93 m ² sis au rez-de-chaussée de la résidence Les Trois Nobel - 14 rue Pierre Curie pour une durée de 3 ans, moyennant le versement par la Ville d'un loyer annuel de 31 680,00 € TTC hors charges.	SCI LAMARQUE – Talence (33)
N° 28 06/07/23	Passation d'une convention ainsi que l'ensemble des avenants subséquents pour autoriser l'occupation privative du local restauration du stade nautique Henri Deschamps afin de proposer aux usagers un espace de restauration rapide moyennant le versement d'une redevance calculée sur le chiffre d'affaires.	SOCIETE CHEZ POULETTE - Talence (33)
N° 29 07/07/23	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN et LE BIAN (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par la SCI « 290 Cours du Maréchal Galliéni » auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 3/08/2022 visant notamment à obtenir l'annulation d'une part, du refus de la Ville d'autoriser la coupe de deux platanes situés sur sa propriété et d'autres part, de la décision implicite de rejet par la collectivité de son recours gracieux préalable.	

N° 30 10/07/23	Signature d'un avenant n° 3 à la convention de partenariat ayant pour objet la mise en place de la « Bricothèque » afin de modifier son lieu d'implantation et ainsi permettre l'occupation de nouveaux locaux situés 18 avenue de la Marne à Talence.	ASSOCIATION TALENSEL – Talence (33)
N° 31 13/07/23	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 16/07/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 1 ^{er} rang, n° 10 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	Mme PERON – Talence (33)
N° 32 13/07/23	Délivrance d'une concession pour 30 ans à compter du 04/07/2023, soit une case située au columbarium emplacement n° 151 (2 urnes) pour la somme de 1 000,00 € (soit 666,67 € pour la Ville et 333,33 € pour le CCAS).	Mme PETIT – Talence (33)
N° 33 13/07/23	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 24/06/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 8 ^{ème} rang, n° 1 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	Mme DUPON-LAHITTE – Paris (75)
N° 34 13/07/23	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers de chorale sur la base d'une séance de 2H par semaine du 18/09/2023 au 28/06/2024, à destination des usagers de l'Espace Seniors. Montant estimé de la prestation : 2 880,00 € TTC (soit 80,00€ TTC la séance)	ASSOCIATION VILLA BOHEME – Bordeaux (33)
N° 35 13/07/23	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers de danse orientale sur la base d'une séance de 1H30 par semaine du 18/09/2023 au 28/06/2024, à destination des usagers de l'Espace Seniors. Montant estimé de la prestation : 2 280,00 € TTC (soit 60,00€ TTC la séance)	Mme Elsa BURUCOA – Bègles (33)
N° 36 13/07/23	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre de séances de yoga sur la base d'un cours de 1H par semaine du 18/09/2023 au 28/06/2024, à destination des usagers de l'Espace Seniors. Montant estimé de la prestation : 1 530,00 € TTC (soit 45,00€ TTC la séance)	Mme Céline BASTIERE – Talence (33)
N° 37 13/07/23	Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers de théâtre sur la base d'une séance de 2H par semaine du 18/09/2023 au 28/06/2024, à destination des usagers de l'Espace Seniors.	ASSOCIATION CHAPEAUX BAS – Talence (33)

	Montant estimé de la prestation : 2 450,00 € TTC (soit 35,00€ TTC la séance)	
N° 38 13/07/23	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers de danses intergénérationnelles sur la base de trois séances de 1H30 par semaine pendant la période des vacances scolaires du 18/09/2023 au 28/06/2024, à destination des usagers de l'Espace Seniors.</p> <p>Montant estimé de la prestation : 1 350,00 € TTC (soit 45,00€ TTC la séance)</p>	Mme Valérie COURCELLES – Cadaujac (33)
N° 39 13/07/23	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers de gymnastique douce, mémoire et équilibre autour du bien-être sur la base de 4 séances de 1H par semaine du 18/09/2023 au 28/06/2024, à destination des usagers de l'Espace Seniors.</p> <p>Montant estimé de la prestation : 5 320,00 € TTC (soit 38,00€ TTC la séance)</p>	M. Simon BARAX – Bègles (33)
N° 40 13/07/23	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers de chi-gong et de pilates sur la base d'une séance de 1H par semaine du 18/09/2023 au 28/06/2024, à destination des usagers de l'Espace Seniors.</p> <p>Montant estimé de la prestation : 3 400,00 € TTC (soit 50,00€ TTC la séance)</p>	Mme Valérie BUFFETEAU- LEMAIRE – Talence (33)
N° 41 13/07/23	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'une part, de cours de zumba gold sur la base de deux séances de 1H par semaine et d'autre part, de cours de danse de société sur la base d'une séance de 1H30 par semaine, sur la période allant du 18/09/2023 au 28/06/2024 et à destination des usagers de l'Espace Seniors.</p> <p>Montant estimé de la prestation : 7 680,00 € TTC (soit 50,00€ TTC la séance)</p>	ASSOCIATION I DANCE – Talence (33)
N° 42 13/07/23	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers de mosaïque, de peinture et dessin, de peinture sur soie sur la base d'une séance de 2H par semaine pour chaque discipline du 18/09/2023 au 28/06/2024, à destination des usagers de l'Espace Seniors.</p> <p>Montant estimé de la prestation : 8 160,00 € TTC (soit 60,00€ TTC la séance)</p>	Mme Cathy DUPONT – Talence (33)
N° 43 13/07/23	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre de conférences diaporamas sur la base de 5 séances de 2 H, des ateliers d'histoire des Antiquités nationales sur la base de 9 séances de 1 H 30, des ateliers d'écoute musicale de 1 H 30 sur la base de 34 séances deux fois par semaine, sur la période</p>	ASSOCIATION TERRE ET OCEAN – Bègles (33)

	<p>du 18/09/2023 au 28/06/2024, à destination des usagers de l'Espace Seniors.</p> <p>Montant estimé de la prestation : 5 330,00 € TTC (soit 190,00 € TTC la séance pour les conférences-diaporamas, 90,00 € TTC la séance des ateliers d'histoire des antiquités nationales et 52,50 € la séance d'écoute musicale).</p>	
N° 44 13/07/23	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers d'initiation à la couture, stylisme et modélisme sur la base de 4 séances de 2H par semaine du 18/09/2023 au 28/06/2024, à destination des usagers de l'Espace Seniors.</p> <p>Montant estimé de la prestation : 8 160,00 € TTC (soit 60,00€ TTC la séance)</p>	Mme Marie RINGEADE – Talence (33)
N° 45 13/07/23	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre de cours de grammaire, pratique orale et conversation à thèmes en anglais sur la base de 6 séances de 1H30 par semaine du 18/09/2023 au 28/06/2024, à destination des usagers de l'Espace Seniors.</p> <p>Montant estimé de la prestation : 9 900,00 € TTC (soit 55,00€ TTC la séance)</p>	Mme Margaret LE ROUX – Fargues Saint Hilaire (33)
N° 46 13/07/23	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre de cours de conversation espagnole sur la base de 6 séances de 1H30 par semaine du 18/09/2023 au 28/06/2024, à destination des usagers de l'Espace Seniors.</p> <p>Montant estimé de la prestation : 9 180,00 € TTC (soit 45,00€ TTC la séance)</p>	M. Diego SANCHEZ- CASCADO SOUGEZ – Bordeaux (33)
N° 47 13/07/23	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre de cours de chant « Ensemble vocal » sur la base d'une séance de 2H par semaine du 18/09/2023 au 28/06/2024, à destination des usagers de l'Espace Seniors.</p> <p>Montant estimé de la prestation : 2 200,00 € TTC (soit 55,00€ TTC la séance)</p>	M. Arnauld MARTIN – Cabanac et Villagrains (33)
N° 48 13/07/23	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers de danse espagnole et bollywood sur la base de deux séances de 1H30 par semaine du 18/09/2023 au 28/06/2024, à destination des usagers de l'Espace Seniors.</p> <p>Montant estimé de la prestation : 4 560,00 € TTC (soit 57,00€ TTC la séance)</p>	Mme Sylvie DO COUTO – Pessac (33)
N° 49 13/07/23	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers d'oenologie sur la base de 5 séances de 1H30 sur la période allant du 02/10/2023 au 28/06/2024, à destination des usagers de l'Espace Seniors.</p>	RESTOTRAINING – Gradignan (33)

	Montant estimé de la prestation : 2 000,00 € TTC (soit 400,00€ TTC la séance)	
N° 50 13/07/23	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers de musicothérapie autour des activités de bien-être sur la base d'une séance de 1 H par semaine du 18/09/2023 au 28/06/2024, à destination des usagers de l'Espace Seniors.</p> <p>Montant estimé de la prestation : 2 100,00 € TTC (soit 60,00€ TTC la séance)</p>	Mme Sandrine SARLAT – Villenave d'Ornon (33)
N° 51 13/07/23	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers de fitness danse et latino mix sur la base de deux séances de 1H par semaine du 18/09/2023 au 28/06/2024, à destination des usagers de l'Espace Seniors.</p> <p>Montant estimé de la prestation : 2 380,00 € TTC (soit 35,00€ TTC la séance)</p>	I'M UP FITNESS DANSE ANIMATION – Cadaujac (33)
N° 52 13/07/23	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers de peinture sur porcelaine sur la base d'un cours de 2H30 deux fois par mois du 18/09/2023 au 28/06/2024, à destination des usagers de l'Espace Seniors.</p> <p>Montant estimé de la prestation : 2 210,00 € TTC (soit 130,00€ la séance)</p>	Mme Laurence PREVOST – Talence (33)
N° 53 13/07/23	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers olfactifs autour des activités de bien-être sur la base de deux séances mensuelles de 1H30 du 18/09/2023 au 28/06/2024, à destination des usagers de l'Espace Seniors.</p> <p>Montant estimé de la prestation : 2 700,00 € TTC (soit 150,00 € la séance)</p>	Mme Marie-Chantal COURTEIX BESSIERE – Bordeaux (33)
N° 54 17/07/23	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 12/07/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 14 ^{ème} rang, n° 1 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	M. DUBOIS – Cenon (33)
N° 55 17/07/23	Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 29/06/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 15 ^{ème} Division, 10 ^{ème} rang, n° 11 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	Mme MARTIN – Bordeaux (33)
N° 56 17/07/23	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 30/07/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 16 ^{ème} rang, n° 11 d'une superficie totale de	Mme BLANC-MENAND – Villeneuve sur Lot (47)

	1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	
N° 57 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Petit Préfabriqué de Thouars) du 06/09/2023 au 26/06/2024 afin d'y organiser des cours de danse.	ASSOCIATION A CORPS LIBRE – Talence (33)
N° 58 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle La Baraque) du 04/09/2023 au 28/06/2024 afin d'y pratiquer de la danse.	ASSOCIATION ALIENOR TRIBAL – Talence (33)
N° 59 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Cauderes – salle des associations) du 12/09/2023 au 11/06/2024 afin d'y tenir des permanences.	ASSOCIATION AMNESTY INTERNATIONAL – Bordeaux (33)
N° 60 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Chantecler – studio de danse) du 07/09/2023 au 27/06/2024 afin d'y organiser des ateliers de découverte musicale (chorale).	ASSOCIATION AREMA ROCK ET CHANSON – Talence (33)
N° 61 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Grand Préfabriqué de Thouars et Chantecler – studio de danse) du 04/09/2023 au 26/06/2024 afin d'y organiser des cours de danse africaine et percussions.	ASSOCIATION L'ARBRE A PALABRES – Talence (33)
N° 62 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Studio de danse de l'Espace Peydavant) du 04/09/2023 au 29/06/2024 afin d'y organiser des cours de danse.	ASSOCIATION AMICALE DES ECOLES LAIQUES – Talence (33)
N° 63 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Mozart-Lyre et Mozart-Fédération – petit préfabriqué) du 04/09/2023 au 29/06/2024 afin d'y organiser des cours de théâtre et de sophrologie.	ASSOCIATION LES ARTS SCENIQUES TALENCAIS – Talence (33)
N° 64 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Haut-Brion) du 04/09/2023 au 27/08/2024 afin d'y organiser de la danse en ligne.	ASSOCIATION BORDERLINE DANCER – Talence (33)
N° 65 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Cauderes - associations) du 04/09/2023 au 28/06/2024 afin d'y organiser des cours de Boccia Sport (handisport).	ASSOCIATION BOCCIA TEAM TALENCE – Talence (33)
N° 66	Passation d'une convention pour la mise à disposition de	

17/07/23	créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Mozart) du 07/09/2023 au 27/06/2024 afin d'y organiser des cours de danse.	ASSOCIATION LE CENTRE ANIMATION JEUNESSE – Talence (33)
N° 67 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Mozart) du 06/09/2023 au 26/06/2024 afin d'y organiser des cours de répétitions de chant.	ASSOCIATION ENSEMBLE VOCAL CANTARANE – Talence (33)
N° 68 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Grand Préfabriqué de Thouars) du 07/09/2023 au 27/06/2024 afin d'y organiser des activités sportives.	ASSOCIATION LE COLLECTIF DES PARENTS – Talence (33)
N° 69 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Robespierre) du 04/09/2023 au 03/06/2024 afin d'y organiser des réunions.	COMITE DE QUARTIER LA PLEIADE – Talence (33)
N° 70 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Robespierre) du 14/09/2023 au 15/06/2024 afin d'y organiser des réunions.	ASSOCIATION LA SARABANDE – Talence (33)
N° 71 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Lorenzaccio) du 04/09/2023 au 24/06/2024 afin d'y organiser des activités sociales et culturelles.	ASSOCIATION NOTRE DAME DE TALENCE – Chrétiens de Thouars – Talence (33)
N° 72 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Cauderes – salle des associations) du 04/09/2023 au 24/06/2024 afin d'y organiser des cours de danse.	ASSOCIATION DANCA DO SOL BORDEAUX - Talence (33)
N° 73 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Cauderes - - salle des associations) du 09/09/2023 au 29/06/2024 afin d'y organiser des rencontres musicales, conférences, ateliers.	ASSOCIATION DELTA TEMPO – Talence (33)
N° 74 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Chantecler – studio de danse) du 05/09/2023 au 25/06/2024 afin d'y organiser des cours de danse flamenco.	ASSOCIATION FLAMENCO ET DANSES DU MONDE TALENCE – Talence (33)
N° 75 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Mozart) du 05/09/2023 au 25/06/2024 afin d'y organiser des cours de gymnastique.	ASSOCIATION FORME ET BIEN-ETRE – Talence (33)
N° 76 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Grand Préfabriqué de Thouars) du 05/09/2023 au 27/06/2024 afin d'y	ASSOCIATION GYMNASTIQUE

	organiser des cours de gymnastique.	VOLONTAIRE PIERRE SEURIN – Talence (33)
N° 77 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Haut-Brion) du 05/09/2023 au 27/06/2024 afin d'y organiser des cours de gymnastique.	ASSOCIATION SOCIALE ET FAMILIALE TALENCE HAUT-BRION – Talence (33)
N° 78 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Mozart - Fédération) du 06/09/2023 au 26/06/2024 afin d'y organiser des réunions sur le thème de la photographie.	ASSOCIATION GROUPE IMAGES TALENCE – Talence (33)
N° 79 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Peydavant - ateliers) du 04/09/2023 au 29/06/2024 afin d'y organiser des ateliers d'arts plastiques.	ASSOCIATION LASSO – Talence (33)
N° 80 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Mozart - Fédération) du 04/09/2023 au 26/06/2024 afin d'y organiser des cours d'apprentissage de la langue et culture italiennes.	ASSOCIATION L'ITALIEN AUTREMENT – Talence (33)
N° 81 17/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Chantecler – studio de danse) du 08/09/2023 au 28/06/2024 afin d'y organiser des ateliers collectifs d'art-thérapie.	ASSOCIATION MINE 2 LIENS – Talence (33)
N° 82 18/07/23	Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 28/06/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 6 ^{ème} Division, 8 ^{ème} rang, n° 1 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	M. RIBEIRO – Talence (33)
N° 83 18/07/23	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 14/10/2022, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 ^{ème} Division, 5 ^{ème} rang, n° 5 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 180,00 € (soit 120,00 € pour la Ville et 60,00 € pour le CCAS).	Mme CHABAULT – Talence (33)
N° 84 18/07/23	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 11/07/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 6 ^{ème} Division, 8 ^{ème} rang, n° 9 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	Mme SICILIA – Talence (33)
N° 85 18/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Mozart – salle activités 2) du 14/09/2023 au 27/06/2024 afin d'y organiser des réunions et ateliers de généalogie.	ASSOCIATION MEMOIRE ET PATRIMOINE – Talence (33)

N° 86 18/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Cauderes – salle des associations) du 10/09/2023 au 30/06/2024 afin d'y organiser des cours de langue.	ASSOCIATION NOR KIANG – Talence (33)
N° 87 18/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Grand Préfabriqué de Thouars) du 06/09/2023 au 28/08/2024 afin de promouvoir une agriculture de proximité.	ASSOCIATION LE PANIER D'EPEAUTRE TALENCAIS – Talence (33)
N° 88 18/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Malerettes) du 03/09/2023 au 02/06/2024 afin d'y organiser des réunions.	ASSOCIATION POUA'HOM – Talence (33)
N° 89 18/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Robespierre) du 11/09/2023 au 01/07/2024 afin d'y organiser des réunions.	ASSOCIATION POURSUIVRE – Talence (33)
N° 90 18/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Malerettes) du 04/09/2023 au 28/06/2024 afin d'y organiser des jeux de société.	ASSOCIATION QUESTIONS POUR UN CHAMPION – Talence (33)
N° 91 18/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle des Eclaireurs) du 04/09/2023 au 24/06/2024 afin d'y organiser des improvisations théâtrales.	ASSOCIATION R & D – Talence (33)
N° 92 18/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Mozart et Cauderes – salle des associations) du 04/09/2023 au 28/06/2024 afin d'y organiser des activités physiques et sportives.	ASSOCIATION SO FIT SO FUN – Talence (33)
N° 93 18/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Cauderes – salle des associations) du 07/09/2023 au 28/06/2024 afin d'y organiser des cours de danse cubaine.	ASSOCIATION SUENA CUBANO – Talence (33)
N° 94 18/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Cauderes – salle des associations et Peydavant – studio de danse) du 06/09/2023 au 30/06/2024 afin d'y organiser des cours de danse.	ASSOCIATION SALSA WITH US – Talence (33)
N° 95 18/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Peydavant, Haut-Brion, Chantecler – studio de danse) du 04/09/2023 au 28/06/2024 afin d'y organiser des cours de danse.	ASSOCIATION TANGUEANDO BORDEAUX TALENCE – Talence (33)
N° 96	Passation d'une convention pour la mise à disposition de	

18/07/23	créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Petit Préfabriqué de Thouars) du 04/09/2023 au 27/06/2024 afin d'y organiser du soutien scolaire.	ASSOCIATION TREMPLIN-GIRONDE – Talence (33)
N° 97 18/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Chantecler – studio de danse) du 04/09/2023 au 24/06/2024 afin d'y organiser des cours de yoga.	UST YOGA – Bordeaux (33)
N° 98 18/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Petit Préfabriqué de Thouars) du 06/09/2023 au 26/06/2024 afin d'y organiser des cours de yoga.	ASSOCIATION YOGA ET EVASION – Talence (33)
N° 99 18/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Chantecler – studio de danse) du 16/09/2023 au 29/06/2024 afin d'y organiser des activités musicales.	ASSOCIATION CULTURE ET MUSIQUE DE L'ESTUAIRE – Talence (33)
N° 100 19/07/23	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 06/10/2008, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 9 ^{ème} Division, 7 ^{ème} rang, n° 12 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2 x 0,80 m pour la somme de 180,00 € (soit 120,00 € pour la Ville et 60,00 € pour le CCAS).	Mme COIFFE – Talence (33)
N° 101 21/07/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salles des Eclaireurs et de l'OST) du 05/09/2023 au 25/06/2024 afin d'y organiser des activités musicales.	ASSOCIATION LE VOYAGE MUSICAL – Talence (33)
N° 102 25/07/23	Dépôt de plainte contre X avec constitution de partie civile au nom de la Ville afin d'obtenir réparation de tous les préjudices et dommages subis suite à l'incendie de la Maison Municipale de Raba et délégation de signature accordée pour ce faire à M. Gilles BOURNISSOUT.	
N° 103 28/07/23	Décision de confier les intérêts de la ville à M. MERLIN (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par Mme GENDRAUD auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 18/02/2023 visant notamment à obtenir l'annulation du titre de recette (T 1801) émis le 16/08/2022 et à se voir déchargée entièrement du paiement de la somme mise à sa charge pour un montant de 310,66 €.	
N° 104 01/08/23	Conclusion d'un marché portant sur la création et la diffusion de parcours numériques visant la valorisation du patrimoine talençais incluant l'abonnement à l'application Explorama pour une durée allant de la date de notification au 01/03/2026. Montant de la dépense : 19 890,00 € TTC	SAS M2S – Montpellier (34)

N° 105 01/08/23	Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif aux prestations « Tous risques expositions » dans le cadre des assurances des biens et responsabilités pour une durée ferme allant de sa date de notification à 0h00 au 31/12/2023 à minuit, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2026 à minuit.	SARL ACL COURTAGE (mandataire) – Saint Jean Lespinasse (46) HELVETIA ASSURANCES SA – Courbevoie cedex (92)
N° 106 01/08/23	Abandon de la procédure adaptée en vue de la passation d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes relatifs aux assurances des biens et responsabilités « auto-mission » en la déclarant sans suite pour motif d'intérêt général afin d'éviter les risques tenant aux incertitudes juridiques ayant affecté la consultation (caractère contradictoire des prestations, objets de l'accord-cadre, avec la réglementation en vigueur).	
N° 107 01/08/23	Passation d'un marché de location d'une bouteille d'oxygène médicinal pour une durée de 3 ans. Montant total de la dépense : 1 385,84 € TTC (location d'une bouteille pour 3 ans pour un montant de 1 320,70 € TTC et charge en oxygène pour mise en place du matériel pour un montant de 65,14 € TTC).	SA AIR LIQUIDE SANTE France – Nantes cedex (44)
N° 108 02/08/23	Recours aux conseils juridiques d'un cabinet d'avocats afin de trouver une solution juridique à une problématique relative à l'exécution d'un marché public de prestations qui comprend un risque réel et sérieux de survenance d'un contentieux ultérieur.	SCP d'avocats LE BAIL – Bordeaux (33)
N° 109 02/08/23	Passation de commande des missions suivantes au sein du marché subséquent à bons de commande n° 23/95-9 de l'accord-cadre multi-attributaires n° 23 en vue de l'aménagement de la Place Alcalá de Henares : - Diagnostic et analyse urbaine, technique et fonctionnelle - Définition des orientations urbanistiques, paysagères, architecturales et environnementales Montant de la rémunération : 26 520,00 € TTC	ASSOCIATION CENTRALIS – Paris (75) Et SAS LAND'ACT – Levallois-Perret (92)
N° 110 04/08/23	Dépôt de plainte contre X avec constitution de partie civile au nom de la Ville afin d'obtenir réparation de tous les préjudices et dommages liés à la découverte de graffitis outrageants et insultants envers l'Etat, la Police Municipale mais aussi envers certains policiers municipaux et agents de surveillance de la voie publique nommément désignés par ces inscriptions sur l'un des murs du porche de la résidence Le Clos de Suzon sise 1 rue Pierre Curie à Talence ainsi que sur la façade extérieure et délégation de signature accordée pour ce faire à M. Nicolas ALLEMANDOU.	
N° 111 07/08/23	Passation d'une convention ainsi que l'ensemble des avenants subséquents en vue d'autoriser l'occupation privative d'un espace	SOCIETE CAFES SOUBIRA VENDING –

	dédié dans le GAMMA afin de proposer aux usagers un lieu de distribution de denrées et boissons fraîches, ainsi que des boissons chaudes, moyennant le versement d'une redevance calculée sur le chiffre d'affaires.	Floirac (33)
N° 112 14/08/23	Signature d'une convention pour le prêt de matériels d'équipements de sécurité à partir du 21/08/2023 dans le cadre de l'installation et de la pose de caméras de vidéoprotection sur le territoire.	SNEF CONNECT – Marseille (13)
N° 113 16/08/23	Passation d'une convention pour l'accompagnement dans la mise en œuvre ainsi que l'animation du Conseil Municipal des Enfants pour l'année scolaire 2023-2024. Montant de la prestation : 2 866,14 € HT (l'association est non soumise à la TVA)	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE LA GIRONDE – Bordeaux (33)
N° 114 17/08/23	Convention de partenariat pour l'organisation conjointe de 8 ateliers de sensibilisation aux enjeux des changements climatiques de décembre 2023 à juin 2024 à la Médiathèque Castagnéra.	ASSOCIATION LA FRESQUE DU CLIMAT – Paris (75)

Le conseil prend acte de ces décisions ».
Reçu en Préfecture le 19/09/2023

N° 3 - Subvention exceptionnelle en faveur des populations touchées par le séisme du 8 septembre 2023 au Maroc

M. LE MAIRE : Oui, alors évidemment, mes chers collègues, vous savez qu'un violent tremblement de terre a frappé le Maroc et sa population il y a 10 jours maintenant. Le nombre de morts qui a été indiqué lors de la délibération n'est plus forcément le bon et je pense que le nombre de morts sera compliqué à expliquer. De la façon que nous l'avons toujours fait, on vous propose aujourd'hui, sur le montant que l'on a en général pour ce genre de catastrophe, 5 000 € à la Fondation de France.

Je voudrais indiquer également que la Libye vient de connaître de terribles inondations. Nous avons eu un échange vendredi dernier avec les membres de la Commission finances de Bordeaux Métropole, des échanges avec notamment Mme Céline PAPIN qui est vice-présidente à Bordeaux Métropole. Aujourd'hui le nom des fondations ou entités qui pourraient être récipiendaires des votes, au moment où nous avons lancé cela, n'était pas forcément connu. On a eu un échange pour essayer que si effort il doit y avoir, je pense qu'il y en aura un de Bordeaux Métropole et aussi des collectivités locales, qu'on puisse avant toute chose se mettre d'accord sur le nom des récipiendaires. Je rappelle que pour le Maroc, l'Association des Maires de France a listé un certain nombre de personnes de manière à avoir – je n'ai pas envie de dire un don sécurisé – mais le fait de dire que les collectivités aillent dans ce sens-là. À l'heure où je vous parle et pour d'autres collectivités, elle a parlé en tant que vice-présidente de Bordeaux Métropole, mais également en tant qu'adjointe au Maire de Bordeaux,

il n'y avait pas encore cette liste-là disponible pour la catastrophe de Libye, donc il faudra voir dans quelle mesure on peut s'insérer évidemment dans cette solidarité internationale de ces catastrophes naturelles malheureusement de plus en plus régulières et qui font beaucoup de victimes et beaucoup de peine aux familles, aux rescapés. En espérant évidemment que la chaîne de solidarité qui est mise en œuvre puisse continuer. Je voudrais aussi souligner que, notamment, piloté par un certain nombre de mes confrères, dont Salem ERCHOUK ici présent et un nombre de nos confrères, la Ville a mis en œuvre pour le séisme du Maroc, deux points de collecte, l'un au Dôme et l'autre au Forum des Arts et de la Culture, avec un certain nombre de listes de fournitures, avec des priorités qui pourront évoluer au fur et à mesure des jours, de manière à ce qu'une certaine forme de centralisation girondine j'ai envie de dire, parce que ça va aussi de toutes les villes de la Métropole et de la Gironde d'une façon générale, puisse être mise en œuvre et pouvoir acheminer l'aide dont ont besoin les sinistrés, au plus vite et de façon la plus efficiente.

Mme RAMI : Nous voulions bien évidemment nous associer à cette action de solidarité envers les habitants du Maroc, pour l'ensemble des personnes qui sont malheureusement décédées, pour ceux qu'il reste à soigner et pour la reconstruction du pays. Je suis d'accord avec vous, vous pourrez le souligner, effectivement la Libye aussi est touchée par de graves conditions climatiques avec des inondations. Ce n'est pas tout à fait pareil qu'un séisme, mais les populations sont en souffrance, en danger. On a peut-être moins de visibilité sur ce qui se passe réellement, mais il y a tout un effort à porter aussi sur ces populations-là, en dehors du contexte politique qu'il peut y avoir, c'est l'humain qui est à protéger et à montrer une action de solidarité.

M. LE MAIRE : Entièrement d'accord avec vous ma chère collègue. Je suppose que nous voterons pour à l'unanimité, cette délibération. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Un violent tremblement de terre a frappé le Maroc dans la nuit du 8 septembre dernier.

Les dégâts sont très importants ; le nombre des victimes est aujourd'hui estimé à plus de 2 500 morts et à des milliers de blessés. Des milliers de personnes se retrouvent sans abri.

La ville de Talence tient à témoigner de sa solidarité envers ces populations sinistrées en leur apportant son soutien financier.

C'est pourquoi je vous propose d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à la Fondation de France qui se mobilise à la fois pour déployer immédiatement des actions de première nécessité pour venir en aide aux sinistrés et également pour planifier des actions de reconstruction durable.

Cette subvention sera imputée à l'article 6745 du budget en cours. »

Adopté par 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 19/09/2023

N° 4 - Délégations et représentations du Conseil Municipal – Organismes extérieurs - Commissions municipales – Groupes de travail - Modifications

M. LE MAIRE : Alors je vais donc vous faire lecture de cette délibération suite aux démissions notamment, comme c'est indiqué, et différentes propositions et nouvelles nominations. Je voudrais vous préciser mes chers collègues, qu'il y a une toute petite erreur sur la mission locale des Graves dans ce qui vous avait été envoyé. Il n'y a pas qu'un remplacement à effectuer, mais trois remplacements puisqu'il y a en a un pour l'Assemblée générale, un pour le Conseil d'administration et un pour le secrétaire permanent, en sachant que le nom sera le même. Vous avez été invités par mail le 12 septembre, à proposer ce soir d'éventuels changements, donc je vous propose, si jamais vous deviez en voir, de me les faire part au fur et à mesure. Je voudrais vous indiquer que pour le Comité de jumelage, je vais vous donner le nom des personnes qui sont en pointillés. Les deux pointillés, c'est Mme Isabel MADRID et Mme Noëlle LARTIGUES. Pour Talence Événements, ça sera M. JOYON. Pour Ludiloisirs, Mme Jeanne SALLET. Pour la mission locale des Graves dont je viens de vous parler, c'est M. Charley GIRON, pour le Conseil d'administration, pour le secrétariat permanent et pour l'Assemblée générale. Pour le plan d'insertion local pour l'emploi, également M. GIRON. Pour TISD, Talence Innovation Sud Développement, M. Stéphane DELGADO. Pour les Bons Petits Diables, Mme Jacqueline CHADEBOST. M. Dorian ALOY comme suppléant à l'ETSM. M. Dorian ALOY à l'Union sportive Talence Basket, à Gradignan Talence Escrime, Union Sportive Talence Karaté, Union Sportive Talence Tennis de table, Union Sportive Talence Volley-ball et Talence Yoga. Stéphane DELGADO pour le prix Isabelle Attali. Isabel MADRID pour la bourse d'innovation Talence Universités et la bourse Marc Labourdette. T'@S 21'ID, Monsieur Dorian ALOY et Mme Noëlle LARTIGUES. M. Jean-Jacques BONNIN pour la CLECT. Mme Noëlle LARTIGUES comme titulaire de la Commission d'urbanisme. Jean-François LAROSE pour le collège Henri Brisson et pour le Conseil de vie du campus de Talence. Isabel MADRID pour l'ENSAM. Stéphane DELGADO en titulaire, Isabel MADRID en suppléante, pour l'École Nationale Supérieure d'ingénieur en Cognitique. Stéphane DELGADO en titulaire pour le lycée hôtelier de Gascogne. Jean-François LAROSE titulaire pour le lycée technique Alfred Kastler et Noëlle LARTIGUES en suppléante. Mme SALLET pour le PEDT et Mme SALLET, également pour le programme « Réussite éducative ». Le dispositif Carte Jeune métropolitain, M. Dorian ALOY. Le Jardin botanique, Mme Brigitte SERRANO-UZAC au Comité directeur et au Comité de pilotage. Mme Sophie RONDEAU pour le réseau « energy cities » et pour le SDEEG. Le groupe de travail Déplacements, M. Stéphane DELGADO. J'en ai terminé. Avez-vous des modifications ?

Mme DE MARCO : Je vous remercie M. le Maire, non, nous n'avons pas de proposition de modification. Par contre, j'avais quelques remarques concernant cette délibération, il y a ce qui est écrit et ce qui n'est pas dit. Quand on regarde bien cette délibération, vous dites « compte tenu des démissions de Mme FRICOT et de M. DUART et ainsi que les prises d'arrêtés de délégation aux fonctions, etc., en date du 3 juillet, nous procédons à ces modifications ». Quand nous regardons cette délibération et ces attributions, nous voyons bien que c'est Mme BONORON qui est sanctionnée.

Alors, je reviens toujours sur la question qui avait été posée où vous aviez été très mystérieux dans votre réponse, a-t-elle été absente ? A-t-elle démerité ? A-t-elle pris des positions contraires à celles de la municipalité ? Pourquoi est-elle exclue des différentes

représentations qu'elle avait, voyant que surtout sur l'université c'est M. DELGADO qui doit avoir de grandes compétences qui prend sa succession et que certaines délégations qu'elle suivait de façon très assidue, elle n'y est plus. J'ai remarqué que dans le document municipal qui a été donné sur le petit livret avec les représentations, Cité-magazine, dans les photos, les élus de la majorité, il y a un encart spécifique la concernant qui est entre élus de la majorité et élus de l'opposition. Donc, nous aimerions avoir des explications sur le fait qu'elle ait été exclue des différentes représentations qu'elle avait pour le Conseil municipal.

M. LE MAIRE : Mme la Sénatrice, à même question, même réponse. C'est la vie d'un groupe, il me semble que lorsque vous vous êtes présentée aux élections municipales vous formiez un groupe, pardon vous en aviez un autre puisque Mme QUELIER n'était pas encore votre alliée comme elle l'a été dans les différentes élections depuis, dont les élections sénatoriales. Vous vous êtes, depuis, séparés, puisque M. JOLIOT par exemple a créé son propre groupe. Au moment où ces séparations ont eu lieu, il ne me semble pas qu'on ait eu un débat sur la vie de votre groupe, ou ce qui a indiqué les décisions de M. JOLIOT. Peut-être que dans le futur votre groupe sera là-dessus et comme je vous l'ai dit, c'est la vie d'un groupe et le pouvoir de la municipalité de pouvoir siéger dans différents organismes, ce qui est l'objet de cette délibération. Quand cela concerne le débat entre plusieurs personnes, je réserve et réserverai toujours ces éléments-là pour un dialogue avec la personne concernée et pas de façon publique. Je crois que c'est aussi une façon de la respecter, cette personne. Voilà.

Mme DE MARCO : Je pense que... Xavier peut s'exprimer, mais cela a été très, très clair, il a bien exprimé le fait qu'il y avait une divergence politique et qu'il prenait ses distances. Sur ce, à mon avis, c'est donc une décision politique et donc, il doit y avoir des explications à donner puisque nous, nous sommes très transparents et nous disons que nous avons des divergences politiques d'appréciation.

M. LE MAIRE : Mme DE MARCO, vous cherchez et vous n'arriverez pas à créer la zizanie. Libre à vous de vous appuyer sur ce que vous souhaitez pour faire, là pour le coup, de la bonne poloche. Je vous ai expliqué les raisons qui ont conduit à cela, M. Xavier JOLIOT s'est parfaitement exprimé et c'est son droit le plus absolu. Ce que je vous disais c'est quand M. JOLIOT a pris cette décision, qui le regarde et qui vous impacte, je ne me souviens pas vous avoir posé la moindre question sur les raisons à cela. Donc, de la même façon que nous ne vous avons pas posé de question, nous ne répondrons pas à celle-là. Maintenant, si vous souhaitez en faire de longs épisodes passionnants, nul doute que cela vous permettra d'avoir des discussions aussi passionnantes que celle-là.

M. JOLIOT : Oui, merci, M. le Maire. Puisque j'ai été cité, je voudrais juste rappeler qu'effectivement, comme vous l'avez fait vous-même, j'ai pris une décision, à un moment donné, que j'ai explicité. J'ai rappelé à cette occasion que ce n'était pas du tout pour une question de désaccord local avec les personnes du groupe dont je suis issu, mais que c'était lié à une conjoncture nationale et à des prises de position par les partis respectifs qui étaient représentés dans ce groupe. Donc, je tiens à le réitérer et rappeler que nous travaillons en très bonne intelligence dans l'opposition, tous autant que nous sommes. Merci, M. le Maire.

M. LE MAIRE : Je vous en prie mon cher collègue. Les votes.

Mme DE MARCO : NPPV.

M. JOLIOT : Pareil.

M. LE MAIRE : Pareil, eh bien je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Par délibérations et modifications successives en Conseil Municipal, nous avons procédé à des créations de commissions municipales et groupes de travail ainsi qu'à la désignation d'élus au sein de diverses instances et organismes extérieurs.

Compte tenu de la démission de Mme Juliette FRICOT et M. Patrick DUART, conseillers municipaux, ainsi que de la prise de l'arrêté de délégation de fonction n°1419/2023 en date du 3/07/2023, reçu en Préfecture le 5/07/2023, je vous propose aujourd'hui de mettre à jour l'ensemble de ces représentations comme suit, et ce, sans procéder, si vous en êtes d'accord, à un vote au scrutin secret (article L.2121-21 du C.G.C.T. : « le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ... »)

Afin de rendre plus lisible ces représentations et désignations, il vous est présenté cette nouvelle délibération qui liste l'ensemble de ces instances.

ASSOCIATIONS

Culture

- COMITE DES JUMELAGES

- Mme Isabel MADRID
- M. Guillaume GARRIGUES
- M. Vincent BESNARD
- Mme Chantal CHABBAT
- Mme Jenny LUDLOW
- Mme Noëlle LARTIGUES
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Maud DUMONT
- M. David BIMBOIRE

- TALENCE EVENEMENTS

- Mme Jeanne SALLET
- M. Vincent BESNARD
- Mme Chantal CHABBAT
- Mme Danièle CASTAGNERA
- M. Mathieu JOYON
- Mme Isabelle RAMI

- ASSOCIATION ARC SUD DEVELOPPEMENT

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Mathieu COLDEFY

- ASSOCIATION DE SECTEUR POUR L'AIDE A L'INSERTION SOCIALE (Conseil d'administration)

- Mme Josiane DESGUERS

- ASSOCIATION LUDILOISIRS (Conseil d'administration)

Elus

- Mme Chantal CHABBAT
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Jeanne SALLET
- M. Jean-François LAROSE
- M. David BIMBOIRE

Personnalités qualifiées

- Mme Isabelle BROUAT
- Mme Marlène PARIS
- M. Jean-Paul GOUGET
- Mme Rachel BARBON
- M. Philippe GUILLEM

- ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE

- M. François JESTIN Titulaire
- M. Charley GIRON Suppléant

- CENTRE SOCIAL DE BAGATELLE

- Mme Isabel MADRID Conseil d'Administration
- Mme Isabel MADRID Conseil de Maison

- CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE TALENCE-THOUARS – ASSOCIATION MIX-CITE

- M. Salem ERCHOUK
- Mme Isabel MADRID

- FRANCE MEDIATION

- M. Salem ERCHOUK

- MISSION LOCALE DES GRAVES

Assemblée Générale

- M. Mathieu COLDEFY
- M. Charley GIRON
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Maud DUMONT

Conseil d'Administration

- M. Charley GIRON
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Maud DUMONT

Secrétariat permanent

- M. Charley GIRON

- PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI « PORTES DU SUD » - PLIE

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Charley GIRON
- M. Mathieu COLDEFY

- TALENCE INNOVATION SUD DEVELOPPEMENT (Agence de Développement Economique et des Technologies)

Assemblée générale

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Mathieu COLDEFY
- M. Stéphane DELGADO
- Mme Maud DUMONT

Conseil d'Administration

- M. Mathieu COLDEFY

Enfance / Jeunesse

- ASSOCIATION LES BONS PETITS DIABLES

- Mme Jacqueline CHADEBOST

- CENTRE ANIMATION JEUNESSE

- M. Alain CAZABONNE
- M. Jean-François LAROSE

Environnement / Cadre de vie

- ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETE URBAINE (A.V.P.U.)

- M. Jean-Jacques BONNIN

- ASSOCIATION LES JARDINS DE RABA

- Mme Jenny LUDLOW

Sport

- ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES EPREUVES COMBINEES ET DU MEETING INTERNATIONAL DE TALENCE – ADEM

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Alain CAZABONNE
- M. Frédéric FARGUES

- ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT

- M. Frédéric FARGUES

- ECOLE TALENCAISE DES SPORTS MOTORISES – ETSM (Conseil d'Administration)

- M. Frédéric FARGUES

Titulaire

- M. Dorian ALOY

Suppléant

- UNION SPORTIVE TALENCE – ASSOCIATIONS

UNION SPORTIVE TALENCE ACROSPORT	M. Jean-Jacques BONNIN Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE AIKIDO	Mme Danièle CASTAGNERA Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE ATHLETISME	M. Stéphane DELGADO Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE BADMINTON	M. Stéphane DELGADO Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE BASKET	M. Dorian ALOY Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE BOXE	M. Salem ERCHOUK Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE CLUB DE TENNIS	M. Alain CAZABONNE Titulaire M. Frédéric FARGUES Suppléant
GRADIGNAN TALENCE ESCRIME	M. Dorian ALOY Titulaire
FC TALENCE FOOTBALL (anciennement Union sportive Talence Football)	M. Alain CAZABONNE Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE GYMNASTIQUE	M. Jean-François LAROSE Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE HANDBALL	M. Christian PENE Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE JUDO	M. Frédéric FARGUES Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE KARATE	M. Dorian ALOY Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE PETANQUE	M. Frédéric FARGUES Titulaire Mme Monique DE MARCO Suppléante
UNION SPORTIVE TALENCE SHINTAIDO	Mme Danièle CASTAGNERA Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE TENNIS DE TABLE	M. Dorian ALOY Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE VOLLEY-BALL	M. Dorian ALOY Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE PLONGEE – LE NAUTILE	M. François JESTIN Titulaire
ASSOCIATION VERTIGE (anciennement Union Sportive Talence Escalade Vertige)	M. Mathieu JOYON Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE YOGA	M Dorian ALOY Titulaire

BOURSES

- PRIX ISABELLE ATTALI – LE LABRI

- M. Stéphane DELGADO

- BOURSE INNOVATION TALENCE-UNIVERSITE (Jury d'attribution)

- M. Emmanuel SALLABERRY
- Mme Isabel MADRID
- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Jenny LUDLOW
- Mme Maud DUMONT

- BOURSE MARC LABOURDETTE (Jury d'attribution)

- M le Maire
- M Mathieu COLDEFY
- Mme Isabel MADRID
- Mme Jenny LUDLOW
- Mme Maud DUMONT

- BOURSE CATHERINE VILLEGA (Jury d'attribution)

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Vincent BESNARD
- Mme Simone BONORON
- Mme Josiane DESGUERS
- Mme Monique DE MARCO

- T'@S2L'ID

- M. Charley GIRON
- Mme Jeanne SALLET
- M. Jean-François LAROSE
- M. Dorian ALOY
- Mme Noëlle LARTIGUES
- M. Xavier JOLIOT

COMMISSIONS

- COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE BORDEAUX METROPOLE

- M. Jean-Jacques BONNIN

- COMMISSION REGIONALE DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE (Arrêté préfectoral du 14/06/2019)

- Projets architecturaux et travaux sur immeubles
- Protection des objets mobiliers et travaux,
- Délégation permanente de la section Projets architecturaux et travaux sur immeubles

- M. Guillaume HANOTIN Suppléant

- COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

- Mme Chantal CHABBAT
- M. Charley GIRON
- Mme Isabel MADRID
- M. Amilcar MARTILY

- COMMISSION D'ANALYSE DES OFFRES POUR L'APPEL A PROJET « RESIDENCE PRESSENE »

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. François JESTIN
- Mme Isabelle BALLIGAND
- Mme Isabel MADRID
- Mme Chantal CHABBAT
- M. Amilcar MARTILY
- 2 représentants des Conseils Participatifs de Quartier

- COMMISSION D'EXAMEN DES CONTRATS DE CONCESSION

Titulaires :

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. François JESTIN
- M. Guillaume HANOTIN
- M. Jean-Jacques BONNIN
- Mme Maud DUMONT

Suppléants :

- Mme Jeanne SALLET
- Mme Sophie RONDEAU
- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Christine QUELIER

- COMMISSION D'URBANISME

Titulaires :

- Mme Noëlle LARTIGUES
- Mme Chantal CHABBAT
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN

Suppléants :

- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- Mme Hélène MICOINE
- M. Jean-Jacques BONNIN

- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Dominique IRIART
- M. François JESTIN
- M. Mathieu JOYON
- Mme Sophie RONDEAU
- Mme Monique DE MARCO
- M. Christian BARDIN

- M. Vincent BESNARD
- M. Charley GIRON
- M. Guillaume GARRIGUES
- M. Christian PENE
- Mme Danièle CASTAGNERA
- Mme Denise GRESLARD-NEDELEC
- M. Amilcar MARTILY

ENSEIGNEMENT / EDUCATION

- COLLEGE HENRI BRISSON

- M. Jean-François LAROSE	Titulaire
- Mme Chantal CHABBAT	Suppléante

- CONSEIL DE VIE DE CAMPUS DE TALENCE

- M. Jean-François LAROSE

- CREPS DE TALENCE (Conseil d'Administration)

- M. Frédéric FARGUES

- ENSAM (Conseil d'Administration)

- Mme Isabel MADRID	Suppléante
---------------------	------------

- ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INGENIEURS EN COGNITIQUE

- M. Stéphane DELGADO	Titulaire
- Mme Isabel MADRID	Suppléante

- LYCEE HOTELIER DE GASCOGNE

- M. Jean-François LAROSE	Titulaire
- M. Stéphane DELGADO	Titulaire
- M. Gérald JEAN	Suppléant
- M. Jean-Jacques BONNIN	Suppléant

- LYCEE TECHNIQUE D'ETAT ALFRED KASTLER

- M. Jean-François LAROSE	Titulaire
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN	Titulaire
- M. Amilcar MARTILY	Titulaire
- Mme Noëlle LARTIGUES	Suppléante
- M. Christian BARDIN	Suppléant

- COLLEGE VICTOR LOUIS

- Mme Brigitte SERRANO-UZAC	Titulaire
- M. Salem ERCHOUK	Suppléant
- Mme Monique DE MARCO	Titulaire
- Mme Isabelle RAMI	Suppléante

- LYCEE VICTOR LOUIS

- M. Jean-François LAROSE	Titulaire
---------------------------	-----------

INSTANCES / ORGANISMES EXTERIEURS

- ASL ESPACE FORUM TALENCE (Association syndicale libre)

- M. Vincent BESNARD

- COMITE DE GESTION DE L'INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE

- Mme Chantal CHABBAT

- CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Collège 1

Président : M. Emmanuel SALLABERRY

- M. Alain CAZABONNE

- M. Salem ERCHOUK

- Mme Isabel MADRID

- M. Mathieu JOYON

- M. David BIMBOIRE

- M. Xavier JOLIOT

Collège 2 : Services de l'Etat dont les représentants sont désignés par Monsieur le Préfet

Collège 3 : Personnalités qualifiées désignées par Monsieur le Maire ultérieurement (association de commerçants, clubs de prévention, associations d'insertion, dirigeants des établissements scolaires)

- CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

- M. Alain CAZABONNE

- CONSEIL MEDICAL (anciennement COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME DES AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES)

- M. Mathieu JOYON Titulaire

- M. Vincent BESNARD Suppléant

- M. David BIMBOIRE Suppléant

- Mme Laetitia THOMAS-PITOT Titulaire

- Mme Brigitte SERRANO-UZAC Suppléante

- Mme Maud DUMON T Suppléante

- DISPOSITIF CARTE JEUNE

- M. Dorian ALOY

- M. Jean-François LAROSE

- Mme Isabelle RAMI

- FOND SOLIDARITE LOGEMENT

- Mme Isabel MADRID

- GIP BORDEAUX METROPOLE MEDIATION

- Mme Isabel MADRID

- JARDIN BOTANIQUE

Comité directeur

- Mme Brigitte SERRANO-UZAC
- Mme Sophie RONDEAU
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- Mme Christine QUELIER

Comité de pilotage

- Mme Brigitte SERRANO-UZAC
- Mme Sophie RONDEAU
- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- DGA en charge du Pôle Aménagement Urbain Durable
- Un membre de la cellule coordination projet

- MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE GARDERES

Conseil d'Administration

- M. Emmanuel SALLABERRY Président
- Mme Isabel MADRID
- Mme Monique DE MARCO

Conseil d'Etablissement

- Mme Chantal CHABBAT

Personnalités qualifiées

- Mme Line HENARD
- M. Jean-Marie ROGLET

- RESEAU ENERGY CITIES (Correspondant)

- Mme Sophie RONDEAU

- RESEAU NATURE (Correspondants)

- Mme Sophie RONDEAU
- Mme Isabelle BALLIGAND

- SPL « LA FABRIQUE DE BORDEAUX METROPOLE »

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN

- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES ET D'ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE

- Mme Sophie RONDEAU
- Mme Dominique IRIART
- M. Jean-Jacques BONNIN
- M. Xavier JOLIOT

- Mme Isabelle BALLIGAND Interlocuteur pour les CEE

**- SYNDICAT BENEVOLE DES COPROPRIETAIRES DU CENTRE COMMERCIAL COMPLEMENTAIRE DE
TALENCE-THOUARS**

- M. François JESTIN

GROUPES DE TRAVAIL

- GROUPE DE TRAVAIL CAHIER DES CHARGES DE CESSION AMENAGEMENT SITE 1 RUE ALDONA

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. François JESTIN
- Mme Sophie RONDEAU
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Christian PENE
- M. Christian BARDIN
- un membre Conseil Participatif de quartier 5
- un membre Conseil Participatif de quartier 5

- GROUPE DE TRAVAIL DEPLACEMENTS

- M. Jean-Jacques BONNIN
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Mathieu COLDEFY
- M. Salem ERCHOUK
- M. Stéphane DELGADO
- M. Guillaume GARRIGUES
- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Dominique IRIART
- M. François JESTIN
- M. Mathieu JOYON
- Mme Isabel MADRID
- Mme Sophie RONDEAU
- M. Christian BARDIN
- M. David BIMBOIRE
- M. Xavier JOLIOT

- GROUPE DE TRAVAIL ENERGIE

- Mme Isabel BALLIGAND
- M. Jean-Jacques BONNIN
- M. Stéphane DELGADO
- Mme Sophie RONDEAU
- Mme FABRE-TABOURIN
- Mme Dominique IRIART
- M. François JESTIN

- GROUPE DE TRAVAIL FINANCES

- M. Charley GIRON
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. François JESTIN
- Mme Laetitia THOMAS-PITOT
- M. Bernard CONTE

- GROUPE DE TRAVAIL PARTICIPATION CITOYENNE

- Mme Sophie RONDEAU
- M. François JESTIN
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. Mathieu JOYON
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Salem ERCHOUK
- M. Amilcar MARTILY
- Mme Christine QUELIER
- 1 ancien lauréat du budget participatif qui sera désigné par le groupe de travail après acte de candidature
- 1 adhérent d'un jardin partagé qui sera désigné par le groupe de travail après acte de candidature
- 1 membre du collège Habitants d'un Conseil Communal qui sera désigné après acte de candidature

- GROUPE DE TRAVAIL SANTE

- Mme Isabel MADRID
- Mme Chantal CHABBAT
- M. Salem ERCHOUK
- M. Charley GIRON
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Laetitia THOMAS-PITOT
- Mme Denise GRESLARD-NEDELEC
- Mme Isabelle RAMI
- M. Christian BARDIN

ADOPTE PAR 32 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE,
M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC,
Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout ! /
Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 20/09/2023

N° 5 - Convention de partenariat entre les villes de Talence et de Gradignan pour l'utilisation du stade nautique Henri Deschamps – Actualisation de la participation financière

M. LE MAIRE : Je voudrais vous rappeler mes chers collègues qu'une convention a été signée le 29 janvier 2007, donc il y a 16 ans maintenant, pour l'utilisation du stade nautique Henri Deschamps. Vous savez que les tarifications, nous les avons adoptées à l'unanimité ici même, ont changé et l'équipement que nous avons inauguré samedi dernier a aussi un peu changé de dimensions. Nous avons donc mené, avec les services, que je remercie, avec les services de Gradignan, un ajustement dans le cadre de cette convention, qui est valable pendant trois ans. Vous aurez remarqué par exemple une augmentation sensible de la rémunération et surtout, puisque je ne sais pas trop où on va aller en termes de fréquentation, pour l'instant elle est excellente, il y aura un ajustement année par année pour constater le nombre de gradignanais, qui ont les mêmes droits en termes de tarification pour les entrées comme pour les activités. Il y aura une refacturation qui se fera auprès de la Ville de Gradignan. Par ailleurs, et je voulais remercier ici M. Michel LABARDIN, mon collègue maire de Gradignan, nous aurons dans le cadre de cette convention, ce qui n'existait pas, la mise à disposition gratuite de la salle du Solarium à la ville de Talence trois fois par an, puisque nous y participions avant, d'où la durée de trois ans, ce qui nous permettra d'attendre

l'ouverture de la salle de spectacles nous concernant. Donc, le terme de cette convention est le 30 juin 2026, avec une reconduction annuelle tacite d'ici là. Mme RAMI. Quand je dis « Mme RAMI » il y a Siri qui s'est réveillé, je ne sais pas pourquoi.

Mme RAMI : J'ai réponse à tout, c'est ça. Non, on va juste voter pour. Là, vous avez posé une tarification en fonction du taux d'usage des gradignanais avec une visibilité qui n'est pas complète. Donc, c'est vrai que dans la convention il est écrit que ce tarif sera revu, ce que je trouve tout à fait correct, parce qu'avec les investissements qu'il y a eu et les coûts de l'énergie qui vont augmenter aussi, il faut que les gradignanais puissent payer le vrai prix d'usage. Donc, on est pour.

M. LE MAIRE : L'idée c'est de photographier l'utilisation réelle par les gradignanais. Les termes ont été faits en fonction des nouveaux tarifs sur une fréquentation qui avait été estimée en 2019. Donc plutôt qu'avoir une somme forfaitaire qui soit donnée, c'est d'être capable chaque année de pouvoir l'ajuster en fonction de la fréquentation réelle de la piscine. Merci beaucoup. Pas d'observation ? À l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Dans un souci de mutualisation des équipements sportifs sur le territoire, une convention de partenariat entre les villes de Talence et de Gradignan a été signée le 29 janvier 2007 afin de fixer les modalités d'accès au stade nautique Henri Deschamps pour les gradignanais. Le tarif «résident» leur est appliqué. En contrepartie, la Ville de Gradignan verse à la Ville de Talence une participation financière annuelle, cette somme servant à couvrir une partie des frais de fonctionnement du stade nautique.

Compte tenu de la hausse des tarifs du Stade Nautique Henri Deschamps mais également du nombre croissant de gradignanais utilisant les installations du Stade Nautique, deux avenants à la convention ont été conclus en 2012 puis en 2014 afin d'augmenter la participation financière de la ville de Gradignan. Le dernier montant convenu de la participation financière est de 30 000 € par an.

Le stade nautique Henri Deschamps vient d'être réhabilité et a fait l'objet d'une transformation. Il répond désormais aux standards actuels d'un équipement performant et attractif. Avec une surface totale passant de 2000 m² à 4700 m², le stade nautique dispose désormais de nouveaux équipements alliant sport de haut niveau, apprentissage, loisirs et bien-être.

Par ailleurs, dans ce contexte, la grille tarifaire du stade nautique Henri Deschamps a été revue dans son ensemble et a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en date du 24/04/2023.

En application de l'article 5 de la convention fixant les conditions d'actualisation de la participation financière annuelle de la ville de Gradignan, il convient par avenant n° 3 à la convention de porter le montant de cette participation à 50 000 € afin de tenir compte de la hausse des tarifs d'entrée, de la modification des équipements et de la diversification des services proposés. Au titre du présent partenariat, la ville de Gradignan s'engage également à mettre à disposition gratuitement la salle du Solarium à la ville de Talence et ce, 3 fois par an.

Aussi il est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention de partenariat avec la Ville de Gradignan . »

Adopté par 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 19/09/2023

N° 38 - Construction d'une cuisine centrale à Talence - Approbation du programme

Mme IRIART : M. le Maire, mes chers collègues. Nous avons une délibération qui synthétise la pièce-jointe à cette délibération qui représente le programme technique détaillé de l'opération de construction d'une nouvelle cuisine centrale, qui est un document qui, comme son nom l'indique, est tout à fait détaillé. Il comporte 124 pages, dont 44 pages d'annexes très précises. J'ai essayé de vous présenter en support de cette délibération et donc de ce dossier, tout à fait majeur pour la commune pour les années à venir, un support visuel qui sera plus explicite à la fois et en même temps beaucoup plus court que les documents joints en annexe. Je remercie mon collègue François JESTIN de passer les slides au fur et à mesure. Avant toute chose je voudrais signaler que dans la délibération, il y a une coquille puisque la dernière fois que nous avons parlé de ce dossier c'était lors du Conseil municipal du 27 mars et non pas du 17 mars. Je le signale en préambule. Donc, vous avez à gauche le visuel de l'actuelle cuisine centrale qui est à l'arrière de la place Peydavant et sur le visuel de droite vous avez l'emplacement prévu pour la future cuisine, à l'extrémité ouest du parking dit de la piscine qui est en fait multifonction puisqu'il sert à tous les usages des bâtiments qui bordent ce parking et également au marché le dimanche. C'est un parking qui est en fait multifonction. Sur le visuel de droite vous avez donc le futur emplacement qui est à l'extrémité ouest de ce parking, sur l'emplacement qui est occupé par la maison que nous avons traditionnellement l'habitude d'appeler la maison de M. MOREAU qui était l'ancien directeur de la piscine, et aujourd'hui cette bâtisse abrite l'ADEM qui est sur le point de déménager pour le GAMMA dont il a été question en début de séance. Donc nous avons déjà parlé à trois reprises en Conseil municipal de ce dossier. Une première fois, je le rappelle le 7 décembre 2020 au moment du recrutement du référent de la cuisine centrale sur un contrat de mission dont la mission était justement d'accompagner la réflexion sur le devenir de la cuisine. À l'époque, il s'agissait d'une réflexion qui était très large, toutes les options étaient ouvertes. C'est le moment où l'on a dit que d'une façon ou d'une autre, la cuisine devrait évoluer.

Une seconde fois c'était lors de la séance du 13 décembre 2021, à propos de la décision municipale en date du 19 novembre 2021, de confier au cabinet Espelia le soin de réaliser l'audit de la cuisine. Cet audit s'est tenu en deux phases, une phase d'état des lieux puis une phase d'analyse comparative des scénarios possibles. Et donc une troisième fois en Conseil municipal le 27 mars dernier où je vous ai présenté les résultats de l'audit et les grandes orientations du projet qui en découlaient. Aujourd'hui nous sommes quasiment six mois plus tard et on entre dans une nouvelle phase. Il s'agit d'adopter le programme qui va servir de base à la consultation pour la maîtrise d'œuvre. La délibération qui suit va d'ailleurs désigner les membres de la Commission d'appel d'offres ad hoc. Vous avez reçu le programme détaillé du projet et j'ai par ailleurs proposé aux élus de l'opposition une réunion vendredi dernier avec à mes côtés le Directeur général adjoint en charge des Services techniques, le Directeur des bâtiments et le référent technique de la cuisine centrale. Je pense que cela a été un exercice utile et je remercie les trois directeurs que je viens de citer d'avoir mis à notre disposition leurs compétences techniques pour une meilleure compréhension de ce dossier sous tous ses

aspects. C'est en effet un projet à forts enjeux. Je remercie également mes collègues élus qui ont répondu à mon invitation.

Cette diapositive pose le contexte, un audit réalisé en 2022, celui-ci a confirmé l'inadéquation de l'outil actuel. Les différentes options analysées nous ont orientés vers une construction neuve sur une parcelle appartenant déjà à la Ville. Cette diapositive présente les principes de fonctionnement de la cuisine. Elle fait apparaître en gras les aspects positifs de nos pratiques au regard des préconisations de la loi EGalim de 2018. Là, on voit que la quasi-totalité des surfaces est déficitaire, donc c'est un élément important pour le projet tel que nous vous le présentons aujourd'hui. Comme je vous le disais, lors du Conseil du 27 mars dernier, une équipe de programmation a été constituée, chargée du préprogramme et du programme, l'étude de faisabilité ayant été réalisée par le cabinet chargé de l'audit, Espelia, comme vu précédemment. Projema avec un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la Ville, il s'est adjoint les services d'un spécialiste des cuisines professionnelles et d'un autre de l'économie de la construction, de sorte que ce bâtiment allie sobriété et efficacité énergétique et qu'il ait un impact carbone sur son cycle de vie le plus faible possible. Le recours aux énergies renouvelables et aux matériaux biosourcés sera recherché. L'équipe de suivi de la Ville, pour sa part, est composée, de manière équivalente, de professionnels de la restauration collective et des spécialistes du bâtiment.

On a là les objectifs, qui coulent sous le sens, mais méritent d'être posés. Pour exemple, une organisation fluide et fonctionnelle qui doit répondre aux principes de la marche en avant. Au titre de l'ergonomie qui est le bloc en bas au milieu, il est proposé dans ce programme détaillé d'avoir de l'ameublement modulable en hauteur pour tenir compte de la taille des agents travaillant aux différents postes. De même, l'organisation des locaux doit anticiper les besoins d'évolution future. Donc, des hypothèses de fonctionnement qui font écho aux principes de fonctionnement de l'audit conduit par Espelia. Il s'agit ici d'avoir ce que l'on produit, comment on le produit et à avec qui on le produit. La nouveauté dans ces hypothèses de fonctionnement par rapport à l'actuelle cuisine réside dans la proposition de choix entre deux plats principaux différents afin d'offrir la possibilité à ceux qui souhaitent varier leurs apports protéiniques de trouver une alternative en restauration municipale. Cela va naturellement demander des adaptations en termes d'organisation du travail pour les agents de la cuisine centrale, comme des cuisines satellites.

Pour les rationnaires, il suffira de réserver en amont son plat principal. Nous n'allons pas en effet produire deux fois 2700 plats principaux, alors que nous œuvrons par ailleurs à la réduction du gaspillage alimentaire.

Pour cette nouvelle construction, nous sommes à la phase de sélection du maître d'œuvre. La cuisine actuelle va continuer à fonctionner jusqu'à l'ouverture de la nouvelle cuisine. Le service actuel est maintenu. La nouvelle cuisine sera donc implantée entre le Dôme et la piscine en limite du parking, sur la parcelle BK21 que nous avons déjà citée le 27 mars. Nous sommes sur un projet de 1 062 m². En termes d'implantation, la Ville a exprimé deux exigences intangibles, l'inviolabilité de l'EBC et la préservation du cèdre. Cette planche met l'accent sur la réutilisation du matériel acquis récemment qui répondra dans la nouvelle

cuisine aux objectifs de sobriété dans l'exploitation. Partout où il faudra acquérir du matériel neuf et de dernière génération, ça sera fait. Partout où les matériels que l'on vient de remplacer, et qui le seront dans le temps à venir, seront réutilisés pour la nouvelle cuisine.

Là, c'est une planche technique qui comporte les différentes zones dédiées. On a donc un projet de 1 062 m², alors qu'actuellement on a 636 m² de surface pour la production telle que nous la réalisons et que le cabinet qui a fait l'étude de faisabilité partait sur une surface nécessaire de 893 m². Donc, on a un petit plus en termes de surface et en même temps on a une surface au sol qui est diminuée au maximum. Tout ce qui n'avait pas besoin d'être en emprise au sol a été mis en étage, c'est le cas des locaux administratifs, des espaces dédiés aux agents, espaces de restauration, de détente, vestiaires.

Dans ces équipements et aménagements des locaux, on peut noter la création d'une zone manifestations, zone spécifique stockage et préparation. Effectivement pour ce qui est des manifestations de la ville il y a une autonomisation de la zone de manière à ce que, dans la mesure où c'est quelque chose qui fonctionne, y compris souvent en dehors des heures d'ouverture de la cuisine centrale, elle puisse être accessible en toute autonomie et qu'il n'y ait pas besoin aux équipes qui vont gérer les manifestations d'aller à l'intérieur de la cuisine à proprement parler. Même chose pour la zone de refroidissement dédiée qui permet de gagner de la place en zone de production. Il y a en fait au niveau de ce projet, une meilleure identification des fonctions par zone. Par exemple, la pâtisserie froide est isolée de la zone de préparation des entrées froides.

Sur cette planche, vous pouvez voir l'implantation de la future cuisine à l'intérieur de la parcelle délimitée d'un trait rouge sur l'image de gauche, à droite nous avons la même photo que sur la première diapositive, mais de beaucoup plus près. Même chose avec là, le dessin des flux de livraison, l'alignement du bâtiment sur l'entrée de la piscine et la préservation du cèdre. Là, c'est exactement la même chose, mais de plus près, en zoomant si je puis m'exprimer ainsi. Là, on a une planche technique d'agencement des locaux où l'on voit au niveau R+1 la terrasse accessible au personnel et la proposition de positionnement de panneaux photovoltaïques côté sud.

Là sont détaillés les coûts relatifs au projet tel que je viens de vous le présenter, alors évidemment quand vous voyez les coûts de travaux, valeurs programme juillet 2023, donc c'est susceptible d'évolution comme tous les coûts. Peut-être à la baisse, sait-on jamais, enfin d'évolution. Ça ne dit pas si c'est à la baisse ou à la hausse. Ici, on a le calendrier prévisionnel. Vous voyez que l'on est tout au début de ce calendrier. Donc, on a une mise en service de l'équipement qui est prévue dans ce calendrier pour mai 2027.

En ce qui nous concerne, nous prévoyons pour la rentrée 2027-2028, de manière à ce que nous puissions profiter de la période de l'été pour faire le déménagement. C'est une période « creuse » en termes de production à la cuisine, dans la mesure où les scolaires sont en vacances. Je reste à votre disposition pour toute question que vous pourriez avoir suite à la lecture du document ou à l'écoute de ce que je viens de vous présenter. Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, ma chère collègue. On parlait, lors de l'inauguration de la piscine des projets au long cours, je me souviens de quelques échanges avec Hélène MICOINE ici présente, sur les manquements de la piscine, je voudrais vraiment remercier le travail qu'a mené Dominique IRIAT avec l'ensemble des services tant techniques qu'utilisateurs, pour aboutir à ce programme d'une redoutable complexité, mais qui présenté de la sorte, est parfaitement intelligible. Vous l'avez compris, l'objectif est de se doter d'un bâtiment qui soit conforme aux besoins et qui soit évolutif, or, la marche en avant dans une cuisine centrale est toujours quelque chose de très complexe. L'idée aussi, vous l'avez vu, était de monter de manière à limiter, même si on est sur des sols déjà imperméabilisés, notamment le parking, de manière à limiter l'implantation au sol. Et, dans sa conception d'avoir quelque chose qui soit tourné résolument vers les consommations les plus réduites possible. Je voudrais aussi vous indiquer que, conformément à votre demande sur les précédents programmes, nous avons organisé, préalablement à ce Conseil municipal, une séance de présentation, Dominique l'a souligné, de manière à ce que vous ne découvriez pas simplement par la voie postale le contenu de ce programme, et qu'il puisse y avoir, comme on va le faire sur l'ensemble de ce projet, un travail partenarial entre vous et nous pour nous doter de la plus belle cuisine possible. Je ne suis pas tout à fait sûr qu'on sera en dessous du budget mais il n'est jamais interdit de se l'interdire, les quelques réalisations récentes, je pense notamment à nos voisins de Bègles ayant été sensiblement supérieurs à ce montant-là. On sait aussi que la volatilité des prix fait que, peut-être, il y aura des surprises à la hausse ou à la baisse. En tout cas, le prix indiqué dans ce programme est conforme au plan pluriannuel d'investissement que nous avons voté, pour la majorité, lors de la présentation des documents budgétaires et qui seront mis en œuvre. Comme on l'a fait, on a commencé le travail quasiment en 2017-2018, on aura une inauguration prévue, comme l'a rappelé Dominique, en milieu d'année 2027. Je voudrais évidemment ici réitérer que le mode de gestion de la cantine, même s'il ne fait pas l'objet de cette délibération, restera inchangé et que la Ville restera sous régie municipale pour ce qui concerne la gestion de son premier service public. Il n'y a pas de service public qui au quotidien offre à autant d'usagers cette prestation, l'occasion m'étant donnée de rappeler avec beaucoup de gratitude la qualité de ce qui est fait au sein de ces cuisines municipales avec notamment l'augmentation de 50 % de la part du bio en seulement deux ans, avec la création il n'y a pas si longtemps que cela de l'application « Qui Dit Miam » qui permet à chacun de pouvoir savoir ce que les enfants ont mangé et comment compléter, aider en cela aussi avec le travail de notre nutritionniste. Mes chers collègues, la parole est à vous.

Mme GRESLARD-NEDELEC : M. le Maire, mes chers collègues. Je dois dire que pour une fois, effectivement, nous avons eu connaissance du projet un peu avant, même si cela a été un peu à « l'arrache ». Mais cela nous a permis au moins pour ceux qui ne travaillaient pas, de consulter le projet en détail et pour ma part, j'ai pu avoir l'occasion de poser des questions plus précises en particulier sur un sujet qui m'est cher, c'est-à-dire la participation en amont de la réflexion de l'usage et en particulier des agents qui travaillent dans ces locaux, puisqu'ils sont les premiers utilisateurs.

On sait que la qualité de vie au travail permet aussi un meilleur service aux usagers, je pense aussi qu'on a pu apprécier l'effort fait en qualité de réponse aux problématiques qui se posaient et à la préservation de ce très beau cèdre. J'espère qu'il sera moins mal taillé que celui qui est devant la piscine, mais on ne sait pas ce que ça fera pendant les travaux. Dans tous les cas, il sera protégé. Effectivement, j'ai été aussi très soucieuse des flux de passage, puisqu'on sait qu'il y a beaucoup de livraisons et que c'est nécessairement l'objet d'inquiétude pour les habitants du quartier. Voilà pour ma part, ce que j'ai à dire. Mais dans tous les cas merci d'avoir organisé cet échange, j'espère qu'il ne sera pas le dernier.

M. LE MAIRE : Ma chère collègue, vous nous demandez d'être prévenue et d'être informée avant, on le fait, vous avez des craintes après. D'abord, comme je l'ai toujours dit, opposition et majorité, il me semble sur l'intégralité des projets que nous avons emmenés depuis de très nombreuses années, sont toujours là pour défendre l'intérêt de la Ville, pas pour défendre les intérêts d'une écurie politique ou une autre, donc n'ayez pas d'inquiétude là-dessus. Je voudrais, en toute transparence, indiquer que le groupe majoritaire a vu la présentation de ce même document, que vous avez eu le vendredi, le lundi. Le dossier est parti le mardi, c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas tardé. Il fallait absolument que l'on avance, mais nous n'avons eu que trois jours d'écart entre la majorité et l'opposition, preuve qu'il n'y avait pas... mais en tout cas, nous allons continuer à travailler ensemble.

M. BARDIN : Tout d'abord, m'excuser auprès de Mme IRIART, je n'ai pas pu travailler. Mon indemnité d'élu minoritaire, fait que je suis obligé de conserver mon travail.

M. LE MAIRE : Il faut qu'on parle groupe majoritaire, Christian, dans ces cas-là.

M. BARDIN : Effectivement, on ne peut que constater que le programme, je pense que l'AMO est très spécialisé en la matière, que la retranscription des besoins est assez bien écrite, que les enjeux environnementaux, comme vous le précisiez, même si la RE2020 ne s'applique pas, l'ensemble des prescriptions font qu'ils sont pris en compte sur ce projet. Comme toujours, quand c'est bien on en veut toujours plus. Sur la réutilisation du matériel, une très bonne chose, je pense qu'on aurait pu aller à peine un peu plus loin, comme on l'a fait pour le Château des Arts, peut-être avoir une petite réflexion sur une possibilité de matériaux sur le bâtiment. Vous envisagez l'autonomie énergétique par la pose de panneaux photovoltaïques, c'est écrit comme ça. Je vais y revenir, parce que c'est écrit d'une façon... c'est une explication qu'il va nous falloir. Vous visez une autonomie minimum. Alors, il aurait peut-être fallu la quantifier cette autonomie minimum, parce que je ne sais pas trop ce que cela veut dire. Est-ce que c'est 60 % du besoin annuel ? Est-ce que c'est tant de jours par an ? Peut-être, la préciser de façon à ce qu'on puisse juger des propositions de chacun. Parce que l'autonomie minimum, je comprends ce que cela peut vouloir dire mais je ne sais pas du tout l'adapter, sinon c'est entre 50 et 100 %, donc c'est très vaste. Ensuite, je pense que sur ce type de programme – il me semble que je l'avais déjà évoqué – sur une cuisine, on aurait pu proposer en option variante une réflexion possible sur l'utilisation des eaux grises, les eaux de vaisselle, les eaux usées qui sont plus chaudes que l'eau froide de l'adduction, sur lesquelles on pourrait envisager, puisqu'il y a des projets qui sont faits comme ça, des productions d'eau chaude, voire du chauffage en hiver. Avoir une piste de réflexion, même si

c'était juste en option variante, une possibilité de faire ou de ne pas faire. Concernant la protection du cèdre, tout est écrit, même bien écrit puisque même sur la phase chantier c'est décrit sur les protections, pour éviter d'avoir les aléas qu'on peut retrouver sur divers chantiers qu'on a eus sur Talence. Il me manque peut-être, j'en ai vaguement discuté avec M. JESTIN mais j'ai également raté le groupe Déplacements le jour où on devait en parler.

C'est sur la voie d'accès qui va se situer à l'arrière, qui va partir de l'allée des Petits Rois, derrière la piscine, pour rejoindre l'angle du Dôme, schématiquement. Je sais que M. JESTIN m'a dit qu'il fera attention sur la qualité du revêtement. Je pense aussi, peut-être que ça sera fait par vos services, que les rives de cette route, les bordures, seront traitées. À l'heure actuelle on a une espèce de paddock béton, peut-être que c'est l'occasion de retraiter la frange du bois, pour atténuer visuellement l'aspect minéral de la route. Je pense qu'il y a un paysagiste sur le projet, j'espère qu'il sera force de proposition. Sur le cèdre, juste une chose. Traditionnellement, jusqu'à maintenant on considérait que pour sauvegarder le cèdre, ses racines, il fallait se maintenir sur le houppier et les dernières études ont tendance à dire qu'il faudrait une fois et demie de diamètre de l'arbre, mais ça ne change pas grand-chose parce que c'est un petit cèdre en diamètre, pas en taille. En diamètre, il n'est pas très grand, ça ne changera pas grand-chose sur le projet, mais pour s'assurer d'une préservation maximum de l'arbre.

M. LE MAIRE : Je vais prendre toutes les questions, comme ça Dominique pourra y répondre. Juste rappeler que la très grosse difficulté, c'est qu'on ne peut pas reculer, il y a l'EBC et que si on s'avance il y a aussi le marché de Thouars. C'est quelque chose qui n'est pas simple, mais tu l'as souligné, on a très précisément, peut-être pour la première fois, décrit les éléments y compris en phase chantier sur la sauvegarde de ce très beau spécimen.

M. JOLIOT : Oui, merci, M. le Maire. J'étais à cette réunion avec Denise vendredi, je trouve très intéressant le principe qui permet une réflexion en amont de l'ensemble du Conseil municipal. Je crois que sur des projets de cette ampleur tout le monde a de l'intérêt porté sur le projet en question, avec la même force. On est tous très concerné par ce projet, et je trouve qu'il était très intéressant de faire intervenir les techniciens notamment, afin d'explicitier un certain nombre de choses. Je tiens à souligner la clarté synthétique de leurs exposés et les temps d'échanges qu'on a pu avoir à la suite de ces présentations. Je tiens donc à remercier Dominique IRIART d'avoir organisé cette réunion dont j'apprécie le principe, même si je dois déplorer de l'avoir su de façon détournée, n'ayant pas reçu un certain nombre de documents. Toujours ce problème informatique que nous allons régler tôt ou tard. Je voulais souligner que nous avons posé des questions sur lesquelles nous avons été assez intéressés par les réponses, concernant la co-construction ou la collaboration avec les personnels, à savoir le fait d'avoir recueilli leurs avis sur un certain nombre de choses, sur l'ergonomie, sur la manière de travailler. Je trouve que c'est fondamental aujourd'hui. On est dans une modernité ou on ne l'est pas et je crois que la modernité c'est aussi cet aspect-là qu'on a trouvé très intéressant et on a eu un certain nombre de réponses là-dessus. Donc, je voulais encore dire une fois que s'il y a des projets aussi importants, je pense qu'il est tout aussi important de procéder de la même manière afin que tout le monde ait la même information et puisse réfléchir en amont sur les projets en question. Merci.

M. LE MAIRE : Preuve que nous vous écoutons.

M. MARTILY : Oui, bonjour. Juste en complément de ce que disait Christian, si on avait aussi une réflexion sur le futur de l'actuelle cuisine centrale, des pistes de réflexion, si vous avez des éléments. Merci.

M. LE MAIRE : Et Christian pour conclure.

M. BARDIN : Oui, une petite question de prospective mais pas la même qu'Amilcar. Aujourd'hui sur Thouars le Dôme a trouvé sa place, la Maison des Solidarités est en fonctionnement, la piscine vient d'être inaugurée, la cuisine va être construite. Est-ce qu'il y aura une réflexion sur l'aménagement, le verdissement, des plantations, ou la mise en place de panneaux solaires comme on l'exige sur les parkings des grandes surfaces maintenant, puisque la loi nous y contraint ? Est-ce qu'il y a une réflexion qui va être menée après sur le parking ?

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres questions ? Pour ce qui nous concerne par rapport à la question que vous venez de poser, Amilcar, l'ensemble des riverains des cuisines, aujourd'hui situées du Général Bordas, ont reçu une lettre il y a trois, quatre mois de cela, les informant du projet de la Ville et qu'à ce jour il n'y avait rien d'arrêté sur le devenir de la parcelle, on est quand même à quatre ans. Je rappelle aussi qu'on a un schéma directeur immobilier dont on a souvent débattu qui prévoit la réaffectation des locaux. Pour l'instant, d'ici les quatre ans, un peu comme on l'a fait à l'image de ce qu'on appelle La Dalle, l'ancienne dalle de l'ECCV, le jour où la municipalité aurait un projet, ce qui donc sera en 2027 et pas avant, dans ces cas-là, on reviendrait vers eux. Pour l'instant il n'y a pas de projet clairement identifié, pour répondre à votre question.

Mme IRIART : Oui, alors, fondamentalement, il n'y a pas énormément de questions. Il y a plutôt un satisfecit par rapport à la façon dont le programme a été conduit. Je retiens surtout la question concernant l'autonomie minimale liée à l'installation de panneaux photovoltaïques. Alors effectivement nous aurions pu rédiger cela en autonomie maximale, c'est une façon différente d'aborder le problème. C'est-à-dire que tout est ouvert. En fonction du bâtiment et de ce qu'il peut supporter, on peut concevoir qu'il y ait des panneaux photovoltaïques qui prennent plus ou moins d'emprise sur la toiture du bâtiment. Ce qui est certain, c'est qu'une cuisine municipale, c'est une cuisine qui est très consommatrice d'électricité. Le niveau de sa consommation est difficile à évaluer dans la mesure où la technologie des appareils utilisés va être différente et moins consommatrice pour le coup. Néanmoins, tout cela marche à l'électricité, c'est très consommateur et plus on pourra avoir une production autonome en électricité, mieux on se portera à tous points de vue et notamment sur le plan financier du fonctionnement de cet équipement. En ce qui concerne...moi je suis favorable à ce que, par rapport au maître d'œuvre qui sera retenu en tout cas, on pousse au maximum possible par rapport à la nature de la construction qui sera proposée, c'est en tout cas mon point de vue. Concernant le parking, je pense qu'effectivement – c'est une position très personnelle que je vais donner – à l'heure actuelle, avec les chaleurs qu'il fait, de toute façon pour le confort des utilisateurs et la diminution de la climatisation quand on redémarre les véhicules, il serait tout à fait souhaitable de pouvoir se garer à l'ombre et se garer à l'ombre, ça peut être à l'ombre

d'arbres. Malheureusement, j'ai le souvenir quand j'ai été élue, dans les premières années, je ne dirai pas à combien d'années cela remonte, je trouvais dommage qu'on n'ait jamais d'ombre sur le parking des élus à la mairie. Effectivement, à l'époque, on a planté des arbres. On les a plantés tellement petits qu'aujourd'hui ils ne font toujours pas d'ombre pour le parking. C'est bien dommage, mais il faut aussi savoir attendre, il y a le temps de l'administration, mais il y a aussi le temps de la nature quand on la prend au berceau.

En ce qui me concerne, pour en revenir à la question très précise, je trouve que vouloir positionner sur le parking, y compris avec un marché en fonctionnement et donc des véhicules hauts, etc., ou avec des bâtiments sur lesquels on voudrait pouvoir maintenir une perspective, n'est pas incompatible avec le fait d'installer du photovoltaïque qui pourrait servir, y compris si cela existait, à la cuisine et donc diminuer les coûts de fonctionnement de cette cuisine, tout en faisant de l'ombre pour ceux qui s'y garent. Mais, c'est très personnel.

M. LE MAIRE : François pour la partie sur les circulations et la voirie.

M. JESTIN : Oui, autant on sera attentifs, sur le petit chemin, il manque à peu près 60 mètres aujourd'hui entre l'allée des Petits Rois et l'arrière, à ce que ce soit des matériaux qui sont assez proches de matériaux naturels de type calcaire, mais un peu plus costaud parce qu'on va faire passer des engins assez lourds, donc il faut qu'on ait des revêtements qui soient assez solides. Bien évidemment, il y aura un espace entre la clôture de la piscine et cette voie qui permettra aussi une déambulation piétonne. Cette voie, comme je te l'ai indiqué Christian samedi, sera évidemment fermée de manière générale à la circulation, elle ne laissera passer que les véhicules de service nécessaires, des livraisons, de la collecte, de tous les engins qui en les détournant à cet endroit-là évitent une confrontation avec les usagers des différents espaces de pratique, la piscine, le Dôme, etc. Je ne suis pas sûr qu'on refera la totalité de la voie à l'arrière il faut qu'on s'entende. D'abord parce que je pense qu'il faut qu'on la garde solide, autant avoir des véhicules qui roulent en ligne droite c'est une chose, autant avoir des véhicules qui manœuvrent pour faire des retournements, et notamment si à un moment on a une chaufferie biomasse qui arrive et autre, il faut quand même qu'on ait une structure qui soit très solide, donc je ne suis pas sûr qu'on arrivera complètement à décroûter, il faut qu'on se le dise pour pas qu'il y ait de surprise, mais on y sera attentif. Quant à la question des panneaux photovoltaïques, on sait qu'il y a également beaucoup de choses qui vont arriver sur ce site-là. On a également l'arrivée du bus express qui aura des incidences, peut-être, sur les entrées, on ne sait pas exactement encore où sont les arrêts, on a des discussions avec la Métropole. Il faut qu'on soit attentifs à cette question-là et il est évident que c'est une réflexion qui sera portée après le démarrage des travaux, une fois qu'on saura exactement comment le chantier peut fonctionner, par où il arrive ou pas. Une des solutions pour arriver sur le chantier est peut-être aussi de travailler par l'arrière et cette fameuse voie qu'on a mis en étude et qu'on est en train de chiffrer, si elle est faite pourquoi ne pas envisager que le chantier sera desservi par cet endroit-là. Tout ça est en cours de réflexion. Évidemment Sophie conduit la réflexion autour des panneaux photovoltaïques et va peut-être vouloir compléter.

Mme RONDEAU : Juste deux mots par rapport à ça. Bien sûr c'est un sujet, d'autant que de toute façon la réglementation l'impose puisque la surface des parkings cumulés, piscine et marché, je vais les appeler comme ça, ont des surfaces bien supérieures. Il y a une terminologie en ce moment, ce sont les injonctions contraires, donc, est-ce qu'on infiltre ? Est-ce qu'on met des ombrières ? Mais, ce sont évidemment des questions primordiales que l'on va se poser. On va redémarrer un groupe de travail Énergie, dans la continuité d'Isabelle BALLIGAND et je vous invite, ceux qui veulent, à rejoindre ce groupe de travail Énergie.

M. LE MAIRE : Ce qui est intéressant pour conclure, c'est que les calendriers, les planètes, même sans planétarium pour l'instant, s'alignent puisque la livraison de la cuisine c'est à peu de chose près la date de livraison prévue par Bordeaux Métropole du fameux bus express. Donc, comme le rappelait François, il faudra effectivement qu'on ait une réflexion sur ces immenses parkings, étant entendu aussi qu'on est dans l'axe du Château de Thouars, qu'on est aussi à côté de la forêt.

Tout cela est sûrement très simple sur un plan, mais il l'est beaucoup moins, ce qui est sûr c'est qu'on va dans ce sens-là. Vous préciser aussi que notre technicien Énergie est en poste depuis un mois au sein de la mairie, donc devrait nous aider aussi à nous éclairer sur tout un tas de choses sur ces consommations énergétiques. Ce qui est sûr c'est que nous avons cherché dans ce bâtiment, un peu comme on a cherché aussi à l'intérieur de la piscine, finalement, la meilleure des énergies c'est celle qu'on ne consomme pas. C'est-à-dire que même si on pouvait en produire, c'est comment on peut arriver à faire en sorte que ce bâtiment très énergivore, moins que la piscine quand même, puisse être exemplaire dans ses consommations de manière à limiter la casse, ce qui n'est pas aujourd'hui puisque le bâtiment de Peydavant est très concrètement, peut-être pas une passoire thermique, ça ne serait pas juste, mais en tout cas présente de très nombreuses pistes d'amélioration en matière de consommation énergétique. Je vais donc vous proposer de voter, c'est la n° 38. Pour à l'unanimité, très bien, je vous remercie pour votre généreuse attention et vos votes.

DÉLIBÉRATION

Madame IRIART, Conseillère municipale déléguée à la Restauration municipale, expose :

« Confrontée au vieillissement des locaux de sa cuisine centrale, la ville de Talence a décidé de confier au groupement ESPELIA – SPOON l'audit de celle-ci ainsi que des offices. Les conclusions de cet audit réalisé en 2022 ont été présentées en Conseil Municipal du 27 mars de cette année. Elles ont conduit la Ville à opter pour la construction d'un nouvel équipement qui s'établira sur un terrain communal situé 231 avenue de Thouars, entre le stade nautique Henri Deschamps et le Dôme.

La Ville de Talence, par décision municipale n°225 du 7 octobre 2021, a conclu un accord-cadre relatif aux « Etudes de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Pour la construction et la rénovation de bâtiments », avec le groupement conjoint composé de :

- PROJEMA SARL (mandataire solidaire),
- Karine CARMENTRAN, architecte DPLG programmiste,
- SAS HTM,
- Thais BONICHON,
- SARL BUREAU D'ETUDES JM LURO,
- Sarl Pir² Infra,
- SAS ACOUSTIQUE COTE BASQUE,

- NC ERGONOMIE,
- BETIKO SARL.

Celui-ci a reçu commande pour réaliser les études de programmation. Il a fait appel en sous-traitance à l'agence ALTER RESTAURATION, conseil en conception de cuisine professionnelle.

Ces études ont été menées à leur terme après un travail d'échanges avec l'ensemble des utilisateurs de ce futur équipement. Il vous est donc proposé aujourd'hui d'approuver le programme correspondant qui permettra ensuite d'initier la procédure de désignation de la future équipe de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation de ces travaux. La constitution du jury de concours fait d'ailleurs l'objet d'une délibération inscrite à l'ordre du jour.

Le projet prévoit la création d'un équipement d'une surface d'environ 1095m², capable de produire 2700 repas/jour en liaison chaude, avec une capacité d'évolution à 3000 repas, soit un dimensionnement adapté pour approvisionner les cuisines satellites des écoles maternelles et élémentaires, une crèche et une R.P.A. La conception de l'équipement permettra en outre de produire des prestations pour les trois cents manifestations événementielles organisées chaque année par la commune.

Les repas qui seront destinés exclusivement aux établissements scolaires maternelles et primaires proposeront un menu unique avec deux plats principaux différents sur réservation (1 avec chair animale et l'autre sans).

Le programme a été établi afin de répondre aux enjeux suivants :

- Optimiser et moderniser les moyens et les outils de production des repas de la collectivité dans le souci de développer la qualité des repas,
- Créer un bâtiment neuf à la qualité de construction durable et soutenable, respectant la typologie et les contraintes du lieu de construction et des différents usages qui en font partie,
- Construire un bâtiment sobre dans sa construction, son exploitation et sa maintenance,
- Proposer une organisation des locaux fluide et fonctionnelle dans le respect des réglementations sanitaires et du code du travail en vigueur,
- Proposer une organisation qui permette de moduler dans le temps les équipements nécessaires à l'évolution de la restauration,
- Penser des postes de travail et des agencements ergonomiques et sécurisés, adaptés à toutes les morphologies et les âges afin notamment d'améliorer les conditions de travail des agents,
- Respecter les exigences normatives notamment en termes de sécurité alimentaire et de respect de l'environnement,
- Organiser les espaces de service extérieurs : stationnement des véhicules de livraison, des véhicules du personnel, zone de stockage des déchets, zone de livraison de la cuisine, zone d'accès piétons.

La construction fera également l'objet d'une attention particulière dans son intégration paysagère et architecturale, afin de trouver un équilibre entre l'architecture moderne du stade nautique, les façades bois du Dôme et la proximité du bois de Thouars.

Sur le plan environnemental, la forte volonté de la ville de Talence s'impose au travers de ce nouveau projet. Ainsi, la construction neuve devra répondre aux prescriptions de la RE 2020 que notre programmiste a qualifié d'« exigeantes » au regard de la technicité du bâtiment.

L'accent sera également mis sur la protection de la végétation du site, sur la gestion de l'eau et sur la préservation de la biodiversité notamment en imposant un Coefficient de Biotope de Surface compris entre 0,4 et 0,6.

Ce programme prévoit aujourd'hui un montant d'enveloppe financière prévisionnelle de 4 608 775,00 € H.T., soit 5 530 530,00 € T.T.C. affectés aux travaux.

C'est pourquoi je vous demande :

- D'approuver le programme proposé par le groupement conjoint représenté par PROJEMA SARL en sa qualité de mandataire,

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les différents financements auprès des administrations et organismes compétents. »

ADOpte PAR41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 20/09/2023

N° 6 - Construction d'une cuisine centrale – Commission d'appel d'offres – Concours de maîtrise d'œuvre – Jury et prime

M. LE MAIRE : Oui alors, d'abord je vais vous proposer, si vous en êtes d'accord, de ne pas recourir au scrutin secret.

Il est constaté le vote à l'unanimité du Conseil Municipal pour ne pas recourir au vote à scrutin secret.

M. LE MAIRE : Donc, il vous est proposé une liste unique : pour le groupe majoritaire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. HANOTIN, M. JESTIN et en suppléants, Mme CHADEBOST, M. BONNIN, Mme LUDLOW et Mme BALLIGAND. Avez-vous des noms à nous donner s'il vous plaît ?

Mme RAMI : Nous avons M. Christian BARDIN en titulaire et en suppléant, je vais m'y mettre.

M. LE MAIRE : D'accord, parfait. Est-ce que quelqu'un s'oppose ou s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie. Et merci encore à Dominique pour le travail.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Vous venez d'approuver le programme de construction d'une cuisine centrale à Talence. Il convient maintenant de lancer un concours restreint de maîtrise d'œuvre, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

Je vous propose donc de désigner les membres du jury et, compte tenu de la spécificité de cette opération, de constituer une Commission d'Appel d'Offres qui lui soit propre. Dans ce cadre, je vous rappelle que, par délibération du 21 septembre 2020, enregistrée en Préfecture le 23 septembre 2020, vous avez pris acte, après délibéré, de la composition de la Commission d'Appel d'Offres permanente, qui se réunit périodiquement, en fonction des besoins. Or, le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) n'interdisant pas d'instituer plusieurs commissions d'appel d'offres, conformément au principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales, je vous propose de constituer une Commission d'Appel d'Offres ad hoc, propre à la construction d'une cuisine centrale à Talence.

Cette commission d'Appel d'Offres spécifique sera composée de :

- l'autorité habilitée à signer les marchés ou son représentant, président
- cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au scrutin de liste secret au sein de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de ne pas procéder au scrutin secret, comme le prévoit expressément l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales sous réserve de l'accord unanime de l'ensemble du conseil municipal.

Il est constaté :

- l'accord unanime du Conseil Municipal pour ne pas procéder au scrutin secret,
- qu'une seule liste a été déposée, intitulée « Commission d'Appel d'Offres – Construction d'une cuisine centrale »

présentant les candidats suivants :

Titulaires :

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- Mme Jeanne SALLET
- M. Guillaume HANOTIN
- M. François JESTIN
- M. Christian BARDIN

Suppléants :

- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Jean-Jacques BONNIN
- Mme Jenny LUDLOW
- Mme Isabelle BALLIGAND
- Mme Isabelle RAMI

Il est ensuite décidé de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres propre à l'opération de construction d'une cuisine centrale à Talence.

A l'issue du vote, la liste « Commission d'Appel d'Offres – Construction d'une cuisine centrale » obtient 41 voix.

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de reste, sont élus les titulaires et suppléants suivants au sein de la commission d'appel d'offres propre à l'opération de construction d'une cuisine centrale à Talence :

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN	Titulaire
- Mme Jeanne SALLET	Titulaire
- M. Guillaume HANOTIN	Titulaire
- M. François JESTIN	Titulaire
- M. Christian BARDIN	Titulaire
- Mme Jacqueline CHADEBOST	Suppléante
- M. Jean-Jacques BONNIN	Suppléant
- Mme Jenny LUDLOW	Suppléante
- Mme Isabelle BALLIGAND	Suppléante
- Mme Isabelle RAMI	Suppléante

Ces derniers siégeront au sein de la Commission d'Appel d'Offres propre à l'opération de construction d'une cuisine centrale à Talence, dont j'assurerai la présidence (ou mon représentant), en tant qu'autorité habilitée à signer les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens.

En outre, pourront participer aux réunions de la commission, avec voix consultative :

- le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence, lorsqu'ils y seront invités par le président de la commission,
- des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché public.

Enfin, le règlement intérieur relatif au fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres, qui n'est pas modifié, est joint à la présente délibération.

En suivant, je soumetts à votre approbation la composition du jury de concours de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une cuisine centrale à Talence :

Président :

Monsieur SALLABERRY Emmanuel
Maire de Talence

Membres à voix délibérative :

- Les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres spécifique constituée comme précité.
- Trois personnes, ayant une qualification professionnelle équivalente à celle qui est exigée des candidats pour participer au concours, qui seront désignées, sur proposition de l'Ordre Régional des Architectes de Nouvelle Aquitaine, par le président du jury en sa qualité de président de la commission d'appel d'offres précitée. Il leur est octroyé une indemnité horaire (hors frais kilométrique) pour participation au sein du jury qui sera fixée à cette occasion.

Membres à voix consultative : ceux précités.

Par ailleurs, il convient d'attribuer une prime aux candidats qui remettront des prestations conformes au règlement du concours. En conséquence, je vous propose un montant de 28 800 € H.T. soit 34 560 € TTC par esquisse remise. La rémunération du titulaire du marché de maîtrise d'œuvre tiendra bien sûr compte de la prime reçue pour sa participation à la procédure. »

Après délibéré, le Conseil Municipal,

- autorise le lancement du concours de maîtrise d'œuvre selon les modalités précitées pour la construction d'une cuisine centrale à Talence,
- habilite Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives qui en découlent.

ADOpte PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 20/09/2023

N° 7 - Appel à projets expérimentation « Territoire Zéro non-recours »

M. LE MAIRE : Je voudrais, même si je vous le présente, associé à Isabel MADRID qui a beaucoup œuvré à l'obtention, qui a surpris beaucoup, pas quand on connaît Talence, du faible nombre de territoires retenus. Vous dire qu'avec le Pays Foyen, nous sommes l'un des trois territoires en Gironde à avoir eu de la part de l'État cette validation de cet appel à projets « Territoire Zéro non-recours ». Ce dispositif a été mis en place par une loi, la loi 3DS, qui a décidément beaucoup de qualités.

Là on vise tout ce qui est RSA, prime d'activité, l'objectif – on a eu souvent l'occasion d'en discuter notamment au CCAS – c'est s'assurer que toute personne qui pourrait bénéficier de droits, sans aucun préjugé de qui est cette personne – puisque tout le monde a le droit d'avoir un certain nombre de dispositifs étatiques ou d'autres – puisse être accompagnée par nos services de manière à bénéficier de ses droits. Comme il est indiqué dans cette délibération, souvent le non-recours c'est la complexité de l'instruction, la complexité administrative aussi

dans le maintien des droits précédemment acquis. Et aussi, on en a souvent parlé, notamment dans les territoires dans le cadre du plan Talence « Tous Connectés », des problématiques évidemment de l'éloignement du numérique et aussi la peur parfois de se tromper et devoir rembourser des sommes qui seraient indûment acquises. Évidemment, comme c'est indiqué dans cette délibération, il faudra rendre compte à l'État de tout ce qui va être mis en œuvre. On remercie l'ensemble des services du CCAS notamment qui nous aident dans cette très belle opération. Il vous est évidemment proposé de renforcer nos actions sur l'accès au numérique, développer les actions d'information et de rencontre avec les différentes administrations, mais également de renforcer notre présence sur les territoires pour aider les personnes à obtenir leurs droits. Je voudrais rappeler aussi, encore une fois, toute l'importance et la pertinence de la mise en œuvre depuis maintenant quelques mois de la maison France services qui, au Dôme et de façon hebdomadaire au marché du centre-ville et au marché de Saint-Genès, vient aider les personnes avec des codes prioritaires pour venir en aide vis-à-vis des administrations. Je voudrais rappeler que si jamais les territoires ruraux périurbains, notamment girondins, connaissent de vraies difficultés en matière de services publics, qu'un grand nombre de services publics aussi ont déserté les villes, ou ne font plus que des permanences quand ils les font encore. Il est donc de notre responsabilité de faire vivre tout cela. Je voudrais vous indiquer enfin que nous avons l'ambition de créer un comité de pilotage, incluant les habitants concernés, mais également fédérer nos partenaires que sont la CAF, la CARSAT qui s'installera dans quelques semaines au sein de Thouars, Pôle Emploi, la CPAM, pour aussi travailler sur des démarches administratives simplifiées qui sont vraiment une clé de voûte de la lutte contre le non-recours. Beaucoup de choses sont précisées dans le cadre de la délibération. Évidemment Isabel, si tu veux compléter, tu es la bienvenue. Je voudrais vraiment vous dire à quel point nous pouvons être, collectivement, très fiers d'avoir été ce territoire lauréat, cela va nous faire beaucoup de travail, on va être aidé par l'État, mais je trouve intéressant en plus, une nouvelle fois, que l'on n'oppose pas territoires ruraux, périurbains et territoires plus citadins, puisqu'il y a beaucoup de généralités qui veulent penser que c'est souvent plus simple en ville. C'est sûrement vrai pour certaines choses, ce n'est pas vrai pour tout, et surtout qu'on a besoin d'aider les gens partout, tout le temps. Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous rappeler. Isabel, si tu veux dire deux, trois mots.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Oui M. le Maire, vous savez que je suis assez attentive à ce genre de délibération. Effectivement, même si l'intitulé est assez généreux dans les termes, il l'est nettement moins dans les moyens. Donc, aller tirer quelques subsides lors de ce genre d'appel à projets est toujours intéressant. Je le dis parce que c'est aussi un acte politique, on ne peut pas se contenter de lancer des projets divers et variés, et d'un autre côté construire des systèmes qui produisent du non-recours.

Le système d'accès au RSA, on le sait, est un producteur de non-recours et c'est largement documenté depuis plus de 10 ans maintenant. Donc, cela me fait toujours sourire jaune de voir de nouveaux process pour contrebalancer ce que l'État produit lui-même. Bref, regardons de près cette proposition. Je trouve très intéressant de se mettre en position d'aller vers les personnes qui n'ont pas recours à leurs droits. Je pense que c'est indispensable et c'est ce

qui fait aussi la valeur de notre République française, c'est de faire en sorte que chacun ait recours à l'ensemble de ses droits. Dans les actions qui sont proposées dans le détail qui nous a été fourni, certaines m'interrogent, donc j'aimerais avoir quelques précisions. On parle par exemple pour la première action de former dix personnes par an sur le territoire pendant trois ans, au développement du pouvoir d'agir. Je sais qu'au sein du CCAS il y a déjà eu des formations de ce type depuis plusieurs années qui sont mises en œuvre. Donc, quelles sont ces nouvelles personnes qui seront formées ? On parle aussi d'un Copil, former l'ensemble du Copil, dix personnes, renouveler le Copil chaque année, sachant que dans le Copil il y a déjà des partenaires institutionnels, est-ce que ça ne fait pas doublon avec des instances qui existent déjà ? Par exemple, il y a un point central sur les allocataires du RSA, et ma collègue ici présente ne démentira pas, dans le cadre du PTI signé par la ville, donc du Pacte Territorial d'Insertion, il y a déjà des instances de ce type-là, y compris avec des allocataires. Donc, est-ce que ce n'est pas une couche supplémentaire qui va un peu troubler les gens, savoir qui fait quoi dans l'histoire ? Les actions numériques, il y a déjà un plan numérique et la Ville a d'ailleurs bénéficié de subsides de l'État pour justement venir au plus près avec le camion Mairie Mobile, mais aussi des actions portées par les associations de solidarités ou les centres sociaux. Je note toutefois que cela va permettre de recruter, d'avoir deux postes supplémentaires, l'un d'un chargé de mission et l'autre d'un assistant socio-éducatif. Je pense qu'effectivement cela permet de muscler un peu les Services et peut-être de décharger un peu les agents du CCAS. Je m'interroge. Je vois aussi qu'il y a des cases vides. Est-ce que ça sera complété ? Est-ce que ça sera fait sur un autre budget ? Est-ce que vous pourriez me donner quelques précisions ? Et puis, j'y reviendrai peut-être tout à l'heure, puisque dans la délibération n° 16 on va reparler des acteurs de l'action sociale, mais savoir quel lien est fait avec votre position sur la future loi Plein emploi, puisque Pôle Emploi est impliqué aussi dans ces actions-là.

M. LE MAIRE : D'autres questions, remarques ? M. JOLIOT.

M. JOLIOT : Oui sur un projet qui concerne ce qu'on peut qualifier de très social, je crois qu'il y a toujours un intérêt à se pencher sur la question dans son ensemble, de voir comment localement ça peut se décliner. Je trouve intéressant d'être choisi ou d'être éligible pour être un territoire d'expérimentation. J'aime bien aussi quand l'expérimentation, qui est une forme de délégation par l'État, est suivie d'effets sur le plan financier dans sa totalité, parce que ce n'est pas neutre financièrement. Je pense que ça serait pas mal de faire aussi de temps en temps écho au désengagement de l'État. On sait depuis toujours que l'État cherche à déléguer, c'est vrai pour le social, c'est vrai pour un certain nombre de choses et les budgets ne suivent pas forcément. Donc, cette expérimentation, je pense qu'on ne nous l'a pas imposée avec un flingue sur la tempe, mais je pense que l'État, dans sa manière de faire, aurait tout intérêt à financer la totalité de ses projets, de ses expérimentations, parce que je pense qu'il ne faut pas s'appuyer sur les collectivités qui ont déjà beaucoup de choses à financer, pour financer l'expérimentation de l'État. Merci.

M. LE MAIRE : Isabel, je vais te laisser la parole pour compléter. Juste par rapport aux questions sur les cases vides, c'est que tout simplement elles n'étaient pas forcément chiffrées, je ne sais pas si c'est de cela que tu parlais. Sur les formations, aujourd'hui il faut

se le dire, il y a des manques de formation sur les personnels du CCAS. Je voudrais aussi rappeler qu'il y a un manque de formation des salariés de nos partenaires qui voudraient être formés à ce pouvoir d'agir dont tu parlais et qui ne le sont plus. Donc, c'est vraiment par rapport à ceux-là aussi qu'on vise. Après, sur le Copil, l'objectif de la délibération, je pense que c'est aussi là un travail partenarial, je rappelle que c'est le Département qui est le principal interlocuteur pour tout cela. On aurait beaucoup à dire là-dessus. Le Copil, tout n'est pas forcément tout écrit en disant « on va faire comme ceci, comme cela ». L'objectif est de se dire « on y va ». Je voudrais rappeler que seule la Ville pouvait y postuler et ça sera le CCAS après qui pilotera, mais ça ne pouvait pas être un CCAS. Donc, tout n'est pas forcément écrit, peut-être qu'il y a des choses qu'on ne fera pas ou des choses qu'on fera différemment. L'objectif c'était ça, c'était ce qui était indiqué à l'intérieur, mais sur la formation du pouvoir d'agir, il y a aujourd'hui des manques qui ne sont pas couverts.

Mme MADRID : Cette structure est neuve, on sait très bien qu'il y a des personnes qui ne connaissent pas leurs droits ou qui ont peur d'y faire appel. Aujourd'hui on veut structurer une offre partenariale. On a sans doute des progrès là aussi à faire. On a répondu à un cahier des charges qui va être agrémenté pour qu'on fasse tous la même expérimentation et surtout qu'on puisse évaluer. L'idée est aussi de partir de ce qui est probant pour pouvoir l'essaimer ailleurs. Je crois qu'on aura besoin de vous, du CCAS, des membres du Conseil d'administration, mais aussi de tous les partenaires qui veulent nous aider là-dessus. Je pense qu'on va construire cette feuille de route ensemble, autrement on est à l'échec.

M. CAZABONNE : Je pensais qu'elle allait intervenir comme moi par rapport aux problèmes de financements. Monique le sait bien, au Sénat quand on présente une dépense nouvelle, on dit sur quoi on l'appuie ou ce qu'on économise. Je crois pouvoir dire que, que ce soit l'État ou que ce soit les collectivités, aujourd'hui tout le monde est raide. Alors, il y a un vieux principe paysan « qui commande, paie ». Reste à savoir qui, dans les opérations de cette nature, est vraiment la personne qui décide de faire. Si elle décide de faire, c'est à elle de financer. Si c'est l'État, c'est à lui de financer, si c'est une initiative locale, c'est aux collectivités locales. Il faut savoir qu'aujourd'hui, je n'ai pas fait attention parce que je vois que Monique m'écoute attentivement, et on le voit bien dans les décisions de l'État, il n'y a plus un radis. C'est le résultat de 30 ans, je ne veux pas mettre Pierre ou Paul en cause, il n'y a plus un rond. Je parle de l'argent public dont dispose l'État, après on entre dans qu'est-ce qu'il faut taxer ? Est-ce qu'il faut aller chercher le riche ? Comme disait Raymond Barre, imposer les riches c'est moral, mais ça ne rapporte pas forcément beaucoup. Ce qui me préoccupe là, c'est ça : qui va pouvoir financer les opérations, parce qu'on lance toujours de nouvelles opérations et on ne met jamais à côté « qu'est-ce qu'on économise ? » On sait très bien qu'on est arrivé à un point de non-retour. Donc, toujours prudence et je sais que Talence est très attachée à cela, au budget.

M. BIMBOIRE : Je voudrais faire une remarque, il est bien évident que je ne vois pas comment on pourrait voter contre. Ceci étant, c'est un recul de l'État. Si les services publics n'avaient pas été autant abîmés, certainement qu'on n'en serait pas là et c'est ça qui est bien dommage parce qu'il y a des gens qui ont droit à des prestations et qui ne les demandent pas parce qu'ils ne savent pas, parce qu'ils ne sont pas aidés, ils sont isolés. Si ça fonctionne dans les territoires, tant mieux.

M. LE MAIRE : Je rappelle qu'on a aussi l'objectif d'aller faire du porte-à-porte. Quand on dit « aller vers », c'est même aller très proche parce qu'on a cette réalité-là aujourd'hui. Je voudrais juste rappeler des choses. On peut partir dans de très nombreuses digressions sur à qui est-ce la faute, sur quand est-ce que l'État a commencé à faire la poche aux collectivités, quand est-ce qu'il a continué et sous quelle forme ? Quand je dis les collectivités, je parle de l'ensemble des collectivités. Tu l'as dit, l'État se désengage. Je pense aussi et Denise l'a souligné, qu'on a parfois aussi l'apanage dans ce pays de créer des choses sur lesquelles il n'y a pas de désengagement, mais sur lesquelles la complexité de complétude des dossiers est telle, et des strates... Aujourd'hui il y a un certain nombre de compétences pour lesquelles on se marche sur les pieds, il faut le dire. L'idée n'est pas simplement de faire le procès d'un État qui se serait désengagé, il y a des choses sur lesquelles les territoires ont perdu. Encore une fois, les territoires ruraux et périurbains ont perdu encore plus. C'est aussi dire, j'en ai parlé dans le cadre de la présentation de cette délibération, que peut-on faire avec des usagers pour simplifier les démarches ? On a eu ces débats-là quand on a mis en œuvre France services. France services, grosso modo on est pris en charge autour de 50 à 60 % du coût total. Il n'empêche qu'il ne se passe pas une semaine – j'en parlais tout à l'heure avec la directrice concernée – sans que des personnes viennent me voir pour me dire « on a enfin trouvé un interlocuteur ». On peut toujours se dire que c'est à l'État de le faire, etc., mais je serai toujours un défenseur de cela, je crois que l'agilité des communes permet d'avoir des actions à moindres frais et d'être au plus près des habitants. En l'état, quelle que soit la couleur politique du gouvernement, parce que ça fait quand même quelques années que ça dure, on aura compris ça, je pense qu'on fera beaucoup d'économies dans les dépenses publiques et surtout on sera au plus près des habitants. Ce qui est sûr c'est qu'on ne peut pas nous reprocher aujourd'hui – en plus dans le cadre de la loi 3DS, on cite souvent cette loi, mais c'est une bonne loi, pas parfaite, mais une bonne loi – le fait d'essayer de la mettre en œuvre. Je rappelle que l'appel à projets est destiné aussi à avoir un diagnostic « est-ce qu'on a été efficient ? » Il faudra aussi se poser la question : est-ce que ça marche ? Comment ça marche et qu'est-ce que l'on a aidé ? » Après, en fonction de cela... Vous êtes mes chers collègues très dissipés, s'il vous plaît. En fonction de cela, savoir si on a atteint les objectifs. Pour ce qui est de la maison France services, aujourd'hui, c'est très concrètement un service que l'on ne pourrait plus enlever, y compris sur les territoires comme les nôtres. Preuve que, parfois, il faut accepter de mettre un peu d'argent pour essayer d'être efficient. Mais un jour on aura un débat... il n'y a pas que l'État qui se décharge sur les communes, il en existe d'autres aussi, je ne citerai personne. Les votes, mes chers collègues. Pour à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« En mars 2023, l'Etat a lancé un appel à projet envers les territoires pour expérimenter le dispositif « territoire zéro non-recours ».

Ce dispositif est prévu par l'article 133 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « **loi 3DS** ».

L'ambition de cette expérimentation est de lutter contre le non-recours aux droits sociaux, qui se définit comme toute situation où une personne éligible à des aides et prestations, ainsi que, le cas échéant, aux services, n'en bénéficie pas en raison de différents obstacles.

Les droits sociaux recouvrent à la fois les aides et prestations légales (minima sociaux, prime d'activité, prestations familiales, complémentaire santé solidaire, aides au logement, chèques énergie...) et les aides et prestations extralégales versées notamment par les collectivités territoriales ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au titre de leurs compétences d'insertion ou d'action sociale.

Les projets présentés par les territoires dans le cadre du présent appel à projet doivent être adaptés aux spécificités du territoire et aux besoins de la population locale, et s'efforcer de :

- **Toucher, par le biais d'actions d'aller-vers**, les publics les plus éloignés des prestations et les plus atteints par le non-recours, avec une attention particulière à l'enjeu d'inclusion numérique ;

- Inviter les publics ciblés par l'expérimentation, ou des bénéficiaires des droits sociaux ciblés par l'expérimentation, à **coconstruire le dispositif expérimenté sur le territoire** ;

- Instaurer ou **renforcer le travail transversal et partenarial** entre les différents acteurs de l'action sociale, de l'insertion et de la lutte contre la pauvreté d'un territoire (administrations, collectivités, organismes de sécurité sociale, Pôle emploi, associations, entreprises de l'économie sociale et solidaire...), afin de décroquer l'accompagnement des bénéficiaires d'aides et de prestations sociales ;

- Accompagner le **changement ou consolider les pratiques professionnelles** de l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte contre le non-recours aux droits sociaux dans le cadre de ce travail transversal et partenarial, notamment en portant à leur connaissance les dernières études en matière de non-recours permettant d'appréhender la complexité et la diversité de ses causes ;

- **Mettre en place ou améliorer les échanges et croisements de données entre acteurs de l'action sociale, de l'insertion** et de la lutte contre la pauvreté au niveau local, en associant les publics ciblés, dans le but de déceler les situations de non-recours et d'améliorer l'orientation et l'accompagnement des publics repérés vers les partenaires auprès desquels un droit ou plusieurs droits non ouverts ont été identifiés, dans le respect de la législation et de la réglementation en matière de protection des données ;

- **Parmi les droits sociaux concernés par l'expérimentation, inclure impérativement et a minima le revenu de solidarité active (RSA) et la prime d'activité.**

Le financement de l'Etat doit représenter au maximum 80 % du plan de financement et peut porter sur 3 ans.

Les porteurs de projet s'engagent à fournir aux services de l'Etat un bilan annuel de l'expérimentation afin d'en assurer le suivi. Par ailleurs, les projets seront évalués par un comité scientifique, qui réalisera un premier rapport d'évaluation 12 mois avant la fin de l'expérimentation et un second rapport global dans les 6 mois suivant la fin de l'expérimentation.

Cette évaluation portera sur les effets de l'expérimentation en matière de recours aux prestations et droits sociaux sur la population des territoires participants. Elle permettra de déterminer les conditions dans lesquelles l'expérimentation peut être prolongée, élargie ou pérennisée, et le cas échéant, d'identifier les caractéristiques des territoires et des publics pour lesquels l'expérimentation peut constituer une solution au non-recours, et le cas échéant d'envisager des évolutions du cadre juridique ou des actions jugées pertinentes pour la lutte contre le non-recours. La loi précise que l'expérimentation doit comprendre la production d'observations sociales, la

définition d'indicateurs et d'objectifs de recours aux droits, des mécanismes d'évaluation de ces objectifs et s'appuyer sur les analyses des besoins sociaux réalisés par les centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS et les CIAS).

La Ville de Talence a souhaité y répondre afin d'engager une transformation dans nos méthodes d'intervention pour répondre aux mieux aux besoins du territoire. L'idée est de valoriser les actions et partenariats existants, tout en insistant sur le besoin de moyens supplémentaires pour développer l'aller-vers et être toujours plus présent sur les territoires.

Les principaux freins repérés par les différentes études sur la question, et mis en avant dans notre ABS, sont que le non-recours est dû à la complexité de l'instruction, à la complexité administrative dans le maintien du droit. On note également un éloignement du numérique et une peur de se tromper et de devoir rembourser les prestations. Les personnes se méfient également de plus en plus des institutions et des droits qui peuvent leurs être octroyés.

Afin de lutter contre cela, il semble important de **renforcer nos actions sur l'accès aux numériques, de développer des actions d'informations et de rencontre avec les différentes administrations, mais également de renforcer notre présence sur les territoires pour aider les personnes à obtenir leurs droits.**

De surcroît, la ville a l'ambition de créer un copil, incluant les habitants concernés mais également fédérer nos partenaires (CAF, CARSAT, Pôle Emploi, CPAM) afin de travailler sur des démarches administratives simplifiées, clé de voute de la lutte contre le non-recours.

Pour ce faire les actions suivantes ont été soumises à l'Etat et portent sur :

- La participation des habitants et allocataires au cœur des actions ;
- Le développement de cette stratégie sur l'ensemble de la ville ;
- Le renforcement de la présence des acteurs sociaux sur le territoire au travers de temps forts sur le non-recours.

Le plan d'actions a été chiffré pour un total de 353 500 € sur 3 ans, le financement fait état d'une demande de subvention à l'Etat à hauteur de 275 000€ pour 3 ans soit 78 %.

Je vous propose donc d'autoriser la commune à candidater à cet appel à projet national afin d'expérimenter le dispositif « territoire zéro non-recours » dont la mise en œuvre sera déléguée au CCAS de Talence. »

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 19/09/2023

N° 8 - Avenant à la Convention Territoriale Globale de services aux familles 2019-2022 (CTG) entre la CAF de la Gironde et la Ville de Talence – Prolongation – Autorisation

M. LE MAIRE : Je vous rappelle que – on en a déjà discuté ici – que la CTG était prévue pour 2019-2022, eu égard à la pandémie elle a été prolongée d'un an. La future CTG se déroulera entre 2024 et 2027. Sur proposition de la CAF et en accord avec les services de la Ville, il vous est proposé de prolonger d'un an, j'espère que vous serez d'accord, à mi-septembre désormais. Il n'y a aucune incidence financière. Je voudrais vous dire que nous espérons et nous essayerons de tout faire pour que la future CTG soit signée pour l'été 2024, pour aller de 2024 à 2027. Donc c'est un avenant technique, mais qui permet d'être prolongé dans nos droits et intérêts pour l'ensemble de l'année 2023.

Mme RAMI : C'était pour dire « pour ».

M. JOLIOT : Pareil.

M. LE MAIRE : À l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Depuis 2019, la ville de Talence s'est engagée auprès de la CAF de la Gironde dans un partenariat qui permet de soutenir un projet de territoire partagé, en déterminant les enjeux communs entre la CAF et la collectivité : la convention territoriale globale (CTG) 2019/2022.

Par délibération en date du 24 avril 2023, vous m'avez autorisé à engager la Ville dans une démarche de renouvellement de la CTG.

Lors de la première convention, dans un contexte sanitaire ayant entraîné des périodes de confinement, la dynamique partenariale s'est tout de même développée permettant la réalisation de projets structurants comme le schéma d'animation de la vie sociale, le forum social ou encore l'installation de France Services et la mairie mobile pour ne citer qu'eux.

Afin de conduire la démarche d'évaluation dans les meilleures conditions, de poser le diagnostic permettant de définir les enjeux et les actions prioritaires de la prochaine convention globale, la Ville et la CAF de la Gironde se sont entendus pour prolonger d'un an la CTG (2023) et ainsi signer la nouvelle CTG en 2024 pour la période 2024/2027.

Pour mémoire, cette démarche s'appuie sur plusieurs étapes :

- L'élaboration du diagnostic des besoins et de l'offre de services du territoire talençais permettant d'identifier ceux déjà existants et les nouveaux à couvrir le cas échéant.
- La définition des enjeux du territoire et les axes stratégiques à développer.
- La co-construction des actions visant à développer l'offre de service (poursuivre celles existantes et/ou en développer de nouvelles).
- La rédaction du document stratégique CTG sur la base des enjeux et des actions concrètes travaillées dans les étapes précédentes.

Pour alimenter la Convention Territoriale Globale de services aux familles 2024-2027, plusieurs études seront croisées afin de garantir une cohérence dans le projet global de territoire. C'est ainsi que le diagnostic du territoire s'appuiera notamment sur l'analyse des besoins sociaux (ABS 2022) impulsée par le CCAS de la Ville de Talence ainsi que le portrait social du territoire réalisé par la CAF.

Des rencontres avec les acteurs locaux permettront de nourrir le diagnostic d'éléments plus qualitatifs venant compléter l'ensemble des données chiffrées.

En conséquence, pour mener dans de bonnes conditions et des délais raisonnables toutes ces étapes du renouvellement, il vous est demandé de m'autoriser à signer avec la CAF de la Gironde un avenant à la convention globale territoriale actuelle couvrant l'année 2023. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 19/09/2023

N° 9 - Construction d'une salle polyvalente square Fehlmann

M. LE MAIRE : C'est moi qui vais la présenter. On a longtemps échangé sur ce projet important, notamment pour les riverains et habitants du secteur de Saint-Genès. Cela fait plusieurs mois et années que nous avons démarré un travail de concertation, c'était toute fin 2019. Il y a eu depuis la crise COVID. Je vous rappelle que l'objectif du projet c'est de redonner toute sa place à la nature avec une revégétalisation de l'aire de jeux, recréer un

espace de fraîcheur dans le quartier Saint-Genès, faciliter la vie des habitants en créant de nouveaux services de proximité. Je voudrais vous dire que la Poste et la biblioposte, bien avant certains de nos confrères et villes immédiate limitrophes, nous avons accentué et renforcé l'offre puisque la biblioposte est désormais ouverte beaucoup plus que ne l'était la simple bibliothèque ou la Poste auparavant municipale. Voilà un autre signe dont on parlait. Je rappelle que cela fait plusieurs années que c'est la Ville qui paie l'agent qui travaille dans cette Poste. Et évidemment, essayer de développer d'autres services comme les activités liées à l'économie sociale et solidaire. Nous avons donc mené tout un tas de concertations. Je voudrais saluer le travail des élus de quartier, évidemment de la première adjointe – qui s'excuse de ne pouvoir être présente parmi nous – de manière à pouvoir proposer ce projet en trois phases. Une phase qui est déjà terminée avec les services. Une deuxième phase qui va concerner une salle polyvalente.

C'est un peu le même terme que la salle de spectacle, ce n'est pas tout à fait pareil, là on parle d'une salle d'une centaine de mètres carrés qui va être accrochée à proximité directe des bâtiments pour pouvoir y délivrer des leçons de musique, dans ce qu'on appelle l'ancienne bibliothèque qui avait été inaugurée par Henri Deschamps d'ailleurs, avec une plaque, il y a quelques dizaines d'années maintenant. Également servir d'accueil pour les assistantes maternelles qui fréquentent le quartier. Je voudrais rappeler que les locaux qui sont situés au sous-sol de Fehlmann ne sont absolument pas accessibles aux personnes en situation de handicap ou tout simplement les personnes qui ont des poussettes, ce qui est très souvent le cas quand on est assistante ou assistant maternel. Il y a eu beaucoup de réunions de concertation, beaucoup de questions et nous allons avancer vers un projet qui recueille, je crois, une très large majorité, en tout cas un consensus. Vous avez posé un certain nombre de questions, notamment vous, Mme la Sénatrice, des questions pertinentes, qui je crois ont fait l'objet de différentes réponses. Si jamais il y en a d'autres, je suis preneur de vos questions.

Mme DE MARCO : Oui, merci. C'est vrai que j'ai posé des questions en Commission d'urbanisme pour la bonne raison que, nous avons eu cette Commission mardi, et j'ai été surprise que ce projet n'ait pas été évoqué en Commission d'urbanisme. Donc, j'ai signalé et merci d'avoir complété, que les documents qui nous ont été communiqués dans un premier temps n'étaient pas trop lisibles, le plan de masse, l'insertion dans le square. C'était très difficile de comprendre ces documents. Cela a été un peu rectifié par un document qui a été complété après par vos services, mais qui reprend l'ensemble du square pour nous parler de l'impact du projet sur les arbres, avec une étude phytosanitaire des arbres. Je me permets de vous signaler que ce document est absolument illisible. Donc, s'il était possible d'avoir, et je pense aux prochaines réunions qu'il va y avoir dans le quartier, un document qui nous montre vraiment le square avec l'emplacement des arbres et l'étude des 14 arbres et l'étude phytosanitaire, ça serait parfait et ça vous éviterait certainement des questions lors des prochaines concertations. C'était un conseil. Sur le fond, bien évidemment, c'est toujours intéressant de voir que nous avons un projet de salle polyvalente, certainement très nécessaire au quartier, qui était une demande, je pense, des habitants. Par contre, je me demande quelle était l'urgence de présenter déjà ce projet parce que sur la méthode, je disais

que ça n'a pas été présenté en Commission d'urbanisme, mais ensuite les habitants m'ont interrogée parce que cette concertation spécifiquement pour cette salle-là a été faite à une échelle difficile à comprendre. Il se trouve quand même, M. le Maire, vous n'êtes pas sans le savoir, qu'il y a ces fameux Conseils participatifs de quartier qui se mettent en place. Celui de ce quartier aura lieu le 2 octobre, donc ce nouveau Conseil participatif de quartier n'a pas pu participer à cette concertation, donc c'est un peu regrettable. Je m'interroge, quelle est l'urgence ? Sans avoir eu l'approbation de ce fameux Conseil participatif de quartier qui va se retrouver face à un projet ficelé directement. J'ai lu sur le site qu'il se réunissait le 2 octobre, donc quelle est l'urgence ? Ensuite, je me permets de dire que la spécificité de notre commune Talence c'est d'être une ville universitaire avec une école d'architecture et de jeunes étudiants qui sont devenus architectes qui sont sur notre commune. Donc, il me semble, et M. BARDIN va pouvoir préciser, qu'il aurait été bien que l'on montre l'exemple sur cette ville universitaire avec l'école d'architecture, d'avoir une idée de participation auprès des étudiants, auprès des jeunes architectes de votre commune, pour réaliser ce premier projet.

J'ai été un peu regarder ce que faisait cette fameuse équipe qui a été sélectionnée pour nous faire ce projet. Je sais que vous êtes passés par une centrale d'achats, ce qui vous facilite certainement beaucoup de choses, mais c'est une agence spécialisée en projets d'architecture d'intérieur. Permettez-moi de vous dire que je ne vois pas en quoi ils sont plus compétents que de jeunes architectes qui auraient pu, pour un projet de cette surface, réussir à nous présenter quelque chose qui puisse être aussi satisfaisant pour les habitants. Donc, voilà où nous en sommes. Notre première approche, et après réflexion, pour l'instant nous sommes plutôt, à moins que vous n'arriviez à nous convaincre, sur une abstention.

M. LE MAIRE : M. BARDIN.

M. BARDIN : C'est sur le contenu du programme, je vois que c'est une scène mutualisée, école de musique, école de danse, salle polyvalente, donc cela répond à trois besoins différents, qui sont cumulés sur un même lieu. D'après le plan que vous nous avez remis, si je comprends bien cela va servir soit à des cours de batterie, puisqu'il y a un local pour ranger des batteries, soit à des cours de piano. Est-ce que ça remplacerait la salle qui est déjà sur Gambetta, le petit pavillon arrière dans la cour de Gambetta ? Est-ce que cela veut dire que c'est un transfert de cette salle-là ? Est-ce que cela veut dire que les cours de batterie qui étaient dans le pavillon à l'entrée de Peixotto seront aussi transférés sur ce local-là ? Ce qui m'interroge, quand je regarde le plan, c'est une grande salle rectangulaire de 60 m² avec une énorme surface vitrée. Je ne sais pas si un acousticien a été demandé dans l'équipe de maîtrise d'œuvre. Pour moi c'est difficilement compatible tout ça. Soit il y a du travail à faire ou alors l'esquisse n'est pas aboutie, ça ne sera pas ce projet-là. Au point de vue acoustique, j'avoue que je suis un peu sceptique, surtout pour de la batterie et du piano, ce ne sont pas les instruments les plus silencieux que je connaisse.

M. LE MAIRE : Pour répondre à vos différentes questions, sur la partie concertation et Conseil participatif de quartier, mes chers collègues, je voudrais vous rappeler que cette concertation a débuté avec les habitants, avec les riverains en 2019. À cette époque, les riverains et les habitants, et depuis toujours, ont émis des souhaits quant aux usages qu'ils voulaient trouver

à l'intérieur du square Fehlmann. À l'époque même, il était envisagé, avec la Métropole, une éventuelle jonction avec le stationnement présent sur Aristide Briand, la Métropole pour l'instant ne pouvant pas réaliser un certain nombre de choses en matière de stationnement notamment en termes de compensation, puisque cela avait été l'objet de la demande des riverains avec la fameuse rue qu'on appelle la rue sans nom, celle qui est entre le square Fehlmann et la place Aristide Briand. La demande des riverains avait été là-dessus, on a pour l'instant abandonné avec la Métropole cette phase, puisque la Métropole ne dispose pas de capacité de compensation, ce qui avait été demandé par les habitants. Je veux bien qu'on demande à tout un tas de personnes, mais je voudrais juste vous rappeler, ma chère collègue, Mme la Sénatrice, qu'il y a eu pas loin d'une dizaine de réunions de concertation. On a demandé l'avis aux riverains et aux citoyens et les CPQ ont été formés depuis. Mais on ne va pas redemander un avis potentiellement différentiel alors que les riverains et les citoyens se sont exprimés à de très nombreuses reprises. Je ne sais pas si c'est votre conception de la démocratie participative, ce n'est pas la nôtre.

Aujourd'hui, les riverains ont fait état des usages et la difficulté, évidemment, c'est qu'une fois qu'on a fait les usages, il faut réussir à les placer. Je rappelle qu'en respectant le patrimoine phytosanitaire, moyennant les diagnostics qui sont reçus – pardon de l'illisibilité des documents, on essaiera de voir si on peut vous les transférer, ce sont des documents en général un peu arides, je vous le concède, après c'est la couleur à la fin qui est importante pour savoir quel est l'état de l'arbre – on nous dit qu'il faudrait avoir des éléments d'activité. Il y a aussi un élément patrimonial à respecter. L'échoppe, l'Arcachonnaise qui est en plein milieu de ce square Fehlmann, doit être respectée. Il faut des éléments d'accessibilité aussi pour les personnes, cela veut dire qu'il faut créer des conditions pour que les personnes en situation de handicap, ou comme je disais les personnes avec des poussettes, puissent y rentrer. C'est la raison pour laquelle, une fois qu'on a fait tous ces usages, on arrive aux plans qui ont été proposés et qui ont été validés avec la quasi-totalité des personnes lors de la réunion qui a été tenue en juin 2023. Donc, on a fait tout ça et vous nous dites « pourquoi on a cette urgence ? » On n'a pas cette urgence, c'est simplement, je vous l'ai dit, trois phases. La première phase ce sont les nouveaux usages, c'est la biblioposte qu'on a inaugurée il y a quelques mois maintenant. La deuxième phase c'est la construction de ce bâtiment de 60 m². Après, ça sera la partie déplacement des jeux et renaturation. On ne va pas faire les travaux à l'intérieur du square Fehlmann alors qu'on a encore des travaux de déviation de réseaux et de construction de ce bâtiment-là. Donc, on a respecté l'avis des riverains et des usagers. Je rappelle aussi qu'il y a des usagers qui ne sont pas riverains immédiats de ce square. On a essayé de répondre à ce qui nous avait été demandé il y a quatre ans. Donc, vraiment, je ne comprends pas le procès qui est fait en termes de concertation. En l'occurrence, ce ne sont pas les réunions de concertation qui ont manqué, après quand on met beaucoup d'usages, forcément il faut faire des choix ou des choix d'emplacements. Aussi, être titulaire d'études, sur les études de sol que l'on a eues notamment du côté des Graines de Fehlmann. Il y a des choses que l'on a découvertes aussi. Je vous rappelle qu'il y a d'anciens garages qui étaient situés non loin et qui sont d'ailleurs pour partie toujours à proximité. Donc, le procès en démocratie participative, je le réfute. Et puis, les Conseils participatifs de quartier qui vont être réunis prochainement, j'aurai l'occasion d'échanger avec eux, ne sont pas un stop-and-go de

la municipal  . On va les informer de l'ensemble des projets qui ont lieu dans les quartiers qui sont les leurs et si jamais ils souhaitent participer aux diff  rentes concertations, en l'occurrence qui ne sont pas closes pour Fehlmann, ils pourront le faire.

Sur votre doute, mon cher coll  gue, et sur l'  cole d'architecture. Encore une fois,   a ne sera pas le geste architectural du si  cle, on est sur un b  timent polyvalent de 60 m². On peut faire travailler tout un tas de personnes si vous le souhaitez et se perdre, mais aujourd'hui on parle d'un b  timent rectangulaire qui va   tre sur un b  ti...Donc, il n'  tait pas n  cessaire forc  ment, d'aller chercher les comp  tences architecturales sur un projet qui n'est pas tr  s complexe en soi. Je voudrais vous rappeler, vous devez vous en souvenir, que quand projet complexe il y a, on s'est tourn   vers l'ENSAP. Le grand Peixotto-Margaut a fait l'objet d'un travail avec les   tudiants de l'  cole Nationale d'Architecture. Les   l  ments constitutifs des usages, notamment de la gare, de la M  doquine et du futur p  le d'  changes multimodal, ont fait l'objet d'  changes avec les   tudiants. Et pas seulement ceux de l'ENSAP,   galement des   tudiants en Sciences sociales et Sciences Po Bordeaux.

L  , on est en train de parler d'un b  timent modulaire de 60 m², on ne va pas aller demander des choses int  grales. Par contre, vous avez vu que d'un point de vue de l'int  gration dans le site, d'un point de vue des mat  riaux, il y a aussi des   l  ments,   a te fera s  rement plaisir, de production d'  lectricit   pour que le b  timent soit au maximum autonome. On a rarement fait un b  timent aussi respectueux de l'environnement dans des d  lais aussi courts. Je pense qu'il faut plut  t s'en r  jouir. Donc, pour finir, je voudrais juste vous rappeler, puisqu'il y a beaucoup de proc  s avec les gens que l'on re  oit, que Centralis permet donc, et ce sont les march  s publics qui nous demandent de s  lectionner une ma  trise d'  uvre effectivement pour des gains de temps et des co  ts avantageux. Je voulais vous rappeler   galement que les prestataires qui r  pondent    cet appel d'offres ont des engagements environnementaux, ce qui devrait vous plaire et ce qui nous pla  t,    respecter. Je veux aussi vous rappeler que le prestataire retenu, je ne vais pas donner son nom, tout est dedans, a d  velopp   une agence    Landiras, ce qui n'est pas tr  s loin et il a trait   diff  rents projets,   a va vous faire plaisir ma ch  re coll  gue, notamment avec la r  habilitation   nerg  tique de l'universit   de Bordeaux, preuve que ce n'est pas forc  ment un architecte d'int  rieur dont vous m'avez parl   tout    l'heure, ce n'est pas un   l  ment de D&Co, c'est une agence d'architectes s  rieux. Donc, j'esp  re vous avoir convaincu. Vos votes sont rarement infl  chis, mais en tout cas, vous rappeler que ce projet est concert  , il va permettre d'apporter une vraie oxyg  nation. Je voudrais vous rappeler que la troisi  me phase sera aussi la lib  ration de l'emprise de sols tr  s imperm  ables aujourd'hui avec notamment des reliquats de b  ton qui vont   tre compl  tement repris pour avoir une parcelle beaucoup plus arbor  e. On parlait d'ombre tout    l'heure, on aura une parcelle beaucoup plus arbor  e, et une place beaucoup plus coh  rente.

Par rapport    la derni  re question que tu as pos  e tout    l'heure, la structure de la biblioth  que municipale, puisqu'ainsi est son nom, le b  timent aujourd'hui est un b  timent modulaire qui devait   tre temporaire et qui doit avoir une soixantaine d'ann  es maintenant. En termes de b  timent et de consommation   nerg  tique, l   pour le coup c'est le niveau au-dessus de la passoire. Donc, ce b  timent aura vocation,   videmment,      tre d  truit et nous essayerons de porter un projet avec l'  cole Gambetta. Il y a d  j   eu quelques projets qui ont   t   demand  s,

notamment pourquoi pas, disposer d'un jardin ou d'éléments potagers pour permettre à l'école Gambetta d'en avoir et aussi de stationnements vélos puisque nous avons un grand nombre de demandes de stationnements vélos dans ce quartier. Ce qui est sûr c'est qu'on évitera de faire une place supplémentaire à la voiture. Alors les votes, maintenant que vous êtes convaincus, ou pas.

Mme RAMI : Non, nous allons rester sur l'abstention. Quand on parle d'urgence, c'est vrai que cette délibération, on aurait souhaité qu'elle soit après la convocation du CPQ, ce qui aurait permis d'être un peu plus logique dans la prise de décision et dans le choix final, qu'on ait pu avoir leur avis. Donc, on va vous donner une abstention.

M. LE MAIRE : Je rappelle, ma chère collègue, que les habitants du CPQ, quelle que soit leur provenance, font partie aussi des riverains. Je voudrais vous rappeler, parce que vous semblez l'oublier, Chantal CHABBAT vient de me le dire, qu'à la réunion nous avons échangé là-dessus le 14 juin, sur le projet de Fehlmann. Donc, ça n'est pas un projet qu'ils vont découvrir. Les CPQ ont maintenant plusieurs mois, donc ce n'est pas quelque chose qu'ils vont découvrir. Je ne vous ai toujours pas convaincue ? Tant pis. Pourtant juin est avant septembre, j'aurais essayé.

M. JOLIOT : Laissez-moi vous dire, M. le Maire, que vous ne convaincrez personne avec de telles méthodes. Ça me faisait plaisir de le dire.

M. LE MAIRE : Je sens bien le plaisir, je vais vous laisser ce plaisir, mon cher collègue.

M. JOLIOT : Je voulais juste faire une petite remarque sur l'accès, si ce n'est réservé, en tout cas encouragé pour des entreprises d'économie sociale et solidaire. J'aurais aimé avoir quelques précisions parce que derrière ce qui est devenu une tarte à la crème, en tout cas derrière des réalités très diverses malgré un nom alléchant, on retrouve des choses qui valent des fois véritablement le coup évidemment et d'autres, beaucoup moins. Pour le reste, je m'abstiendrai, comme mes collègues du groupe représenté par Isabelle RAMI.

M. LE MAIRE : Je m'en voudrais que le groupe représenté par Isabelle RAMI ait un vice-président à la tarte à la crème, puisque je vous rappelle qu'il y a un vice-président en charge de l'économie sociale et solidaire à Bordeaux Métropole. Je rappelle que nous portons un projet pour le premier étage, je vous rappelle qu'il y avait des problématiques d'accessibilité donc on ne peut pas en faire un ERP puisque l'étage de Fehlmann n'est pas accessible. Donc cela sera porté par Charley GIRON, on a déjà eu l'occasion d'en discuter ici. L'objectif est de faire une pépinière d'ESS puisqu'on a un plateau de 100 m², donc on ne fera pas de folie. Donc, aujourd'hui on s'est aperçu que nos pépinières sont complètes. Le diagnostic que l'on a fait était qu'il y avait un manque pour les créateurs d'entreprise, pour les économies sociales et solidaires. C'est-à-dire qu'il n'y avait pas d'équivalent de nos pépinières d'entreprises « classiques » pour les secteurs de l'économie sociale et solidaire. Ce n'est pas une tarte à la crème, c'est quelque chose de très concret, cela permettra d'avoir un élément de création. Si tu veux compléter, Charley, évidemment tu es le bienvenu.

M. GIRON : M. le Maire, vous avez quasiment tout dit, à part que je laisserai la responsabilité de vos propos sur le sujet « tarte à la crème ». Si des acteurs de l'ESS nous regardent ou lisent les procès-verbaux, ils pourront constater que ce que l'on a fait, la transition 2050, ce n'est pas de la tarte à la crème, c'est au contraire de la création d'emplois, c'est du service rendu à la population talençaise et même au-delà. Quand on s'engage dans des projets, on essaye de le faire sur le fond et pas seulement sur la forme, les deux allant de pair.

Effectivement, sur Fehlmann, on se retrouve confronté à une réalité, une réalité bâtiminaire et on se retrouve confronté aussi à un besoin pour lequel on va essayer d'apporter une réponse, à savoir permettre l'émergence de nouveaux acteurs de l'ESS, mais aussi d'accompagner ceux qui existent déjà. Il nous semble que c'est un projet tout à fait cohérent qui répond à un besoin et qui devrait fonctionner. En tout cas, on espère que vous l'accompagnerez parce que l'on compte sur l'ensemble de la population talençaise pour dynamiser ce tissu.

M. LE MAIRE : Merci. Vous rappeler quand même, mes chers collègues, parce que je suis un peu étonné de votre abstention, mais pourquoi pas, que c'est un bâtiment qui sera soumis à la RE2020, c'est-à-dire un bâtiment bioclimatique, mais apparemment cela ne suffit pas. À ton interrogation, il y a également un acousticien chargé de voir dans quelle mesure le bruit fait par des enfants et celui fait par de la batterie, sont compatibles. On ne peut pas faire pire que ce que l'on a aujourd'hui, donc on n'aura pas forcément quelque chose qui sera de qualité acoustique parfaite, mais qui sera vraiment bien meilleure qu'aujourd'hui dans ce bâtiment qui n'est absolument pas fait pour faire de la musique ou le rez-de-chaussée ou le sous-sol, qui n'est pas fait pour accueillir des enfants. Je vous rappelle que c'était un engagement de la campagne de 2020, de rénover les lieux de pratique artistique de proximité et donc, cet engagement une nouvelle fois sera tenu. Donc, l'abstention est pour l'ensemble du groupe « Talence en transition » et M. JOLIOT, tu fais pareil, c'est ça ? Parfait, donc à l'unanimité du groupe majoritaire, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

En l'absence de Madame FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée aux grands projets de la Ville de demain, Monsieur le Maire expose :

« Proche de l'école Gambetta et de la barrière Saint-Genès, le square Fehlmann est un lieu de détente à la sortie de l'école, mais aussi un espace de service. Sa rénovation, travaillée en amont avec les habitants, vise à créer un espace vert dans ce quartier urbanisé tout en conservant les fonctionnalités déjà existantes sur le square, à savoir : les jeux pour enfants, le relais des assistantes maternelles, la bibliothèque et la Poste.

Aujourd'hui le square comprend différents bâtiments aux usages multiples :

- Dans le pavillon un Relais Assistantes Maternelles au R-1 et les anciens locaux de la poste au rez-de-chaussée,
- La bibliothèque qui est désormais complétée par la Poste,
- Un bâtiment isolé contenant des espaces techniques, de stockage ainsi que des sanitaires publics.

Le travail de concertation engagé en 2019 avec les habitants et les usagers du quartier, sur le périmètre de la place Aristide Briand / square Fehlmann, a abouti à un projet visant à :

- Redonner toute sa place à la nature avec une (re)végétalisation de l'aire de jeu dans une palette végétale qui allie esthétique et adaptation au milieu urbain
- Recréer un espace de fraîcheur dans un quartier aujourd'hui très minéral

- Faciliter la vie des habitants en conservant les services de proximité : la poste, la bibliothèque
- Développer d'autres services comme des activités liées à l'Économie sociale et solidaire ainsi que le Relais d'assistantes maternelles, un point essentiel dans ce quartier familial.

Dans le cadre de ce réaménagement, une première phase de travaux portant sur le bâtiment de la bibliothèque a permis de mutualiser le bâtiment afin d'intégrer les services de La Poste initialement localisés dans le pavillon.

Une seconde phase va porter sur les sanitaires extérieurs existants afin de les moderniser et de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).

La troisième phase, objet de la présente délibération, porte sur la création d'un nouveau bâtiment afin d'accueillir les cours de formation musicale actuellement dispensés dans le préfabriqué situé dans la cour de l'école Gambetta (aujourd'hui totalement obsolète), le Relais d'assistantes maternelles et également d'offrir une salle polyvalente aux habitants du quartier.

En effet, l'ensemble du pavillon Fehlmann sera dédié à l'accueil d'entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Pour réaliser ce travail de conception, la ville de Talence a fait appel aux compétences de l'agence PARIS NORMANDIE ARCHITECTE qui a mené à leur terme les études d'esquisse après un travail d'échanges avec l'ensemble des utilisateurs de ce futur équipement.

Il vous est donc proposé aujourd'hui d'approuver le projet correspondant qui permettra ensuite d'initier la procédure de consultation des entreprises en vue de la réalisation de ces travaux.

Le projet prévoit :

- Une salle de plain-pied, d'une surface d'environ 105m², d'une hauteur de 4m60 avec un toit terrasse qui s'implante le long de la limite de la propriété sud,
- Un jardin délimité qui servira d'espace extérieur sécurisé adapté à l'accueil d'enfants.

Le projet a été établi afin de répondre aux enjeux suivants :

- Créer un bâtiment neuf à la qualité de construction durable et soutenable, respectant la typologie et les contraintes du lieu de construction et ses différents usages,
- Construire un bâtiment sobre dans sa construction, son exploitation et sa maintenance,
- Proposer une organisation des locaux fluide et fonctionnelle dans le respect des réglementations sanitaires et du code du travail en vigueur,
- Respecter les exigences normatives notamment en termes de sécurité des enfants et de respect de l'environnement,
- Organiser l'espace extérieur, offrant un lieu d'activité pour les enfants.

La construction a également fait l'objet d'une attention particulière dans son implantation, en cohérence avec la configuration des lieux et les besoins du bâtiment, afin de faciliter son intégration paysagère. Le bâtiment envisagé se veut simple dans sa forme, de plain-pied, bardé de bois et végétalisé.

Une pergola reliant le bâtiment avec la « biblio-poste » complètera l'ensemble.

Sur le plan environnemental, la forte volonté de la ville de Talence s'impose au travers de ce nouveau projet. Ainsi, au-delà des prescriptions de la RE 2020, la Ville a fait le choix d'une construction vertueuse en privilégiant une structure bois comportant une isolation en laine de bois et des panneaux photovoltaïques afin de répondre aux besoins énergétiques du bâtiment.

L'accent sera également mis sur la protection de la végétation du site et sur la gestion de l'eau, avec 100% de l'infiltration des eaux de pluie sur la parcelle.

Le calendrier de l'opération prévoit la livraison de l'équipement pour le dernier trimestre 2024.

Ce projet prévoit aujourd'hui un montant d'enveloppe financière prévisionnelle de 316 666,00 € H.T., soit 380 000 € T.T.C. affectés aux travaux.

C'est pourquoi je vous demande :

- D'approuver les esquisses proposées par l'agence PARIS NORMANDIE ARCHITECTE,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les différents financements auprès des administrations et organismes compétents. »

ADOpte PAR 32 VOIX POUR

9 ABSTENTIONS (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN,
Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT -
Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout ! /
Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 19/09/2023

N° 10 - Extension de l'espace cinéraire

Mme SALLET : M. le Maire, mes chers collègues. Nous sommes sur une délibération qui est un peu le prolongement de celle que nous avons votée le 24 avril, qui a pour l'objet l'extension de l'espace cinéraire. Puisque la demande est toujours croissante, pour répondre à la demande des familles, nous avons construit deux columbariums avec une capacité de 138 cases, pouvant accueillir deux ou quatre urnes. Nous avons aussi implanté un espace de dispersion des cendres des défunts. Je vous propose de vous prononcer sur l'affectation de concessions pour 15 et 30 ans aux cases de ces columbariums et sur l'affectation à perpétuité définitivement du nouvel espace de dispersion, comme espace de dispersion destiné à accueillir les cendres des défunts.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Vote à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame SALLET, Adjointe déléguée à la Citoyenneté, expose :

« Actuellement, le cimetière de TALENCE n'est plus en capacité d'offrir l'ensemble des possibilités jusque-là proposées aux familles qui souhaiteraient inhumer les cendres de leurs défunts.

En raison d'un nombre croissant de demandes de sépultures destinées à accueillir des urnes, deux divisions ont été créées, la 11° Division en 2009 et la 12° Division en 2018 pour accueillir des cavurnes.

La demande étant toujours aussi importante et le columbarium créé en 1989 étant maintenant saturé, le cimetière a bénéficié d'une extension de son espace cinéraire avec la construction de deux nouveaux columbariums d'une capacité totale de 138 cases pouvant accueillir 2 ou 4 urnes cinéraires ainsi que de l'implantation d'un nouvel espace de dispersion.

Je vous propose de vous prononcer sur l'affectation de concessions pour 15 et 30 ans aux cases de ces columbariums et sur l'affectation à perpétuité et définitivement du nouvel espace de dispersion comme espace de dispersion destiné à accueillir les cendres des défunts. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 19/09/2023

N° 11 - Avance de subvention à la coopérative de l'école Georges Lasserre pour l'organisation d'un projet pédagogique sur l'année scolaire 2023-2024

Mme SALLET : Voici une délibération qui concerne l'éducation. C'est une délibération qui revient depuis quelques années maintenant. En effet, le Conseil d'école de l'école élémentaire Georges Lasserre a validé le 14 mars dernier un projet pédagogique de découverte de la mer, présenté par les enseignants des classes de CM2. Je vous propose d'autoriser M. le Maire à verser en deux parties, 50 % en octobre 2023 et 50 % en janvier 2024, la subvention demandée par l'école Georges Lasserre, soit 13 780 €, puisque c'est l'école qui veut choisir ses classes de découverte.

M. LE MAIRE : C'est la totale liberté. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Pour à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame SALLET, Adjointe déléguée à l'Education, expose :

« Le conseil d'école de l'école élémentaire Georges Lasserre a validé le 14 mars dernier un projet pédagogique de découverte de la mer présenté par les enseignants des classes de CM2.

Ce projet concernera 53 enfants (sous réserve des effectifs précis de la prochaine année scolaire) répartis en 2 classes et durera 5 jours pour chaque classe. Il se déroulera à l'île d'Oléron.

La coopérative scolaire sollicite la Ville de Talence pour un soutien financier à ce projet.

Considérant que les enseignants ne participeront pas aux classes de découverte organisées pour l'année 2023-2024 par la ville et privilégient le projet de l'école, la Ville se propose de participer au financement du départ des enfants par référence au financement des classes de découvertes soit 52 euros par enfant et par jour.

A cet effet je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à verser en 2 parties, 50 % en octobre 2023 et 50% en janvier 2024, la subvention demandée soit 13 780 €.

L'école adressera au service Education Enfance, dans le mois qui suivra sa mise en place, une attestation d'organisation. »

Adopté par 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 19/09/2023

N° 12 - Amortissements – Budget principal - Complément

M. JESTIN : Une délibération ô combien importante et essentielle où je vais vous demander de rajouter et d'adopter les durées d'amortissement supplémentaires dans le cadre de la nomenclature M14, avec une durée d'amortissement de 10 ans pour les plantations. Surtout, ne retenez pas tout, nous changeons de nomenclature en fin d'année.

M. LE MAIRE : Des questions ?

Mme RAMI : Ce sera NPPV pour nous.

M. LE MAIRE : Pour l'intégralité de « Talence en transition » ?

Mme RAMI : Oui.

M. LE MAIRE : Je pose la question, ayant vu par le passé des votes différents.

M. JOLIOT : Même chose.

M. LE MAIRE : Donc, à l'unanimité du groupe majoritaire, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Lors du Conseil Municipal du 23 novembre 2017, nous avons adopté les principes et les durées d'amortissement applicables à partir de l'exercice 2017 pour le budget principal et celui de la régie des transports.

Des dépenses réalisées au compte 2121 « Plantations » nous amènent à compléter la délibération du 23 novembre 2017 en prévoyant une durée d'amortissement de 10 ans.

Je vous propose d'adopter la durée d'amortissement figurant dans le tableau ci-après :

Nomenclature M14 – Budget principal « Ville de Talence »

Biens ou catégories de biens amortis	Durée d'amortissement
<i>Immobilisations corporelles</i>	
Plantations	10 ans

»

ADOPTE PAR 32 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE,
M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC,
Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout ! /
Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 19/09/2023

N° 13 - Convention de partenariat dans le cadre de la mise en place de la « bricothèque »

Mme RONDEAU : Merci, M. JOYON. La Bricothèque est un très beau projet issu du budget participatif 2017. Sa gestion a été confiée à l'association Talensel en 2018.

Je vous rappelle que la Bricothèque offre des outils en prêt, perceuse, broyeur à végétaux, du plus petit au très gros, à tous les talençais ainsi qu'aux adhérents de l'association Talensel. Jusqu'ici la Bricothèque occupait un local dans le bâtiment Espeleta. Ce local était difficile d'accès surtout pour manipuler des outils lourds. Un nouveau local a été proposé au 18

avenue de la Marne, celui-ci appartient au bailleur social Gironde Habitat qui le met à disposition à titre gratuit, de la Ville de Talence. Avec l'accord du bailleur qui l'a autorisé, la ville de Talence met à disposition ce local à l'association Talensel pour l'activité de la Bricothèque, ce qui fait l'objet de la présente convention et de la délibération. Je vous demande donc de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer cette nouvelle convention.

M. LE MAIRE : En vous précisant qu'il y aura un système de dépôt et retrait qui continuera d'être exercé en centre-ville au niveau de la Maison du Développement Durable, permettant aux gens qui ne sont pas motorisés de continuer à avoir un dépôt.

M. MARTILY : C'était simplement pour vous remercier d'avoir pris en compte les observations du dernier Conseil municipal en ce qui concerne les assurances et que tout soit clair et transparent en ce qui concerne le fonctionnement de ce dispositif, qui est très utile et qui met tout le monde sur un pied d'égalité en ce qui concerne les règles du budget participatif. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Des remarques ? Pour à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame RONDEAU, Adjointe déléguée à la Participation citoyenne, à la Vie associative et aux salles municipales, expose :

« En 2018, la Ville de Talence créait une « bricothèque », issue d'un projet lauréat du budget participatif de 2017.

Pour rappel, la « bricothèque » a pour objet de favoriser le partage et la solidarité entre habitants au travers du prêt d'outillages et d'animation d'ateliers de bricolage.

La mise en place de cette « bricothèque » offre aux Talençais intéressés la possibilité d'embellir et de rénover leur intérieur et espace jardiné sans investissement parfois conséquent en outillage.

Ce projet constitue un support d'animation de la vie locale renforçant la cohésion sociale et permettant la sensibilisation à la consommation responsable.

Depuis le mois de juillet 2023, la « bricothèque » est installée dans des locaux situés au 18 avenue de la Marne, locaux mis à disposition à la Ville à titre gratuit par le bailleur social Gironde Habitat. Avec l'accord de ce dernier, la Ville met à son tour ce local à disposition de l'association en charge de la gestion de la « bricothèque ».

Depuis 2018, la gestion de cette structure a été confiée à l'association TalenSel par conventions successives. La convention actuelle prend fin au 30 septembre 2023.

Aussi, face au succès de ce partenariat avec l'association TalenSel, je vous propose donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération avec ladite association dans le cadre de la gestion de la « bricothèque ».

ADOpte PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 19/09/2023

N° 14 - Programmation de spectacles vivants 2023, Scène partenaire 2023 : signature d'un avenant à la convention-cadre de coopération publique avec l'IDDAC 2017-2020

M. BESNARD : M. le Maire, mes chers collègues. Lors de la séance du 10 avril 2017, le Conseil municipal a approuvé la signature d'une convention-cadre, « Scène partenaire »,

avec l'IDDAC. Cette convention a permis un soutien financier pour l'organisation de plusieurs spectacles vivants lors des six dernières saisons culturelles. Un avenant à cette convention, pour le deuxième semestre 2023, est proposé avec trois objectifs : prolonger la convention-cadre jusqu'au 31 décembre 2023 ; constituer un partenariat culturel et artistique avec la mise en commun de moyens pour soutenir la politique publique de culture ; définir la répartition financière pour le soutien des compagnies locales en 2023 et élaborer un accord spécifique en cas d'annulation.

Dans le cadre de ce partenariat, la Maison du Développement Durable, le Service culturel, en collaboration avec l'IDDAC, accueillent deux spectacles. Le spectacle Sauvage du groupe Anamorphose le 14 octobre 2023, dans le parc Peixotto lors de la journée de la biodiversité et un spectacle Petits silences de la compagnie Les Cailloux sauvages le 25 octobre 2023 au Dôme. L'IDDAC apporte un soutien financier à ces spectacles avec une répartition des coûts et des recettes. L'IDDAC contribue à hauteur de 33 % et notre Ville à hauteur de 67 %. Je profite de cette délibération pour souligner le travail remarquable du Service culturel et notamment de Valérie ROQUES notre programmatrice. Le Conseil municipal approuve cet avenant et autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires pour formaliser ce partenariat.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Pour à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« Lors de la séance du 10 avril 2017, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour la signature d'une convention cadre « Scène partenaire » avec l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel de la Gironde (l'IDDAC). Cette convention a permis un soutien financier pour l'organisation de plusieurs spectacles vivants lors des 6 précédentes saisons culturelles.

L'avenant à cette convention, pour le deuxième semestre de l'année 2023, vise 3 objectifs :

- 1- Prolonger la convention-cadre jusqu'au 31 décembre 2023.
- 2- Poursuivre les grands axes du partenariat culturel et artistique dans une perspective de mise en commun de moyens au service d'une politique publique de la culture.
- 3- Prévoir la répartition financière dans le cadre du soutien aux compagnies locales pour l'année 2023 et déterminer le cadre particulier d'accord à trouver en cas d'annulation pour cause de Covid-19.

Conformément à l'objectif n°2, et dans le cadre de la programmation de spectacles vivants proposée par la ville et de notre partenariat avec l'IDDAC ayant comme mission, entre autres, l'aide à la création et à la diffusion, la Maison du Développement Durable et le service culturel, en co-organisation avec l'IDDAC, accueillent :

- Le Groupe Anamorphose pour le spectacle « Sauvage » prévu le 14 octobre 2023 dans le Parc Peixotto pour 1 représentation gratuite à 15 heures dans le cadre de la Journée de la biodiversité organisée par la Maison du Développement Durable de Talence,
- La Compagnie Les Cailloux Sauvages pour le spectacle « Petits Silences » prévu le 25 octobre 2023 au Dôme pour 2 représentations avec billetterie à 9h45 et 11h15 dans le cadre de la saison culturelle.

Cette co-organisation implique un soutien financier de l'IDDAC sur ces spectacles et les modalités de prise en charge financière sont prévues de la manière suivante : partage des coûts et des recettes (pour le spectacle avec billetterie) à hauteur de 33% pour l'IDDAC et de 67% pour la ville de Talence.

Afin de formaliser le partenariat de co-organisation avec l'IDDAC, je vous propose d'approuver l'avenant à la Convention cadre de coopération publique « Scène partenaire » et le tableau budgétaire joint. »

Après délibéré, le Conseil Municipal donne son accord sur ce projet et habilite Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y afférent.

ADOpte PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 19/09/2023

N° 15 - Convention globale « culture » entre l'Éducation nationale et la Ville dans le cadre du Plan d'Éducation Artistique et Culturelle - convention-cadre 2023/2026

M. BESNARD : Cette délibération me tient particulièrement à cœur, vous vous en doutez. La ville de Talence s'engage dans un partenariat avec l'Éducation nationale pour promouvoir l'éducation artistique et culturelle auprès de ses enfants et des jeunes habitants. L'objectif est d'encourager la rencontre, l'expression, la création et la réflexion artistiques et culturelles. Pour renforcer cette coopération, une convention accord-cadre est proposée, définissant les modalités de fonctionnement des équipements culturels municipaux avec les écoles primaires, maternelles et les établissements spécialisés de notre Ville, pour une période de trois ans. L'objectif final est de contribuer à l'obtention du label « 100 % EAC », éducation artistique et culturelle pour notre Ville. Les actions de médiation prévues par les équipements culturels municipaux tels que médiathèque, école municipale de musique et de danse et le Forum des Arts et de la Culture, reposent sur trois piliers de l'éducation artistique et culturelle : des rencontres avec des artistes et des œuvres ; des pratiques individuelles et collectives dans le domaine artistique ; l'acquisition de connaissances pour développer des repères culturels, le jugement et un esprit critique. Chaque établissement culturel de la Ville détermine des enjeux et des objectifs pédagogiques en fonction des projets culturels spécifiques. Les médiathèques visent à offrir un accès libre à la culture et à la diversité des connaissances. L'école municipale de musique et de danse cherche à favoriser l'égalité d'accès aux pratiques artistiques et à développer des compétences pour nos jeunes. Le Forum des Arts et de la Culture et le service culturel souhaitent permettre à tous de découvrir une offre culturelle diversifiée, de développer la curiosité, la créativité et l'esprit critique. En conclusion, la demande est d'autoriser M. le Maire à signer cette convention accord-cadre avec la Direction des Services départementaux de l'Éducation nationale de la Gironde.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, mon cher collègue. Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Pour à l'unanimité, merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, expose :

« En partenariat avec l'Education Nationale, la ville de Talence est engagée autour d'un parcours d'éducation artistique et culturelle afin de permettre à chaque enfant, chaque jeune talençais de s'ouvrir à la rencontre, l'expression, la création et à la réflexion artistique et culturelle. Afin de renforcer la coopération entre la Ville et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Gironde, il est proposé de délibérer sur une convention d'accord-cadre. Celle-ci permet d'établir les modalités de fonctionnement et de développement des interventions des équipements culturels municipaux auprès des écoles primaires, maternelles et

établissements spécialisés de la ville de Talence. D'une durée de 3 ans, cette convention a pour objectif de favoriser un accompagnement en Education Artistique et Culturelle et s'intègre dans l'ambition de la ville d'être labellisée « Ville 100% EAC ».

Les actions de médiation qui y sont programmées par le réseau des Médiathèques de la Ville, l'Ecole Municipale de Musique et de Danse, le Forum des Arts et de la Culture et le service culturel reposent sur les 3 piliers de l'Education Artistique et Culturelle :

- ✓ Des rencontres avec des artistes et des œuvres,
- ✓ Des pratiques individuelles et collectives dans différents domaines artistiques,
- ✓ Des connaissances qui permettent l'acquisition de repères culturels ainsi que le développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Les enjeux et objectifs pédagogiques de chaque établissement culturel de la ville sont ainsi définis, conformément aux projets culturels dédiés et leurs spécificités :

✓ Les médiathèques :

Assurer un accès libre à toutes et tous à la culture, à l'information, à l'éducation tout au long de la vie, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs sous toutes ses formes,
Contribuer à créer une habitude de lecture, notamment chez les plus jeunes, en donnant accès à une diversité et pluralité d'ouvrages et d'opinions.

✓ L'école municipale de musique et de danse :

Contribuer à la construction de la personne par la maîtrise d'un outil artistique et l'acquisition de connaissances,
Favoriser l'égalité d'accès aux pratiques artistiques,
Renforcer les compétences transversales des jeunes,
Développer le sens critique et développer la curiosité.

✓ Forum des arts et de la culture et service culturel :

Permettre à chacun de découvrir et de profiter d'une offre culturelle diversifiée,
S'appuyer sur les ressources et potentiels de la ville pour créer une véritable identité tournée vers la culture scientifique,
Développer la curiosité, la créativité et l'esprit critique,
Structurer un parcours de découverte, d'émerveillement, d'expérimentations et de questionnements.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention d'accord-cadre dans le cadre du développement du Plan d'Education Artistique et Culturelle de la Ville en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Gironde. »

Adopté par 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 19/09/2023

N° 16 - Convention entre la ville de Talence et Pôle Emploi Villenave-d'Ornon

M. GIRON : Depuis 2019 la ville de Talence s'est engagée auprès de la CAF de la Gironde dans un partenariat qui permet de soutenir un projet de territoire en déterminant les enjeux communs entre la Ville et la CAF, c'est la convention territoriale globale 2019-2022. Par délibération en date du 24 avril, vous avez autorisé la Ville à poursuivre une démarche de renouvellement de cette convention. Lors de la première convention, dans un contexte sanitaire compliqué, la dynamique partenariale s'est quand même développée autour de la réalisation de projets structurants comme le schéma d'animation de la vie sociale, le forum social ou l'installation de France services et la Mairie Mobile, pour ne citer qu'eux. Afin de poursuivre la démarche d'évaluation dans les meilleures conditions, poser un diagnostic et définir les enjeux et les priorités de la prochaine convention globale, la Ville et la CAF se sont

entendues pour prolonger d'un an ladite CTG et ainsi la signer à nouveau en 2024 pour la période 2024-2027. Cette démarche s'appuie, pour mémoire, sur plusieurs étapes.

M. LE MAIRE : Pardon Charley. Je pense que ce n'est pas cette délibération-là. La convention c'est la 16 entre Pôle Emploi et Villenave-d'Ornon, donc faux départ.

M. GIRON : Je vous présente mes excuses. Comme vous le savez, on travaille depuis longtemps avec Pole Emploi en complémentarité pour favoriser le travail en réseau, soutenir le développement économique et faciliter l'accès à une offre de services aux entreprises et aux personnes en recherche d'emploi. En 2015, Pôle emploi a décidé de quitter le territoire pour se rapatrier sur Villenave et l'année suivante, pour compenser ce manque, nous signions une convention pour développer de nouveaux projets sans avoir l'établissement lui-même physiquement sur la ville. Aujourd'hui l'objectif est de faire évoluer ce partenariat en tenant compte de l'évolution de la ville et donc de l'articuler autour de plusieurs axes : la mise en œuvre d'actions en faveur des demandeurs d'emploi les plus éloignés ou habitants du quartier prioritaire ; l'intervention du service municipal emploi, le service municipal de la Ville, en soutien des demandeurs d'emploi à l'utilisation des services numériques de Pôle Emploi et à leur évolution, pour accompagner les gens dans la lutte contre la fracture numérique notamment ; la mise en œuvre d'actions à destination des entreprises du territoire pour les soutenir dans le cadre de leurs besoins en recrutement et notamment en les mettant en lien avec les groupements des entrepreneurs talençais.

En 2023, on souhaite poursuivre ce travail et maintenir les engagements des deux parties. Je propose donc d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville et Pôle Emploi.

M. LE MAIRE : Juste avant d'ouvrir les votes, vous donner un chiffre. Nous avons réussi collectivement la baisse du chômage en Gironde, sur un an, de juin à juin, c'est - 1,5 %. À Talence, c'est un peu mieux, sensiblement mieux, -1,9 %. On comptait en juin 2023, 3 245 demandeurs d'emploi, c'est-à-dire le taux le plus bas jamais observé depuis 9 ans, après un pic en juin 2020 qui correspondait à un élément particulier à 3 800, mais nous étions plutôt autour de 3 500 ou 3 600. Nous sommes à 3 245 demandeurs d'emploi.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Merci. Alors peut-être avant même d'interroger sur la délibération, je voudrais faire un petit bémol. Effectivement, c'est très bien que le taux de chômage ait diminué et c'est conséquent. Je voudrais juste rappeler qu'il y a une augmentation exponentielle des contrats courts. C'est-à-dire qu'il y a de l'emploi, mais de l'emploi qui ne permet pas de vivre. De l'emploi court avec des moments de chômage ou de réinscription comme allocataire du RSA régulière plusieurs fois par an. Donc, réjouissons-nous certes, mais soyons extrêmement vigilants sur les emplois proposés et leur qualité. En tous les cas, pour revenir à la convention qui lie la Ville et Pôle Emploi, et c'est lié à l'intervention que j'ai faite tout à l'heure dans la réponse à l'appel à projets de l'État ; cette convention est signée pour deux ans, si ma mémoire est bonne. Il y a des choses qui font un peu doublon avec de nouveau le PTI qui est signé aussi par Pôle Emploi et ici par le CCAS de la Ville. Sur un autre plan, je voudrais savoir comment la Ville et les Services de l'emploi se positionnent, anticipent les modifications qui vont avoir lieu puisque la loi « Plein emploi »

arrive à l'Assemblée nationale ces semaines-ci, avec des modifications assez importantes sur le positionnement de France Travail, sachant qu'on ne sait toujours pas si Pôle Emploi sera France Travail ou si France Travail sera le chapeau d'un ensemble de partenaires et très exactement comment les uns ou les autres seront liés. En tous les cas, il y a un sujet qui m'interpelle beaucoup, c'est qu'il s'agit dans ce projet de loi, d'échanges de données et de logiciels qui seraient fournis par Pôle Emploi c'est-à-dire par l'État. Or, pour avoir participé dans un mandat précédent à des réunions interministérielles sur le sujet et avoir exprimé mes grands doutes et mes grandes inquiétudes sur le « qui a la main sur ces données et qui en fait quoi ? », je voudrais savoir si vous avez commencé à anticiper la question dans les relations avec Pôle Emploi. Merci.

M. LE MAIRE : D'autres questions ?

M. GIRON : Sur la typologie des contrats pour reprendre le premier point que vous avez évoqué, il y a effectivement 45 % de CDD de moins d'un mois qui sont aujourd'hui proposés sur le territoire et environ 45 % de CDI et de CDD de plus de six mois. On ne va pas s'en réjouir, parce que les CDD d'un mois c'est effectivement très problématique. Il faut aussi avoir à l'esprit l'évolution de la conjoncture qui n'est pas annoncée comme très bonne dans les prochains mois et années à venir. Donc, être vigilant sur cela et accompagner les entreprises.

Je fais confiance à mes collègues directement en collaboration, je pense notamment à Mathieu qui travaille de façon très proche avec Bertrand COUSIN pour inciter les entreprises du territoire à voir plus loin dans leurs besoins de contractualisation, besoins de recrutement. Sur la vigilance des évolutions de la structure, de la réponse aux besoins du marché de l'emploi que vous évoquez et les relations avec Pôle Emploi, quand j'ai fait le point avec la responsable du service municipal emploi au début du mois d'août, on a mis le nez dans le rapport de préfiguration de France Travail qui reproduisait une belle architecture administrative complexe, comme on sait la faire au niveau de l'État ou les très grandes entreprises. Aujourd'hui, c'est en train de se lancer. Je ne sais pas quelle va être son inertie, en tout cas on n'avait pas de rétroplanning daté, on avait par contre une chronologie des avancées et les liens avec Pôle Emploi faisaient qu'on avançait toujours à vue, pour être transparent et clair avec vous. La vigilance sera de mise parce que dans ces grandes structures et dans ces grandes réformes, la vision politique qui je trouve est intéressante puisqu'elle permet d'uniformiser la réponse aux besoins en fonction des territoires, d'avoir un discours commun et peut-être même de simplifier ce qu'on appelle le millefeuille administratif, notamment sur la partie emploi. Donc, le fond va dans le bon sens. Sur la méthode, on attend encore des gages et des avancées. Quand vous parlez de vigilance, elle sera de mise sur ça, mais elle sera d'autant plus importante sur l'évolution du marché lui-même de l'emploi parce que nous sommes un acteur de terrain au contact avec les demandeurs d'emploi et je crois que les talençais reconnaissent la qualité du service municipal emploi dans l'accueil qu'on peut avoir vraiment en très grande proximité. Donc, je veux remercier déjà le service pour le travail qu'il faut au plus près. Sur la connexion entre les données talençaises et l'emploi, il faudra être vigilant aussi pour éviter toute dérive, pour faire en sorte que leur usage soit clair, notifié. Maintenant, quand on a inventé le RGPD au niveau européen, quand on voit les déclinaisons au niveau local, je ne suis pas inquiet, mais je sais qu'il faut toujours être vigilant

et avancer en conscience sur les enjeux qui relèvent des données personnelles et de leur traitement.

M. LE MAIRE : Pour ce qui nous concerne, il n'est pas prévu d'échange de données entre le SME et pôle Emploi, c'est ce dont la municipalité est responsable.

Mme GRESLARD- NEDELEC : J'entends bien vos réponses, mais la loi est la loi. Cette loi est passée au Sénat donc il y a déjà eu quelques petits amendements, mais la loi est la loi et j'incite l'ensemble de mes collègues élus ici, à s'intéresser de près à ce sujet qui me semble extrêmement à la fois flou et potentiellement liberticide, en tous les cas dans son application. On sait très bien, et ça aussi c'est documenté, que la réponse en dentelle, ce que vous faites d'ailleurs ici au niveau de la ville de Talence avec le service emploi, que cette dentelle ne peut pas fonctionner sous un couvercle d'uniformité qui viendrait mettre à mal la relative autonomie et la relative liberté des réponses de chacun des services, que ce soit Pôle Emploi, que ce soit les Villes, les PLI ou les associations d'insertion. Donc, vraiment, je vous appelle à une grande vigilance et à prendre des positions claires. Merci.

M. LE MAIRE : Alors, tu l'as rappelé, Talence a la chance d'avoir deux sénateurs, un député, je pense qu'il appartient effectivement aux législateurs, cette loi, tu l'as dit arrive, il y aura un débat, il est éminemment technique, il y a beaucoup d'inquiétudes qui sont soulevées.

Il y avait une volonté à la base que personne ne peut contredire, il y a aujourd'hui un millefeuille qui fait qu'on a rarement eu autant de personnes pour s'occuper de l'emploi et pour autant le socle qui est resté il y a encore quelques mois, parce que, Charley le rappelait, les conditions dans les mois qui arrivent ne sont plus aussi favorables avec notamment, pour ce qui nous concerne, une vraie crainte sur l'effondrement du marché de la construction. On dit « quand le bâtiment va, tout va », en l'occurrence le bâtiment ne va plus, donc on aura des éléments forts et ce n'est pas propre à un espace girardin, j'ai même envie de dire que la Gironde est plutôt préservée. Donc, il faudra effectivement que les parlementaires et les différentes majorités, j'ai dit majorités sciemment, essayent de regarder comment on peut concilier l'objectif de départ qui était un diagnostic qu'on peut à peu près tous partager, c'est-à-dire l'envie de faire, non pas le ménage, mais en tout cas d'y voir beaucoup plus clair dans les compétences. Grosso modo, la compétence de l'emploi aujourd'hui, il y a rarement eu autant de personnes publiques et privées qui s'en occupent. Pour autant, pas forcément avec efficacité et notamment sur les chômeurs longue durée, sur lesquels on avait cette grande difficulté, avec souvent d'autres problématiques de la formation, etc. Laissons aux législateurs le soin de faire le travail. Effectivement, il convient, là aussi avec une technicité on va dire transpartisane, d'être très vigilant sur leur volonté de lois pondues depuis Paris, qui mettent à mal la dentelle, mais qui est la raison d'être de la création à la base. Avoir une pensée aussi pour Marc LABOURDETTE ce soir, du service municipal emploi, qui venait contribuer à cette zone grise qui était délaissée par les autres organismes et s'occupait précisément, chômeur par chômeur de tout un tas de choses. Je pense qu'il faudra qu'on y soit collectivement très vigilant. En tout cas, ce que tu dis, je le partage, il y a aujourd'hui beaucoup d'inquiétudes et elles ne sont pas levées, et l'utilisation des données n'étant qu'une partie, non pas immergée,

mais une partie importante, mais pas exclusive de cette loi qui arrive. Il y a du boulot quoi. Les votes ? Pour à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur GIRON, Adjoint délégué à l'Emploi et à l'Insertion professionnelle, à l'Economie sociale et solidaire, expose :

« La ville de Talence et Pôle emploi, depuis de nombreuses années, œuvrent de concert afin de développer leur complémentarité, de favoriser le travail en réseau, de soutenir le développement économique et de faciliter l'accès à une offre de service aux entreprises et aux personnes en recherche d'emploi.

En 2015, Pôle emploi quittait le territoire talençais pour intégrer l'agence de Villenave d'Ornon.

L'année suivante, la Ville signait une convention de partenariat avec l'établissement pour faire face à ce départ et maintenir sur son territoire un accueil de proximité et un accompagnement des demandeurs d'emploi et des entreprises.

Aujourd'hui, il convient de faire évoluer et d'actualiser ce partenariat en tenant compte des mutations économiques et des profils des publics accompagnés.

Elle s'articulera donc, en priorité, autour des axes suivants :

- La mise en œuvre d'actions innovantes en faveur, notamment, des demandeurs d'emploi les plus éloignés ou habitants du quartier prioritaire.
- L'intervention du service municipal emploi en soutien des demandeurs d'emploi à l'utilisation des services numériques de Pôle emploi et à leur évolution.
- La mise en œuvre d'actions à destination des entreprises du territoire afin de les soutenir dans le cadre de leurs besoins en recrutement en s'appuyant, notamment, sur le groupement des entrepreneurs talençais.

Il convient, au titre de l'année 2023, de poursuivre ce travail et de maintenir l'engagement des deux parties à soutenir les demandeurs d'emploi de la commune et les entreprises.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

- la convention de partenariat entre la Ville et Pôle emploi. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 19/09/2023

N° 17 - Convention de partenariat entre la ville de Talence et l'association Unis-Cité pour l'année 2023/2024

M. GIRON : L'association Unis-Cité vous la connaissez. Je vous rappelle que depuis 2007 nous travaillons avec cette association sur le dispositif du service civique. En 2012 la Ville a souhaité encourager l'engagement des jeunes de 16 à 25 ans en proposant des missions d'intérêt général qui valorisent leur parcours sur notre territoire. En 2016, évolution, la Ville a proposé à Unis-Cité d'intervenir sur la fracture numérique – on en parlait tout à l'heure, notamment sur la question de l'emploi – afin de favoriser le plus grand nombre de cette jeunesse qui, malgré les apparences, n'est pas entièrement familiarisée avec les outils

numériques, et à appréhender ces technologies. C'est une action que l'on a déployée au sein du SME dans l'espace accueil du CCAS et aussi en résidence autonomie. Sur l'année 2022-2023, les quatre autres jeunes ont réalisé des permanences d'accueil qui répondent ponctuellement aux besoins numériques des citoyens talençais.

La Ville a soutenu ces projets à hauteur de 12 230 € par an. Pour 2023-2024, le CCAS a passé une convention avec l'association Solidarité Séniors pour l'accueil de deux jeunes en service civique pour une mission de rapprochement de la médiathèque et des personnes âgées isolées. La Ville revoit son engagement pour maintenir uniquement les missions auprès des résidences autonomie et du SME, ce qui ramène le nombre de jeunes d'Unis-Cité accueillis à deux binômes de novembre 2023 à juin 2024, qui engage un budget identique, soit 6 200 €. Vous pardonnerez la technicité du dernier chapitre, et vous demande d'autoriser M. le Maire à signer cette convention pour poursuivre les actions avec l'association Unis-Cité.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, mon cher collègue.

Mme RAMI : On va voter pour, bien évidemment, mais je n'ai pas bien compris le nombre de jeunes Unis-Cité qui va être mis en place. Si j'ai bien compris, jusqu'à présent, nous avons quatre personnes d'Unis-Cité qui accompagnaient.

M. LE MAIRE : On a toujours deux binômes.

Mme RAMI : Et on reste toujours à quatre personnes ?

M. LE MAIRE : Il y a deux binômes de novembre 2023 à juin 2024.

Mme RAMI : Donc il n'y a pas de réduction du nombre d'accompagnants, ce sont les cibles qui sont diminuées.

M. LE MAIRE : Tu as tout compris.

Mme RAMI : J'ai tout compris. Siri reprend.

M. LE MAIRE : Une écologiste qui parle de Apple, c'est toujours...

Mme RAMI : Mais moi je n'ai pas d'iPhone.

M. LE MAIRE : Je ne sais pas, cela ne nous regarde pas. Moi, j'ai ce que la Métropole nous donne. Il faut repartir en vacances ma chère collègue. Donc, pour redevenir sérieux, il y a toujours deux binômes comme l'a expliqué Charley, sauf qu'on réaffecte les binômes auprès des résidences autonomie et du SME. Donc, on ramène ça à deux binômes de novembre 2023 à juin 2024. Pour à l'unanimité, nous vous remercions.

DÉLIBÉRATION

Monsieur GIRON, Adjoint délégué à l'Emploi et à l'Insertion professionnelle, expose :

«Depuis 2007, la Ville soutient l'action d'Unis-Cité et à travers elle, le dispositif du service civique.

En 2012, la Ville a souhaité encourager l'engagement des jeunes de 16 à 25 ans, en leur proposant

des missions citoyennes d'intérêt général qui valorisent leurs parcours, sur son territoire. C'est ainsi que les visites de convivialité se sont développées à domicile et au sein de résidences pour personnes âgées. Le projet a ensuite évolué et s'est enrichi d'activités et de sorties diverses.

En 2016, la Ville a proposé à Unis-Cité d'intervenir sur « la fracture numérique » afin de familiariser le plus grand nombre avec l'utilisation des nouvelles technologies. Cette action a ainsi été déployée au sein du service municipal emploi (SME), dans l'espace d'accueil du CCAS et en résidences autonomie.

Sur l'année 2022/2023 écoulée, 4 autres jeunes ont réalisé des permanences d'accueil répondant ponctuellement aux besoins numériques (accès aux droits, démarches d'insertion professionnelle, démarches liées à la vie quotidienne, etc.).

La Ville a soutenu ces projets à hauteur de 12 230 € par an.

Pour l'année 2023/2024, considérant que le CCAS a passé une convention avec l'association Solidarités Seniors pour l'accueil de 2 jeunes en services civiques pour une mission de rapprochement de la médiathèque et des personnes âgées isolées, la Ville revoit son engagement pour maintenir uniquement les missions auprès des résidences autonomie et du SME, ce qui ramène le nombre de jeunes d'Unis-Cité accueillis à 2 binômes de novembre 2023 à juin 2024 et s'engage sur un budget identique soit 6 200 €.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Unis-Cité la convention de partenariat afin de proposer à des jeunes des missions d'intérêt général de novembre 2023 à juin 2024. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 19/09/2023

N° 18 - Modification de durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à l'École Municipale de Musique et de Danse (EMMD)

M. LE MAIRE : Je vous propose, comme d'habitude de laisser la parole à Laetitia entre la 18 et la 33, elle travaille dur.

Mme THOMAS-PITOT : C'est ça, bonjour, mes chers collègues. Effectivement le service des Ressources humaines n'était pas en vacances cet été et nous avons de nombreuses délibérations. Je commencerai par la première qui est une modification d'heures de la discipline de danse libre et la réévaluation de la rémunération de la professeure. Une nouvelle fois en raison d'une baisse de la fréquentation de cette discipline, et en accord avec l'agent, il est proposé de baisser le volume horaire des cours avec un passage de 10,15 heures à 7,5 heures hebdomadaires. Le CST, je vous le précise, est favorable à cette baisse et le poste est en CDI.

Délibération n° 19, on est sur la reconduction de l'activité de pratique libre, pas de danse libre. La Ville souhaite reconduire cette action et maintenir l'emploi dans les mêmes conditions. L'emploi d'accompagnateur prendra effet à compter de ce dimanche 3 septembre, donc cela a commencé, et jusqu'au 7 juillet 2024. Au cours de la saison 2022-2023, la salle Pierre de Coubertin a accueilli la pratique libre à 50 reprises pour un créneau horaire de quatre

heures. En termes de fréquentation, la pratique libre a toujours autant de succès, en moyenne une cinquantaine de jeunes, soit au minimum sept équipes de cinq joueurs.

Délibération suivante, on est sur la transformation d'emplois d'animateurs périscolaires non permanents en emplois permanents. Tout est dit dans l'objet de la délibération. Cela concerne la transformation en CDI de quatre postes et donc de quatre agents.

Délibération n° 21, c'est exactement le même objet, mais là cela concerne l'école de musique et de danse. Cela concerne sept agents qui se transforment en CDI et le recrutement de deux agents supplémentaires.

Délibération n° 22, on est sur la création de postes au tableau des effectifs, cela afin d'assurer la nomination d'agents proposés par un avancement de grade ou une promotion interne pour l'année 2023, et la mise à disposition d'un agent du CCAS au sein de notre collectivité.

Délibération n° 23, il s'agit du recrutement d'un agent de communication numérique, ou Community manager, au sein du service communication. C'est pour faire suite au départ de l'agent qui occupait jusqu'à présent ce poste, donc la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou un contractuel afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Délibération n° 24, recrutement d'un agent d'entretien des équipements sportifs et d'accueil au pôle administratif et sportif de la Direction jeunesse, sport et vie étudiante. C'est tout simplement pour faire suite à la construction de ce pôle, la collectivité doit recruter un agent d'entretien pour ces équipements, afin de répondre aux besoins du service et des usagers. Il est proposé d'ouvrir ce poste à un fonctionnaire ou un contractuel de catégorie C.

Délibération n° 25, recrutement d'un gestionnaire de marchés publics à procédure formalisée grands projets, adjoint au service marchés publics. Il s'agit ici de répondre à un nouveau besoin du service marchés publics et de recruter un agent fonctionnaire ou contractuel. On se dirige sur l'ouverture d'un poste en catégorie A ou B en fonction des profils que nous aurons.

Délibération n° 26, recrutement d'un adjoint du patrimoine en médiathèque, à temps non complet, à hauteur de 70 %. La collectivité se réserve le droit de recruter un catégorie C, fonctionnaire ou contractuel.

Délibération n° 27, recrutement de quatre agents d'entretien des bâtiments communaux au sein de la Direction enfance et vie éducative. Cela s'explique tout simplement par le départ de quatre agents titulaires de ces postes. Donc je vous propose de recruter soit un fonctionnaire, soit un contractuel de catégorie C, en fonction des profils que nous rencontrerons.

Délibération n° 28, recrutement d'un responsable du secteur entretien et technique au stade nautique Henri Deschamps. Il s'agit ici de pallier le remplacement de l'agent titulaire du poste, suite à son départ à la retraite. Je vous propose un recrutement soit en catégorie C, soit en catégorie B en fonction des profils qui seront retenus.

Délibération n° 29, recrutement d'un régisseur technique au sein de la Direction culture. Là aussi nous faisons face à un départ à la retraite de l'agent fonctionnaire. La collectivité doit recruter soit un agent fonctionnaire ou contractuel en catégorie C.

Délibération n° 30, recrutement d'un plongeur, agent polyvalent au sein du service restauration. Là, il s'agit d'une mobilité interne de cet agent fonctionnaire occupant jusqu'à présent le poste de plongeur au sein du service restauration. Ce poste est à pourvoir en catégorie C.

Délibération n° 31, recrutement de deux chefs d'équipe, entretien et maintenance des bâtiments au niveau du CTM. Là, on fait suite à une restructuration du service proposée par la Direction du CTM et donc, deux chefs d'équipe entretien et maintenance vont faire l'objet d'un recrutement en catégorie C.

Délibération n° 32 et j'en ai bientôt fini, recrutement d'un enseignant d'arts plastiques au sein du service Forum des Arts et de la Culture. Là on fait suite à un congé pour convenance personnelle de l'agent titulaire du poste. Donc, je vous propose de recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

J'en terminerai par la délibération n° 33 et la mise à disposition d'un agent du CCAS auprès de la Ville, nous l'abordions précédemment. Les services de l'espace seniors et le CCAS, vous le savez, travaillent en étroite collaboration pour permettre d'aller vers les seniors isolés en situation de précarité ou ayant des problèmes de mobilité. Donc le service espace seniors est un lieu d'activité, de sociabilité et de prévention qui propose un programme d'actions enrichi par une nouvelle thématique pour améliorer la qualité de vie et le capital santé des seniors. Il est donc proposé une mise à disposition d'un agent du CCAS au sein de cet espace afin de développer les animations de prévention à destination des seniors. Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci, ma chère collègue. Y a-t-il des questions ? Je vous rappelle que la présentation de ces délibérations est obligatoire.

M. MARTILLY : Oui, simplement une question sur la dernière, la 33. On se posait la question de pourquoi une mise à disposition d'un agent du CCAS, qui je pense ne manque pas de travail, et même si les tâches semblent correspondre, si c'est un réel besoin, pourquoi pas un recrutement ?

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre assez facilement. On va renforcer une nouvelle fois le service seniors. Je rappelle que d'un point de vue légal, c'est la façon que l'on a de renforcer. L'agent est issu du CCAS, donc on le met à disposition un temps, de manière à ce qu'on puisse renforcer l'espace seniors tout en répondant au souhait de l'agent et tout en répondant aux missions qu'ils lui ont données. Donc, c'est aussi une volonté personnelle de l'agent qu'on lui a proposé pour renforcer le service seniors. C'est la qualité de vie au travail. D'autres remarques ? Il y a-t-il des votes contre ou des abstentions ?

M. JOLIOT : Je m'abstiens pour la 33.

M. LE MAIRE : Je rappelle que c'est le souhait de l'agent.

M. BIMBOIRE : Ce que l'on voudrait comprendre M. le Maire, c'est si on enlève un agent au CCAS pour s'occuper des personnes âgées et est-ce que le poste qui se libère ne va manquer au CCAS, on ne comprend pas trop. On comprend certes, la pertinence d'aller vers les personnes âgées, mais au niveau du CCAS, est-ce qu'il ne va pas manquer ?

M. LE MAIRE : C'est toujours un peu compliqué de parler de la situation individuelle d'un agent. Ce que je vous propose c'est qu'on en débattre en interne. Ce qui est sûr c'est que ça correspond aux souhaits de l'agent. L'agent quitte le service du portage des repas et on restructure le service portage de repas de manière à l'adapter au départ de cet agent.

Mme THOMAS-PITOT : Comme le CCAS n'est pas directement la mairie de Talence, on ne parle pas de mobilité interne, mais on est exactement sur un même dispositif où par exemple un agent du CTM aurait postulé à un poste pour l'espace seniors, on aurait basculé comme ça et cela aurait été transparent. Vu que là il s'agit d'une mise à disposition d'un agent du CCAS, on arrive et on fait une délibération, mais on est sur quelque chose qui est volontaire de l'agent et qui est propre à un fonctionnement de collectivité territoriale.

M. LE MAIRE : Bon très bien, pour moi il n'y a pas de débat, mais si jamais vous voulez en avoir un, il y en aura un. Vous dire que, par rapport à la restructuration - parce qu'on m'envoie des informations directement, c'est aussi à cela que l'on reconnaît l'efficacité de nos services - donc on passe de deux véhicules à un véhicule, ce qui explique pour le portage de repas et ce qui nous permet aussi d'adapter, d'où la restructuration du service et cela correspond encore une fois au souhait de l'agent.

Mme THOMAS-PITOT : Une précision qui pourrait faire basculer le vote, le CST a été informé de ces modifications et a complètement adhéré à cette nouvelle réorganisation pour le portage des repas notamment.

M. BIMBOIRE : On ne critique pas sur le fond, on veut comprendre.

M. LE MAIRE : Mais il n'y a aucun souci à comprendre. Je rappelle que c'est plus simple en plus, quand on parle de cas particuliers, d'avoir les questions auparavant, ce qui nous permet d'éviter d'échanger sur la situation de l'agent considéré, même si on ne connaît pas son nom. Donc, pour à l'unanimité du reste du groupe de l'opposition ? Je vous remercie. Je t'ai dit une bêtise tout à l'heure, Isabelle, on ne reste pas à quatre, on passe de six à quatre pour Unis-Cité, je vous présente mes excuses. On ajoute deux services civiques. Le management de ces équipes était compliqué, donc c'est la raison pour laquelle on passe de six à quatre.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Par délibération en date du 17 octobre 2022, le Conseil Municipal a procédé à la réduction du temps de travail de l'enseignante de danse libre portant ainsi le nombre d'heures de cours hebdomadaires à 10h15.

Une nouvelle fois, nous constatons une baisse de fréquentation de la discipline « danse libre » dans les premiers niveaux au profit d'une évolution croissante des effectifs vers les autres esthétiques (danse jazz, danse Hip Hop, danse classique et contemporaine).

Il est proposé de diminuer le nombre d'heures de cours hebdomadaire de 10h15 à 7h30 à la rentrée de septembre 2023.

Cette modification de quotité étant supérieure à 10%, l'avis du Comité Social Territorial a été recueilli le 6 juillet 2023. Ce dernier a rendu un avis favorable à la baisse de quotité.

En parallèle, compte tenu de l'ancienneté de l'agent et de l'article 1-2 du décret n°88-145, il est proposé de réévaluer la rémunération allouée de la façon suivante :

- Traitement indiciaire en référence au 7^{ème} échelon du grade d'ATEA principal 2^{ème} classe (IB 506 - IM 436),
- Régime indemnitaire de base de 91.97€.

Ces éléments seront proratisés en fonction du temps de travail.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Supprimer le poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (10h15) à compter du 1^{er} septembre 2023,
- Créer un poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (7h30) et à réévaluer la rémunération à compter du 1^{er} septembre 2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTÉ PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 19/09/2023

N° 19 - Reconduction des activités de la pratique sportive libre le dimanche et les jours fériés

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Le Conseil Municipal en date du 4 juillet 2022 a reconduit l'activité des pratiques sportives libres consistant à favoriser l'accès des équipements sportifs de la ville et à mettre à disposition des accompagnateurs auprès des jeunes.

La Ville souhaite reconduire cette action et maintenir l'emploi dans les mêmes conditions sur la base de l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique.

L'emploi d'accompagnateur prendra effet à compter du dimanche 3 septembre 2023 jusqu'au dimanche 7 juillet 2024.

Missions générales : Le rôle de cet agent consistera à permettre et accompagner la pratique sportive tant pour les jeunes que pour les adultes. Il aura également une fonction de médiation avec les jeunes.

Périodicité : 4h le dimanche et jours fériés.

Taux horaire de rémunération : la rémunération horaire allouée est fixée en référence à l'indice majoré 484 et suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent travaillera sous l'autorité du Directeur Général des Services de la Ville, du chef de projet Politique de la Ville et du responsable du Service de la Vie Sportive, assurant avec lui la coordination du poste.

Au vu de l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Reconduire le poste d'accompagnateur à temps non-complet à compter du 3 septembre 2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOpte PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 19/09/2023

N° 20 - Transformation d'emplois d'animateurs périscolaires non permanents en emplois permanents

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le service périscolaire intervient dans l'animation des temps périscolaires auprès des écoles maternelles et primaires de la ville ainsi que les mercredis dans les centres d'accueil et de loisirs de la ville. Ces personnels sont encadrés par une équipe de directeurs.

Afin de stabiliser et d'adapter certains postes à la réalité des besoins, il est proposé de transformer 4 postes non permanents en emplois permanents.

Ces postes ouverts aux grades du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation, pourront, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Encadrement des enfants et animation :

- Prendre en charge l'accueil des enfants hors du temps scolaire, dans un environnement chaleureux.
- Participer à l'aménagement des espaces de vie des enfants pour garantir un accueil qualitatif dans le respect des règles de sécurité.
- Assurer la sécurité morale, physique et affective des enfants.
- Être responsable du groupe d'enfants qu'il encadre et des propositions d'animation qui lui sont faites.
- Concevoir et animer des activités diverses (manuelles, physiques et culturelles) qui ont pour but de faciliter l'expression, la créativité et la socialisation des enfants, en collaboration avec l'ensemble de l'équipe.
- Mener des projets d'animation et des démarches pédagogiques répondant aux objectifs du projet pédagogique.
- Préparer au mieux ses activités et ses projets pour se donner les moyens nécessaires à la réussite.
- Jouer avec les enfants, donner à jouer et laisser jouer en fonction des attentes et des demandes des enfants.
- Connaître l'environnement des enfants (famille, école, enseignants...) afin d'exercer au mieux sa complémentarité éducative.
- Signaler au directeur toute difficulté rencontrée avec un enfant et tenir informé le corps enseignant le cas échéant.
- Respecter les règles en matière d'hygiène.

- Position de l'animateur dans l'équipe d'animation et le fonctionnement général :

- Apporter et transmettre ses connaissances professionnelles.
- Partager l'ensemble des informations qu'il possède concernant la vie de l'accueil périscolaire.
- Participer activement aux réunions d'équipe et échanges sur les activités et projets de l'accueil, ne pas hésiter à faire part de ses questionnements.
- Assister aux réunions de coordination et à toute réunion d'information ou de travail organisée par le service.
- S'intégrer à l'équipe d'animation, participer et enrichir la vie de cette même équipe d'animation.
- Accompagner les projets pour permettre leur réalisation et l'expression des enfants.
- Relayer auprès des enseignants et des familles si nécessaire des informations.
- Contribuer à déterminer les besoins en matériel nécessaire au bon fonctionnement des accueils et des activités.
- Participer à l'évaluation des projets réalisés et au travail quotidien.
- Signaler auprès du directeur tout dysfonctionnement d'ordre matériel ou organisationnel. Participer au pointage des présences des enfants, des effectifs et de la bonne tenue de l'ensemble des documents administratifs.
- Participer à la gestion et aux commandes du matériel.
- Maintenir les locaux dans un état de propreté correcte, respecter et ranger le matériel de l'accueil.
- Entretenir avec l'ensemble des acteurs de la vie périscolaire des relations quotidiennes cordiales.
- Effectuer, en fonction des besoins du service, des remplacements ou changer d'affectation en cours d'année.

Temps de travail : Les quotités de travail varient de 34 à 95% d'un temps complet.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des adjoint territoriaux d'animation à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer les emplois précités, en lieu et place des emplois précédents, ouverts aux grades du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation à compter du 01/09/2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOpte PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 19/09/2023

N° 21 - Transformation d'emplois non permanents en emplois permanents à l'École municipale de musique et de danse (EMMD)

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Actuellement l'École municipale de musique et de danse emploie une cinquantaine d'enseignants. Afin de stabiliser et d'adapter certains postes à la réalité des besoins, il est proposé de transformer 9 postes non permanents en emplois permanents.

Ces postes ouverts aux grades du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique, pourront, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

Mission 1 : ENSEIGNEMENT

- Assurer des cours de musique tous niveaux pour les élèves (enfants et adultes) et éventuellement dans le cadre des Classes à Horaires Aménagés Musique
- Organiser et suivre les études des élèves en cohérence avec le schéma national d'orientation pédagogique
- Aider à la conception et à l'évaluation des projets d'élèves
- Impulser et coordonner les projets pédagogiques
- Pratiquer une veille artistique et une mise à niveau de sa pratique
- Participer à la réflexion et à l'élaboration du règlement des études au sein du département

Mission 2 : ÉVALUATION DES ÉLÈVES

- Assurer le suivi des études et les modalités d'évaluation des élèves
- Évaluer les dispositifs pédagogiques
- Exploiter les résultats de l'évaluation dans l'ajustement des enseignements
- Organiser les modalités de contrôle des connaissances et des pratiques
- Conseiller les élèves et les accompagner dans leurs orientations
- Adapter les méthodes et les modalités pédagogiques en fonction des élèves

Mission 3 : CONDUITE DE PROJETS PÉDAGOGIQUES ET CULTURELS

- Participer au développement d'une approche collective et à la coproduction du projet d'établissement
- Concevoir et planifier la mise en œuvre de projets pédagogiques innovants et interdisciplinaires
- Proposer et adapter les modalités de mise en œuvre des projets en cohérence avec les orientations et moyens de l'établissement

Mission 4 : PARTICIPATION À LA VIE CULTURELLE DE LA COLLECTIVITÉ

- Situer sa pratique dans un contexte territorial, historique, social, économique et culturel
- Participer activement à l'action culturelle de l'EMMD à travers la diffusion, l'animation et la sensibilisation
- Participer de l'inscription de l'EMMD dans la vie culturelle de la ville, rencontres avec les établissements scolaires, ...)
- Participer à la saison artistique de l'établissement
- Développer des interventions artistiques et pédagogiques participant au rayonnement territorial de l'établissement
- Contribuer au développement des partenariats avec l'Education nationale

Périodicité :

Les postes sont prévus à compter du 01/09/2023 de la manière suivante :

Discipline enseignée	Quotité hebdomadaire
Hip Hop	8h45/20
Accompagnatrice	20/20
Jazz	14/20
Guitare électrique	5/20
Accordéon	8/20
Clarinette	15/20
Orgue	4h30/20

Chant actuel	5/20
Violon	20/20

L'Ecole municipale de musique et de danse est susceptible de modifier les quotités de ces postes en fonction du nombre d'élèves inscrits.

La collectivité devra alors saisir, préalablement à sa délibération, le comité Social Territorial lorsqu'elle procèdera à une variation du temps de travail ayant pour conséquence une diminution ou une augmentation du nombre d'heures de service hebdomadaire de **plus de 10%**.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi qui implique de délibérer pour supprimer l'emploi et créer l'emploi avec la nouvelle durée hebdomadaire.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer les emplois précités, en lieu et place des emplois précédents, ouverts aux grades du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique à compter du 01/09/2023,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOpte PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 19/09/2023

N° 22 - Création de postes au tableau des effectifs 2023

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Afin d'assurer la nomination d'agents proposés pour un avancement de grade ou une promotion interne pour l'année 2023 et la mise à disposition d'un agent du CCAS, il convient de créer les postes correspondants au tableau des effectifs répondant ainsi aux besoins des services »

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

GRADE	POSTES DEJA OUVERTS	BESOINS (CREATION SUPPRESSION)	NOUVELLE SITUATION
Ingénieur Hors classe	0	Création 1 poste	1 (Au 01/09/2023)
Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe à temps non complet	7	Création 1 poste	8 (Au 01/10/2023)
Assistant de conservation principal 1 ^{ère} classe	2	Création 1 poste	3 (Au 01/09/2023)

Technicien	10	Création 1 poste	11 (Au 01/09/2023)
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	39	Création 1 poste	40 (Au 01/09/2023)
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	3	Création 1 poste	4 (Au 01/09/2023)
Agent social principal 1 ^{ère} classe	0	Création 1 poste	1 (Au 01/09/2023)

Il convient de prévoir les crédits nécessaires au budget de la Ville – chapitre 012 – articles 64111 et suivants.»

ADOpte PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 19/09/2023

N° 23 - Recrutement d'un chargé de communication numérique – Community manager / Webmaster au sein du service communication

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite au départ d'un agent occupant le poste de chargé de communication numérique – Community manager / Webmaster au sein du service communication, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie B afin de répondre aux besoins du service et des usagers. Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Techniciens ou des Rédacteurs territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

COMMUNITY MANAGER

- Gérer, animer, développer les réseaux sociaux de la collectivité
- Rédiger, adapter et publier des contenus
- Rendre compte « en temps réel » de l'actualité locale et des événements municipaux
- Animer les communautés numériques et interagir avec les abonnés (modération, réponses...). Développer et suivre l'audience
- Assurer une veille digitale
- Développer l'e-réputation, assurer un suivi et une mesure des performances

WEBMASTER

- Gérer et actualiser le site internet
- Rédiger les contenus
- Conseiller et accompagner les services
- Réfléchir à la structure du site, développer et suivre son audience

Missions annexes :

Prises de vues photo/vidéo en lien avec le photographe/vidéaste.

Spécificités :

Possibilité d'intervention sur le site web ou sur les réseaux sociaux en soirée ou le week-end si la situation l'exige.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/11/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Techniciens ou Rédacteurs territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de chargé de communication numérique – Community manager / Webmaster de catégorie B au sein du service communication, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Techniciens ou Rédacteurs territoriaux à compter du 01/11/2023,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOpte PAR 40 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 19/09/2023

N° 24 - Recrutement d'un agent d'entretien des équipements sportifs et d'accueil au pôle administratif et sportif de la direction Jeunesse, sports et vie étudiante

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à la construction du pôle administratif et sportif, la collectivité doit recruter un agent d'entretien des équipements sportifs et d'accueil, fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Accueil et surveillance des usagers.
- Effectuer les travaux d'entretien des installations sportives.
- Maintenance des équipements sportifs et du matériel.
- Aide à l'organisation de la mise en place de manifestations sportives (port de charges lourdes, conduite d'un véhicule...).

Missions annexes :

- Annoter le cahier de rapport et les fiches d'occupation des créneaux attribués.
- Remplacement d'un agent absent sur un autre site.
- Faire respecter les créneaux attribués aux usagers.

Spécificités :

- Disponibilité lors d'événements exceptionnels.
- Dépassement des horaires de travail lors des manifestations.
- Manipulation de produits d'entretien.
- Remplacement ponctuel sur d'autres installations sportives.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/09/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'agent d'entretien des équipements sportifs et d'accueil de catégorie C au sein du pôle administratif et sportif de la direction Jeunesse, sports et vie étudiante ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques à compter du 01/09/2023,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOpte PAR 40 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 19/09/2023

N° 25 - Recrutement d'un gestionnaire de marchés publics à procédure formalisée – grands projets – Adjoint au responsable du service marchés publics

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à la mutation d'un agent fonctionnaire occupant le poste de gestionnaire de marchés publics à procédure formalisée – grands projets - Adjoint au responsable du service marchés publics, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie A ou B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux et des Rédacteurs territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

Au sein de la Direction Ressources et moyens et sous l'autorité du Chef de service, l'agent sera chargé de :

1. Mettre en œuvre : - nos grands projets (contrats complexes) avec l'appui d'une rédactrice, en élaborant, lançant et gérant les marchés publics concernés (essentiellement maîtrise d'œuvre et travaux) - nos propres groupes d'achats en élaborant, lançant et gérant des marchés publics à procédure formalisée (de fournitures, services et travaux).
2. Effectuer le suivi de la bonne exécution des marchés concernés en lien avec les services utilisateurs et les titulaires.
3. Jouer son rôle d'encadrant intermédiaire et remplacer la responsable du service dans ses missions durant ses absences.
4. Effectuer une veille juridique et organiser la documentation.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/10/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux ou des Rédacteurs territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de gestionnaire de marchés publics à procédure formalisée - grands projets, Adjoint au responsable du service marchés publics, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux et des Rédacteurs territoriaux à compter du 01/10/2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOpte PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 19/09/2023

N° 26 - Recrutement d'un adjoint du patrimoine en médiathèque à temps non complet de 70 % au sein du service Médiathèques

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à la mobilité interne d'un agent occupant un poste d'adjoint du patrimoine en médiathèque sur un temps non complet de 70% au sein du service médiathèques, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes territoriaux du patrimoine, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales

1. Accueil, renseignement et orientation des usagers

- Accueillir le public en secteur adultes (le temps d'accueil des publics varie entre 17h et 24h par semaine)
 - Opérations de prêts et retours des documents.
 - Accueil des usagers dans le secteur.
 - Aide à l'orientation dans l'espace et à la recherche de documents.
- Participer à l'accueil général dans le hall et inscrire les adhérents.
- Faire respecter et appliquer les règles et consignes de sécurité.

2. Gestion, entretien et classement des collections

- Intégrer des documents sur le progiciel (bulletinage des revues, exemplarisation).
- Équiper, vérifier, entretenir et réparer des documents.
- Classer et reclasser les documents.
- Mettre en place et veiller à la bonne présentation du secteur (journaux, présentation de documents, affiches...).
- Effectuer les transactions liées aux boîtes de retour de documents. Assurer la navette entre les structures (utilisation de la voiture de service).

3. Médiation et valorisation des collections et des services

- Mettre en valeur les fonds par des présentations régulières.
- Participer aux actions culturelles du réseau des bibliothèques.

- Participer à la mise en œuvre des animations (installer et aménager des salles -mobilier, tables, chaises, matériels multimédias, etc...).

Missions annexes :

- Gérer les fournitures
- Participer aux acquisitions, traitement, valorisation et désherbage des documents en lien avec les gestionnaires de collections.
- Contribuer ponctuellement aux activités des autres secteurs et de la Médiathèque de Thouars.
- Participer aux actions culturelles et animations (jeunesse, numériques, hors les murs...)
- Produire des contenus pour le portail des Médiathèques.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps non complet de 70% si possible à compter du 01/09/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjoints du patrimoine à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'adjoint du patrimoine en médiathèque de catégorie C à temps non complet de 70% au sein du service médiathèques, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints territoriaux du patrimoine à compter du 01/09/2023,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOpte PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 19/09/2023

N° 27 - Recrutement de quatre agents d'entretien des bâtiments communaux au sein de la direction Enfance et vie éducative

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« À la suite des départs de quatre agents titulaires du poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux au sein de la direction enfance et vie éducative, la collectivité doit recruter quatre agents fonctionnaires ou contractuels de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ces postes sont ouverts aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux et pourront, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

Effectuer les travaux de nettoyage, d'entretien, de remise en état et en ordre des surfaces et locaux de la commune

- Nettoyer les locaux, mobiliers et surfaces vitrées en utilisant les matériels adaptés
- Aspirer, balayer, laver, dépoussiérer les locaux, les surfaces, les plafonds

- Ranger et dépoussiérer le mobilier et les ordinateurs
- Laver les chaises et les tables, nettoyer les fauteuils
- Vider les poubelles et effectuer le tri sélectif
- Décaper et lustrer les sols (à déterminer en accord avec le service)
- Faire les vitres
- Nettoyer et désinfecter les toilettes
- Laver le linge le cas échéant (lavettes, franges...)

Entretien le matériel utilisé

- Nettoyer les matériels et les machines après usage
- Ranger méthodiquement les produits après utilisation
- Assurer la propreté du matériel utilisé
- Manipuler et porter des matériels et des machines
- Respecter les conditions d'utilisation des matériels et des produits
- Assurer le réapprovisionnement quotidien des locaux en produits d'hygiène (papier WC, essuie-mains, savons...)

Contrôler l'état de propreté des locaux

- Vérifier et garantir l'état de propreté des locaux
- Garantir la propreté des sanitaires
- Respecter la discrétion requise lors des interventions dans les locaux occupés
- Détecter les anomalies ou dysfonctionnements et les signaler aux professionnels compétents

Contrôler l'approvisionnement en matériel et en produits

- Vérifier la quantité et la qualité des produits
- Réaliser les commandes et les transmettre au service

MISSIONS ANNEXES :

- Assurer un rôle d'alerte quant à la sécurité des locaux
- Réaliser des remises en état
- Signaler les dysfonctionnements éventuels
- Assurer des missions de renfort restauration sur le temps de repas dans les écoles

SPÉCIFICITÉS :

- Polyvalence sur les postes
- Remplacements inopinés

Périodicité :

Les postes sont prévus à temps complet à compter du 01/08/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriales à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer quatre emplois d'agents d'entretien des bâtiments communaux de catégorie C au sein de la direction Enfance et vie éducative, en lieu et place des emplois précédents, ouverts aux grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriales à compter du 01/08/2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOpte PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 20/09/2023

N° 28 - Recrutement d'un responsable du secteur entretien et technique au stade nautique Henri Deschamps

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« A la suite du départ à la retraite d'un agent titulaire occupant le poste de responsable du secteur entretien et technique au Stade Nautique Henri Deschamps, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C ou B afin de répondre aux besoins du service et des usagers. »

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriales, des Agents de maîtrise territoriales ou des Techniciens territoriales, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

1) Coordonner et mettre en œuvre l'entretien de l'établissement

- Élaboration, suivi et mise à jour du Protocole de nettoyage de l'établissement,
- Piloter l'entretien et le nettoyage de l'ensemble des zones de l'établissement,
- Coordonner et participer aux travaux de vidange de l'établissement et de ses différents bassins,
- Gestion des commandes de matériels, de produits d'entretien et de traitement de l'eau → gestion des stocks (GRAND ANGLE GED, EATAL),
- Assurer le contrôle de l'entretien et de la gestion du local de stockage des produits d'entretien.

2) Assurer le traitement, la maintenance et le contrôle de la qualité de l'eau des bassins

- Maintenance générale du réseau hydraulique et du système de traitement de l'eau,
- Suivi et entretien des régulateurs de produits,
- Contrôle des températures des bassins et de la qualité de l'air ambiant,
- Analyses de l'eau de baignade,
- Tenue et suivi du registre sanitaire et de la feuille de journée,
- Contrôle et surveillance du réseau d'eau chaude sanitaire,
- Assurer le lavage des filtres et pré-filtres,
- Approvisionnement des bacs de produits de traitement de l'eau et gestion des taux de stabilisant des bassins extérieurs.

3) Assurer le pilotage des travaux d'entretien du bâtiment et des infrastructures

- Pilotage des divers travaux de maintenance (peinture, menuiserie/serrurerie, carrelage/maçonnerie, plomberie, électricité...), d'entretien des espaces verts de la structure et de réparation des équipements et différents matériels de l'établissement,
- Gestion, contrôle et suivi des demandes de travaux en lien avec les services techniques et le Centre Technique Municipal,
- Coordination des travaux effectués en régie ou par des entreprises privées.

4) Assurer la sécurité et la surveillance des usagers

- Appliquer les consignes en matière de sécurité Etablissement Recevant du Public en tant que responsable sécurité du site, suivi de la bonne tenue du Registre de sécurité, contrôle et suivi des vérifications et contrôles périodiques des installations techniques, vérification du bon état de fonctionnement des moyens de secours,
- Participation et coordonner la préparation des visites de la Commission de sécurité,
- Devoir d'alerte en matière de sécurité générale (incendie, électrique, sanitaire ...),
- Contrôle des consignes et des opérations effectuées par le prestataire de service du marché de maintenance et production de chauffage P2-P3,
- Respecter et mettre en application le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours ainsi que les protocoles d'évacuation et de confinement.

5) Assurer la gestion du fonctionnement du secteur entretien et technique

- Encadrement et management de l'équipe, organisation et coordination du travail,
- Garantir et faire appliquer les règles de sécurité et de prévention par les agents,
- Organiser des réunions d'équipe, repérer et réguler les conflits, recensement des besoins notamment en formation pour développer les compétences, relayer l'information entre la direction et l'équipe et apporter un soutien au sein de l'équipe,
- Gestion et mise en application des plannings des agents, gestion des absences (gestion des congés et des remplacements - HOROQUARTZ)
- Participer à l'élaboration et à la mise à jour des documents spécifiques de l'établissement (Protocole d'entretien, Règlement intérieur ...),
- Effectuer la gestion administrative du secteur : achats et marchés, participation à l'élaboration, la mise en œuvre et au suivi du budget, traitement des courriers, bilans d'activité et techniques...

MISSIONS ANNEXES :

- Seconder la direction de l'établissement (gestion administrative, budgétaire, technique et des ressources humaines de l'établissement),
- Assurer les fonctions de régisseur mandataire suppléant de la Régie de recette du Stade nautique,
- Assurer les missions diverses liées au bon fonctionnement de l'établissement : notamment fermeture/ouverture de l'établissement, entretien du matériel estival et des équipements de bassin, réception des livraisons et récupération du matériel et outillage divers, participation à la logistique des animations et événements organisés par le stade nautique, polyvalence (aide auprès des autres services de l'établissement).

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 15/10/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux, des Agents de maîtrise territoriaux ou des Techniciens territoriaux, à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de responsable du secteur entretien et technique de catégorie C ou B au sein du stade nautique Henri Deschamps, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques, des agents de maîtrise et des Techniciens territoriaux à compter du 15/10/2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOpte PAR 40 VOIX POUR

N° 29 - Recrutement d'un régisseur technique au sein de la direction Culture

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite au départ à la retraite d'un agent fonctionnaire occupant le poste de régisseur technique au sein de la direction Culture, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux et des Agents de maîtrise territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

1) Assurer la régie et l'entretien du bâtiment et sécurité Etablissement Recevant du Public

- ✓ Entretien et maintenance du bâtiment : réalisation de petits travaux (serrurerie : barillets, crémones, groom / peinture : rebouchage, ponçage, peinture après les expositions, entretien régulier des murs et plafonds, pose de tapisserie et fresque murale, escaliers / menuiserie : fabrication de cubes d'expositions / électricité : remplacement des ampoules, réparation des prises électriques ... / plomberie : wc chasse d'eau, débouchage éviers ...),
- ✓ Gestion et entretien du parc du matériel (lumières, éclairages, échelles, petit matériel muséographique, ...), des réserves et lieux de stockage,
- ✓ Coordination sécurité et registre de sécurité : gestion des clés, remplacement des codes d'entrée, commission de sécurité,
- ✓ Référent du Centre Technique Municipal, des services techniques et Etablissement Recevant du Public de la Mairie : demandes de travaux et coordination, réalisation de commandes via E-Atal, référent de la maintenance du Planétarium avec l'opérateur.

2) Assurer la régie des expositions et des spectacles

- ✓ Implantation et régie technique des expositions, participation à l'implantation et à la régie technique des spectacles (en lien avec un intermittent du spectacle) : mise en place du plan feu, montage – démontage, installation de gradinages, de décors, fixation des œuvres, de la mise en lumière en fonction du parti pris scénographique et muséologique,
- ✓ Participer aux réunions de direction artistique fixant la scénographie des expositions, aux réunions d'implantation et d'organisation globale des spectacles,
- ✓ Accueil et suivi des artistes ou exposants : transport et gestion des éléments du catering, implantation,
- ✓ Encadrements, fabrication, création de modules pour les expositions et leur médiation,
- ✓ Récupération des œuvres ou du matériel pour les spectacles et établissement du bon de réception des œuvres accompagné de photographies, coordination des demandes techniques et logistiques avec les différents services municipaux, des transports (Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel, services municipaux, sociétés de location...) en lien avec les services techniques,
- ✓ Rebouchage et peinture des murs après exposition.

Missions Annexes :

Assurer la régie technique en lien avec l'équipe projet pour le festival annuel « En Plein Art ».

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 15/10/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux ou des agents de maîtrise territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de régisseur technique de catégorie C au sein de la direction Culture, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux et des Agents de maîtrise territoriaux à compter du 15/10/2023,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOpte PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 20/09/2023

N° 30 - Recrutement d'un plongeur – agent polyvalent au sein du service restauration municipale

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à la mobilité interne d'un agent fonctionnaire occupant le poste de plongeur (agent polyvalent au sein du service restauration municipale), la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Faire la plonge batterie, vaisselle, ustensiles et matériels de la cuisine
- Nettoyer et désinfecter le matériel, containers et panières au retour des satellites
- Ranger le matériel dans de bonnes conditions de sécurité et de praticité
- Nettoyer le matériel et les surfaces des bureaux, vestiaires et salle de repos
- Préparer, contrôler et ranger le linge propre et sale

Missions Annexes :

- Participer aux prestations événementielles
- Aider à la fabrication et livraison des repas et sur les autres postes
- Dépanner si besoin aux livraisons des écoles et des manifestations et en production

Spécificités :

- Participer à toutes tâches ponctuelles suivant les besoins du service
- Peut être amené à travailler soir et week-end sur des manifestations type vins d'honneurs, fêtes et cérémonies, sur la base du volontariat

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/09/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à la grille indiciaire des grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de plongeur – agent polyvalent de catégorie C au sein du service restauration municipale, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux à compter du 01/09/2023,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOpte PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 20/09/2023

N° 31 - Recrutement de deux chefs d'équipe entretien et maintenance des bâtiments au sein du Centre Technique Municipal

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à une restructuration du service, la collectivité doit recruter deux chefs d'équipe entretien et maintenance des bâtiments au sein du Centre Technique Municipal, fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ces postes ouverts aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux et des Agents de maîtrise territoriaux, pourront, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvus par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Organiser et surveiller l'exécution des travaux
- Faire un rapport quotidien de l'activité des équipes à la hiérarchie
- Assurer l'approvisionnement des chantiers en matériaux (relation avec le magasin)
- Mise en œuvre des moyens (humains et matériels)
- Assurer un suivi du travail exécuté :
 - Qualité (règles de l'art)
 - Respect des délais et maîtrise du coût des travaux
- Respecter le formalisme des commandes (fourniture, matériel, matériau) passées au magasin pour chaque chantier en se basant sur un devis
- Être dans une démarche d'échange, de partage et de transmission de l'information dans le sens ascendant (remontée du terrain) et descendant (hiérarchie)
- Ressources humaines (présence agents, congés, récupérations...) suivi et point quotidien avec le responsable
- Instaurer un dialogue constructif avec les différents usagers (écoute, échange...)

Missions annexes :

- Participer à des interventions de façon ponctuelle sur le chantier
- Participer aux réunions de chantiers
- Suivi ponctuel du stock magasin en lien avec le magasinier référent

- Collaborer avec les équipes chantiers

Spécificités :

- Dépassement d'horaires en cas d'urgence et pour organiser les évènements sur la commune
- Être en capacité d'encadrer du personnel hors champs d'activité professionnelle habituelle
- Se rendre disponible le week-end pour les grandes manifestations (Elections, Mai Talençais, Décastar, ODP...)

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/09/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux et des Agents de maîtrise territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer deux emplois de chef d'équipe entretien et maintenance des bâtiments de catégorie C au sein du Centre Technique Municipal, ouverts aux grades du cadre d'emplois des Adjoints technique territoriaux et des Agents de maîtrise territoriaux à compter du 01/09/2023,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOpte PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 20/09/2023

N° 32 - Recrutement d'un enseignant d'arts plastiques au sein du service Forum des arts et de la culture

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite au congé pour convenance personnelles de l'agent titulaire du poste d'enseignant d'arts plastiques au sein du Forum des arts et de la culture, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

MISSION EDUCATIVE

- Faire acquérir des compétences incluant des capacités, des attitudes et des savoir-faire dans le domaine des arts plastiques en direction des enfants et des adultes.
- Concevoir et mettre en œuvre des situations d'apprentissage et de découverte dans le cadre des orientations générales des ateliers et dans le cadre de projet de collaborations avec le CCAS de la ville auprès des assistantes maternelles et des jeunes enfants (à partir de 18 mois).
- Assurer un suivi personnalisé des élèves et participer à la définition de leur projet sur la discipline.
- Contribuer au fonctionnement de l'établissement, à son rayonnement territorial et au travail d'équipe.

MISSION DE DEVELOPPEMENT CULTUREL

- Participer à des projets de médiation culturelle autour des arts plastiques avec le service culturel.
- Contribuer à la présence effective des arts plastiques au sein des différentes offres culturelles de l'ensemble du Forum, du service culturel, plus largement de la Direction Culture de la ville.
- Contribuer à la scénographie et à la muséographie d'expositions restituant et valorisant les productions réalisées par les élèves.

SPECIFICITES :

- Participation aux réunions pédagogiques
- Déplacements envisageables à l'échelle de la ville de Talence - Horaires variables et pics d'activités en fonction des obligations du service.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps non complet (15h30) si possible à compter du 11/09/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'enseignant d'arts plastiques à temps non complet de catégorie B au sein du service Forum des arts et de la culture, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique à compter du 11/09/2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOpte PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 20/09/2023

N° 33 - Mise à disposition d'un agent du Centre Communal d'Action Sociale auprès de la ville

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Les services de l'Espace Seniors et le CCAS travaillent en étroite collaboration pour permettre d'aller vers les seniors isolés, en situation de précarité et/ou ayant des problèmes de mobilité.

Le service Espace Seniors est un lieu d'activités, de sociabilité et de prévention qui propose un programme d'actions enrichi par de nouvelles thématiques pour améliorer la qualité de vie et le capital santé de ses usagers.

Il est proposé la mise à disposition d'un agent du CCAS auprès de l'Espace Seniors afin de développer des animations de prévention à destination des seniors.

Sous la responsabilité de la Directrice de l'Espace Seniors et en collaboration avec l'équipe d'animation de l'Espace seniors, cet agent aura pour missions :

- Accueillir et informer le public senior, renseigner et relayer si nécessaire vers l'interlocuteur compétent.

- Procéder à l'inscription des usagers dans le fichier de l'Espace Seniors (TECHNOCARTE, fiches, carte senior, animations).
- Mettre en place et participer à la conception du programme d'animations à destination d'un public senior en tenant compte de la perte d'autonomie et du maintien du lien social avec le CCAS.
- Proposer des activités (sorties culturelles et sportives, promenades...).
- Animer des activités pour permettre aux seniors de partager un moment de convivialité, d'entretenir leur condition physique, de stimuler leur mémoire avec des supports adaptés aux seniors.
- Aider à la mise en place des animations et les outils de communication favorisant la promotion des activités.
- Assurer l'accompagnement des usagers en minibus lors des sorties marche avec bâtons deux fois par semaine et plus en cas de besoin lors des sorties découverte.
- Faire des propositions sur des actions à développer ou des aménagements à réaliser dans l'intérêt des usagers.
- Suivre et aider les professeurs si besoin dans des ateliers d'expression (danse, chorale, théâtre) et des ateliers créatifs (couture, tricot, peinture et mosaïque.).
- Effectuer des tâches administratives d'exécution comme le secrétariat ou la comptabilité autour du programme d'animation du service.
- Recevoir et transmettre les messages téléphoniques et les courriers informatiques
- Exécuter et suivre les procédures administratives (délibérations, conventions, décisions...) relatives au programme d'animation (environ 40 activités).
- Phoning : Prendre contact avec les seniors isolés dans le cadre du registre de signalement de la commune pour les urgences climatiques (canicule, grand froid etc).
- Aider à la gestion des stocks de matériels et des fournitures courantes, ainsi qu'aux réapprovisionnements.
- Participer au suivi et à la gestion des conventions des partenaires, commerçants, artisans de la ville, pour le fichier de la Carte senior.
- Mettre en œuvre les bons de commande avec la responsable et le régisseur du service pour les contrats des intervenants et des professeurs.
- Concevoir et rédiger des bilans d'activités : Chiffrer les recettes et les dépenses et les transmettre à la hiérarchie.

Aussi, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Mettre à disposition de la ville un agent social principal 1^{ère} classe à temps complet pour 1 an à compter du 1^{er} septembre 2023,
- Signer la convention d'objectifs jointe à la présente et à signer toutes les pièces afférentes. »

ADOpte PAR 39 VOIX POUR

1 ABSTENTION (M. JOLIOT – Talence Debout !)

Reçu en Préfecture le 20/09/2023

N° 34 - Convention Comité Départemental Handisport de la Gironde

M. FARGUES : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il s'agit dans cette délibération d'autoriser M. le Maire à signer une convention entre la Ville et le Comité départemental handisport, toujours dans le cadre du label « Terre de Jeux 2024 », où ce Comité participera et organisera des manifestations sur la ville, notamment à l'école multisports, les vacances sportives, l'éducation physique et sportive à l'école élémentaire et l'Éducation nationale. Pour nous, cette convention permet une utilisation de nos infrastructures et une ouverture de portes.

M. LE MAIRE : Belle action qui favorise aussi l'inclusion. Y a-t-il des questions, des remarques ? Pour à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur FARGUES, Adjoint délégué aux Sports, expose :

« Dans le cadre du Label Terre de Jeux 2024, la ville de Talence s'est engagée à favoriser et proposer plus de sports dans le quotidien des Talençais et mener des actions autour de trois objectifs :

- **une célébration ouverte** pour faire vivre à tous les émotions du sport et des jeux,
- **un engagement inédit** pour donner au plus grand nombre la chance de vivre l'aventure olympique et paralympique,
- **un héritage durable** pour changer le quotidien des Talençais grâce au sport.

Être une collectivité Terre de Jeux 2024, c'est partager une vision ambitieuse. Le sport, par les émotions qu'il suscite, est un vecteur incomparable de rassemblement et de cohésion. De même, par les valeurs qu'il véhicule, il est un formidable outil d'éducation et d'inclusion.

Après une première année de partenariat écoulee, durant laquelle les interventions auprès des enfants de Talence furent riches en découvertes et partage, le bilan s'avère également positif pour les jeunes en situation de handicap qui ont bénéficié des infrastructures de la Ville. Les temps de pratiques sportives proposés et la proximité de nos équipements ont rencontré un franc succès auprès des jeunes de l'Institut d'Éducation Motrice de Talence.

Par ses Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives, le service Animation Sportive s'engage activement dans la sensibilisation aux pratiques handisport et à changer les regards sur le handicap, en reconduisant le partenariat avec le comité Départemental Handisport de la Gironde.

Afin de formaliser ce partenariat, il vous est proposé :

- D'approuver les termes de la convention jointe à la présente avec le Comité Départemental Handisport de la Gironde,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention. »

ADOpte PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 20/09/2023

N° 35 - Subvention exceptionnelle à l'association « APF France handicap » (association des paralyés de France)

M. FARGUES : Dans cette délibération il s'agit d'autoriser M. le Maire à octroyer 800 € de subvention exceptionnelle afin qu'ils puissent, dans le cadre d'une manifestation sportive, s'équiper et se doter de vêtements sportifs pour représenter l'association et être habillés tous de la même manière. Un petit coup de pouce.

M. LE MAIRE : Exactement et on leur souhaite bonne chance pour la finale nationale du 12 octobre, qui aura lieu à Saint-Quentin-en-Yvelines. Des remarques ? Unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur FARGUES, Adjoint délégué aux Sports, expose :

« La Ville de Talence souhaite soutenir, à titre de subvention exceptionnelle, l'association « APF France handicap », association française de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches, dont l'IEM (Institut d'Éducation Motrice), fait partie.

Cette dernière demande une aide financière afin de pouvoir finaliser l'enveloppe totale du déplacement de leur équipe composée de 17 personnes pour les prochains championnats nationaux d'handilympiades, qui auront lieu au vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines.

L'équipe vainqueur des épreuves régionales des handilympiades du Temple-sur-Lot souhaite confectionner une tenue vestimentaire afin de créer une identité unique, et représenter la ville de Talence à l'échelle nationale.

L'IEM prend en charge l'ensemble des frais de déplacements, cependant le budget total ne leur permet pas de financer les tenues vestimentaires.

La ville de Talence souhaitant soutenir et participer à l'action de l'association, je vous demande de bien vouloir :

- accorder une subvention exceptionnelle à l'association « APF France handicap », en particulier son membre, l'IEM, d'un montant de 800 €. »

ADOpte PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 20/09/2023

N° 36 - Approbation des nouveaux tarifs « Talence Pépinière »

M. COLDEFY : Monsieur le Maire, chers collègues. Approbation des nouveaux tarifs de Talence Pépinière. En 2009 a été créée une structure dénommée le Tremplin, composée de cinq bureaux, puis en 2013 d'une pépinière d'entreprises de neuf bureaux, doublée en 2018. Depuis sa création en 2013, les tarifs de la pépinière n'ont pas été augmentés. Je vous propose de réévaluer leur montant tout en maintenant les loyers inférieurs au prix du marché, la pépinière étant établie en soutien à la création d'activité. Comme vous pouvez le voir en annexe, le prix du mètre carré par mois est à 10 €, 12 € la seconde année et 14 € la troisième année. Tout cela est géré aussi par Talence Innovation Sud Développement, vous pouvez voir dans le descriptif les locations de salle à la demi-journée et à la journée. Je vous demande de bien vouloir voter la mise en place des nouveaux tarifs de Talence Pépinière, exposés ci-dessous, à compter du 1^{er} janvier 2024. Merci.

M. LE MAIRE : Ce qui fait 10 % d'augmentation sur 10 ans, ce qui vous en conviendrez, est très loin de l'inflation, mais nous ne sommes pas là pour gagner de l'argent. Y a-t-il des remarques ? Vote pour à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur COLDEFY, Adjoint délégué à l'Economie et à l'Innovation, expose :

« En 2009, il a été créé une structure dénommée « Tremplin » composée de 5 bureaux puis en 2013 une pépinière d'entreprises de 9 bureaux doublée en capacité en 2018. Depuis sa création en 2013, les tarifs de la pépinière n'ont pas été augmentés. Je vous propose de réévaluer leurs montants, tout en maintenant des loyers inférieurs aux prix du marché, la pépinière étant un outil de soutien à la création d'activité.

Redevance d'occupation des locaux :

Bureaux	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Prix TTC / m ² / mois	10,00 €	12,00 €	14,00 €

Prestation d'accompagnement obligatoire assurée par Talence Innovation Sud Développement :

Structure	Prix par mois
Entreprises innovantes ou issues de l'université	50,00 €

Services annexes facultatifs :

Location	½ journée	1 jour
Petite salle de réunion*	20,00 €	30,00 €
Salle de réunion + télévision*	50,00 €	65,00 €

*Prestation gratuite deux fois par mois pour les entreprises hébergées.

Je vous demande donc de bien vouloir voter la mise en place des nouveaux tarifs de Talence Pépinière exposés ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2024. »

ADOpte PAR 40 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 20/09/2023

N° 37 - ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) – Partenariat avec la Ville de Talence – Convention pour l'année 2023

M. COLDEFY : Monsieur le Maire, chers collègues. Comme vous le savez, on travaille depuis 14 ans avec l'ADIE qui a pour objectif d'aider les entreprises en création d'activité et les plus en difficulté. C'est une délibération habituelle chaque année, les trois axes sont l'augmentation des porteurs de projets, la création d'entreprises pour les publics les plus en difficulté et l'attribution de microcrédits pour une participation active à la feuille de route de l'économie sociale et solidaire. La Ville pour sa part s'engagera à verser à l'ADIE une subvention pour un montant qui sera calculé en fonction des résultats de l'association sur ses trois axes, et ne pourra excéder la somme de 7 300 €. Aussi, je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer cette convention d'objectifs jointe à la présente.

M. LE MAIRE : Je vous précise mes chers collègues que, compte tenu de sa profession, Mme Jenny LUDLOW se déporte de cette délibération. Y a-t-il des questions ? Pour à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur COLDEFY, Adjoint à l'Economie et à l'Innovation, expose :

« Depuis 2008, la Ville confie à l'ADIE l'accueil et l'accompagnement à la création d'activités des publics talençais les plus en difficulté. En 14 ans, 1007 personnes ont pris contact avec l'association.

Depuis son installation à Talence en 2017, l'ADIE ne cesse d'augmenter le nombre de contacts talençais. Ce dernier est de 129 au titre de l'année 2022 dont 13 dans le quartier prioritaire de la Ville parmi lesquels 34 % de femmes. L'augmentation du nombre de contacts résulte des actions mises en place au cœur du quartier de Thouars en lien avec les médiateurs de quartiers mais aussi de l'augmentation du niveau de service.

Des actions en coopération avec les agences Pôle Emploi et la MDSI des Graves ont permis d'apporter des solutions aux entrepreneurs.

En 2022, l'ADIE a financé 17 Talençais en micro-crédit personnel et 55 en micro-crédit professionnel. Sur le territoire talençais, 378 186 euros ont été injectés sur la ville de Talence pour l'insertion des personnes.

L'ensemble de ces chiffres met en exergue l'accentuation des actions et de l'impact de l'ADIE auprès du public talençais.

Aussi, je vous propose de poursuivre pour l'année 2023 la collaboration avec l'ADIE par la signature d'une convention orientée vers trois axes : l'accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprises pour les publics les plus en difficulté, l'attribution de micro-crédits et une participation active à la feuille de route de l'Economie Sociale et Solidaire de la ville.

La Ville, pour sa part, s'engagera à verser à l'ADIE une subvention dont le montant sera calculé en fonction des résultats de l'association sur ces trois axes et qui ne pourra excéder la somme de 7 300 €.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention d'objectifs jointe à la présente ».

ADOpte PAR 39 VOIX POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme LUDLOW – Talence, Ensemble)

Reçu en Préfecture le 20/09/2023

N° 39 - Sollicitation d'une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le projet de restauration de 7 ex-voto conservés à l'Église Notre-Dame de Talence

M. HANOTIN : Mes chers collègues, cette délibération consiste tout simplement à permettre au Conseil municipal et à M. le Maire de signer tous les documents qui permettront de conventionner avec la DRAC, la Direction Régionale des Affaires Culturelles afin de faire subventionner la restauration d'ex-voto qui sont la propriété de la commune et qui sont classés au titre du mobilier historique national et sont protégés à ce titre par le livre premier du Code du patrimoine.

M. LE MAIRE : Des œuvres qui sont grosso modo du milieu du XIXe siècle. Y a-t-il des remarques ? Pour à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur HANOTIN, Conseiller municipal délégué au Patrimoine, expose :

« Dans le cadre de sa politique de valorisation de son riche patrimoine historique, la ville de Talence souhaite restaurer 7 ex-voto classés au titre des monuments historiques par arrêté du 14 mars 1980.

La restauration des tableaux est éligible à une subvention provenant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de 2100 € HT soit 40 % de la dépense subventionnable qui est de 5 277 € HT.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir :

- Approuver la demande de subvention du projet de restauration des ex-voto,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et tout document se rapportant à ces demandes de subventions. »

ADOpte PAR 40 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 20/09/2023

M. LE MAIRE : Je vais vous remercier pour cette séance dense, chaude à bien des égards quasiment pour tout le monde, en remerciant mes collègues qui ont fermé la fenêtre. Je voudrais vous donner rendez-vous pour notre prochain Conseil municipal qui aura lieu le lundi 16 octobre 2023 à 18 h. Merci encore une fois à l'ensemble des services qui nous ont aidés, qui ont préparé cette délibération sous l'égide de notre Directeur général des services. Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée. La séance est levée.

La séance est levée à 20h38.